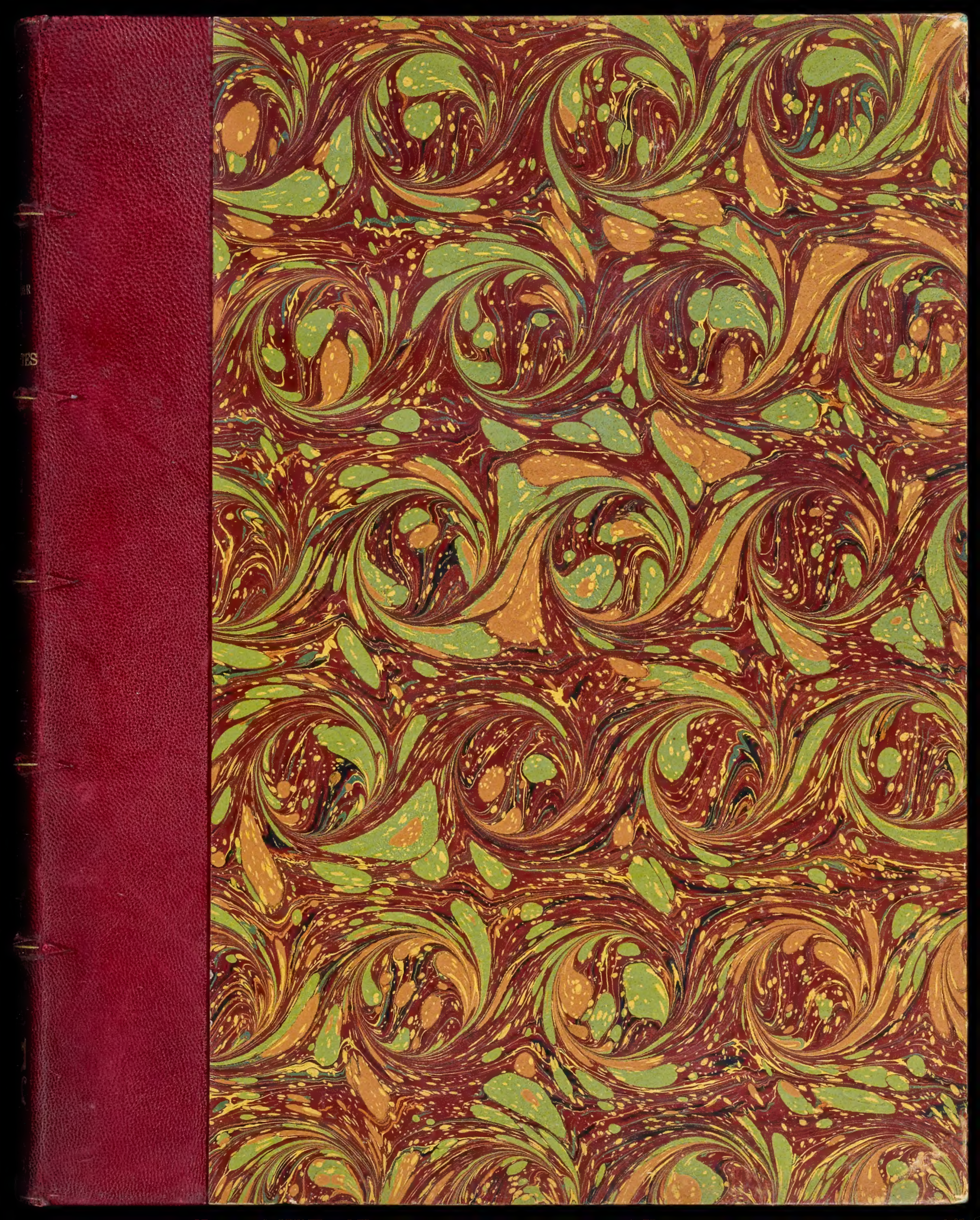






LE MONITEUR

DES

ARCHITECTES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LE MONITEUR
DES
ARCHITECTES

RECUEIL MENSUEL DE MONUMENTS POUR SERVIR A L'ÉTUDE

DE L'ART ARCHITECTURAL ET DES TRAVAUX PUBLICS

REVUE OFFICIELLE

DES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE

RELATIFS A

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1889

NOUVELLE SÉRIE

PUBLIÉE

AVEC LE CONCOURS DES PRINCIPAUX ARCHITECTES

FRANÇAIS & ÉTRANGERS

QUATRIÈME VOLUME

(24e de la collection)

PARIS

A. LÉVY, ÉDITEUR, 13, RUE LAFAYETTE

PRÈS L'OPÉRA

—

1890

SOMMAIRE DU N° 1-2

LE DIPLOME D'ARCHITECTE

La lettre-circulaire suivante, accompagnée du questionnaire, a été adressée à MM. les Présidents des Sociétés régionales et départementales d'architectes. Les réponses doivent être adressées à M. le Président de la Société centrale des architectes français.

Il importe que la Société centrale soit en possession, le plus rapidement possible, de l'avis de tous sur l'importante question dont la discussion est ouverte.

Tous les avis émis seront examinés par le Conseil de la Société, puis soumis à l'Assemblée générale.

Ainsi éclairée par l'opinion de la généralité des architectes, la Société pourra présenter aux délibérations de la Commission officielle un travail déjà classé, raisonné et facilitant grandement la tâche que l'administration des Beaux-Arts a entreprise avec tant de bienveillance et de sollicitude

Il est bien entendu que les opinions individuelles sont appelées également à concourir à l'étude préalable de la question et à intervenir dans les discussions qui suivront.

Toutes les communications seront reçues par la Société centrale et examinées.

Paris, le 4 février 1890.

Monsieur le Président et cher confrère,

J'ai l'honneur de vous adresser le questionnaire relatif à l'étude du diplôme d'architecte, questionnaire qui a été dressé par le Conseil de la Société centrale des architectes français, après entente avec la direction des Beaux-Arts.

Je vous serai très obligé de donner communication de ce document aux membres de votre Société en les priant de faire connaître leur réponse à très bref délai ; mais, pour éviter une trop grande diffusion dans ces réponses, il serait préférable qu'elles fussent discutées et résolues en assemblée. De cette façon, les décisions, émanant ainsi d'un corps constitué, auraient plus d'ensemble et d'autorité.

Il va sans dire, monsieur le Président, que vous avez toute latitude pour vous prononcer sur des points autres que ceux qui sont indiqués ; néanmoins il serait, je crois, utile de ne pas entrer dans de trop grands détails qui seraient plutôt affaire de règlements que de principes.

Il se peut que vous accompagniez votre envoi d'une sorte de rapport indiquant les raisons qui vous conduisent ; toutefois il serait à désirer que les réponses au questionnaire fussent en elles-mêmes aussi concises que possible afin de faciliter un groupement général.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et cher confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments confraternels.

Le Président de la Société centrale des architectes français,
Ch. Garnier.

QUESTIONNAIRE DRESSE PAR LE CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ET PRÉSENTÉ A LA DIRECTION DES BEAUX-ARTS.

I

Partie théorique.

Quels sont les avantages ou les inconvénients du diplôme ?

A. — Au point de vue de la dignité et de la liberté complète de l'art et de l'artiste.

B. — Au point de vue des garanties que ce Diplôme peut donner aux architectes, aux administrations, aux particuliers et aux œuvres elles-mêmes, sous le rapport de l'art et de la construction.

C. — Au point de vue spécial des architectes de la province.

Quel serait le but principal du Diplôme et son utilité pratique ?

Le Diplôme devrait-il être facultatif, obligatoire ou seulement exigible en certains cas ?

Résumé des trois questions concluant au *principe* d'adoption ou de refus du Diplôme.

II

Partie pratique.

Règlementation et organisation du Diplôme, son principe étant admis.

Quel est le nom qu'il conviendrait de donner au Diplôme : Diplôme. — Certificat d'études, d'agrégation. — Doctorat; licence, maîtrise, consécration, primauté. — Brevet, etc., etc. ?

Ce titre serait-il délivré à la suite d'examens, d'épreuves, par suite de notoriété et de situation acquise, par suite de certificats confraternels ou administratifs, ou par tout autre moyen ?

En cas d'adoption du système d'examens ou d'épreuves, quels titres faudrait-il avoir pour pouvoir s'y présenter ?

Y aurait-il une limite d'âge minimum ou maximum pour l'obtention du Diplôme ?

Par qui le Diplôme devrait-il être délivré ?

Quels seraient les examinateurs qui seraient choisis pour faire subir les épreuves et par qui seraient-ils nommés ?

Y aurait-il un conseil supérieur qui recevrait toutes les notes et propositions des examinateurs, et qui jugerait en dernier ressort ?

Les examens ou constatations de capacité auraient-ils lieu seulement à Paris, ou bien, au contraire, y aurait-il en France un certain nombre de sortes de facultés, aptes à décerner le diplôme ?

Quelles seraient les villes de France qui, formant centre de diverses Sociétés architecturales de la région, semble-

raient devoir être désignées pour y établir les facultés d'examen ?

Les examens de Paris et de la province seraient-ils passés par les mêmes examinateurs, ou bien chaque région aurait-elle des jurys spéciaux ?

Quelle situation serait faite aux architectes actuels ayant déjà le Diplôme de l'Ecole des Beaux-Arts ?

Chaque diplômé serait-il tenu d'indiquer à la suite de ses titres la faculté où il a été reçu ?

Quelle serait la situation des architectes exerçant actuellement la profession ?

L'obtention du diplôme pourrait-elle ou devrait-elle devenir indispensable pour être agréé comme architecte par l'Etat, par les municipalités, par les tribunaux et par les grandes administrations publiques ?

Quelles pourraient être les conséquences du Diplôme au point de vue du Code civil ?

Les architectes diplômés pourraient-ils être suspendus de leurs fonctions par simple arrêté, ou bien un conseil supérieur devrait-il connaître du différend ?

LE CATALOGUE DE LA COLLECTION SPITZER

Tous les amateurs à Paris, en Europe, dans le monde entier, connaissent, au moins de nom, la collection Spitzer. Il n'en est à coup sûr aucune parmi celles des simples particuliers qui ait autant fait parler d'elle.

Elle est installée dans l'hôtel princier qu'habite M. Spitzer, rue de Villejust, dont nous publierons dans le *Moniteur des Architectes*, la façade, les plans et d'intéressants détails d'intérieur. Notre planche 7-8 représente le cabinet de travail de M. Spitzer et peut donner une idée de la manière dont est installée sa collection dont la visite n'est jamais refusée à personne, et que M. Spitzer ouvre au contraire, avec la plus large obligeance, à tous ceux qui lui en font la demande.

Quelques beaux objets ont pu même, grâce à l'amabilité bien connue de leur heureux propriétaire, figurer au Trocadéro l'an dernier ou dans différentes expositions rétrospectives; mais l'ensemble de ce musée, car c'en est un véritable, qui contient près de 4.000 numéros est resté jusque dans ces derniers temps moins connu du grand public. La collection de M. Spitzer contient des antiques, ivoires, objets d'orfèvrerie civile et religieuse, bijoux, bagues et émaux, faïences françaises, italiennes, hispano-moresques et orientales, tapisseries, cuirs et étoffes, vitraux, verres de Venise et d'Allemagne, cristaux de roche, sculptures en marbre et en pierre, bronzes, médailles, terres cuites, meubles et bois sculptés, horloges, montres et instruments de mathématiques, manuscrits, armes et armures; bref, les spécimens les plus splendides de toutes les parties de l'art décoratif, distribués en plus de 20 séries. Ce qui a contribué à la former avec tant de sagacité, c'est d'abord, avant tout et surtout, la science personnelle et l'expérience de M. F. Spitzer, qui était connaisseur et praticien en la matière bien avant d'être riche et propriétaire. Ce n'est pas un financier habile qui, parvenu à la fortune, a voulu avoir une belle collection ; c'est un homme instruit qui est parvenu à une immense fortune, grâce à sa profonde et heureuse intelligence des objets d'art.

Ce ne sont pas, du reste, des objets isolés seulement qu'il a achetés, mais des collections entières, telles que les faïences et les émaux du cabinet Waddington, le célèbre amateur anglais, la collection d'armes de M. Carrand, de Lyon, les merveilleuses pièces d'ivoire et d'émail, les faïences italiennes et françaises, les orfèvreries et les meubles des célèbres collections Debruge, Soltykoff, Meyrick, Malborough, Fountain, Seillière, Timbal, etc. ; en un mot toutes les ventes célèbres qui ont eu lieu, depuis trente ans, ont été mises à contribution. Est-il nécessaire d'ajouter qu'aucun sacrifice n'a été épargné et qu'un grand nombre des pièces de ce cabinet représentent, chacune à elle seule, une fortune. Indépendamment de la science et de l'expérience de M. Spitzer, l'argent, le nerf des beaux musées comme de la guerre, a joué naturellement un grand rôle.

Il faut en dire autant de l'opinion de tous les hommes spéciaux. Pour ne pas les citer tous, rappelons seulement ce qu'en dit M. Ed. Bonnafé : « Choisissant ce que l'art a « créé de plus exquis, ce que l'industrie humaine a pétri, « limé, forgé, tissé, ciselé ou fondu de plus admirable « depuis l'aurore du Moyen-Age jusqu'au déclin de la « Renaissance, le célèbre amateur a formé une collection « sans rivale, unique en Europe et a bâti un palais pour la « loger. »

Mais l'opinion de quelques esprits éclairés et maîtres en cette matière ne suffisait plus à M. Spitzer. Il a voulu mettre tout le monde, jusqu'aux étudiants et jeunes artistes les plus modestes, à même de profiter de cette belle histoire vécue des arts « décoratifs », et il a conçu le projet d'un catalogue illustré qui dépasse la mesure de tout ce qui s'était fait en ce sens jusqu'alors. Il en a conçu le plan lui-même, comme il avait conçu le plan de sa collection. L'exécution des planches, au nombre de 350, dont la moitié en couleurs et des 8 ou 900 dessins a été des plus soignée. Jamais on n'avait déployé un pareil luxe dans la reproduction des objets d'art. Les procédés à base photographique, excluant toute interprétation, ont été seuls admis, afin d'assurer une scrupuleuse exactitude. Quant à la description, elle n'a été confiée qu'à des hommes spéciaux, à des maîtres réels : MM. Darcel, Palustre, Emile Molinier, Eugène Müntz, etc., sont venus compléter ce bel ouvrage en permettant de présenter au public un véritable livre d'art au lieu d'une énumération sèche et aride.

On peut donc dire, sans crainte d'être démenti, que le catalogue de la collection Spitzer est peut-être l'ouvrage le plus remarquable en son genre; qu'il est appelé à rendre les plus grands services aux beaux-arts et aux arts décoratifs et industriels en France, et que sa place est naturellement marquée dans les bonnes bibliothèques publiques et privées.

ÉCOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS — JUGEMENTS — EXPOSITIONS

Concours de première classe.

Le Jury d'architecture s'est réuni, le 6 février, à l'École

des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Ginain, pour juger les concours de première classe.

Il a examiné d'abord les soixante-cinq projets rendus, représentant « la façade principale d'une église paroissiale dans une grande ville », et a décerné des *premières médailles :*

A MM. Dalmas, élève de MM. André,
Mauber, — Guadet;

des *deuxièmes médailles :*

A MM. Chaussemiche, élève de MM. André,
de Sevelingas, — Daumet et Girault
Gallois, — André,
Arfvidson, — Ginain;

et vingt-neuf premières mentions.

Esquisse-Esquisse.

Il a procédé ensuite au jugement du concours d'esquisse-esquisse dont le programme était « Une tribune pour prêcher en plein air ».

Après avoir examiné les cinquante-deux esquisses exposées, le Jury a attribué des *deuxièmes médailles :*

A MM. Pradelle, élève de MM. Guadet,
Vallat, — Douillard et Thierry;

des *premières mentions :*

A MM. Bouts, élève de MM. Daumet et Girault,
Deperthes, — Ginain et Deperthes;

et neuf secondes mentions.

Prix Edmond Labarre.

Le Jury d'architecture s'est réuni, le jeudi 13 février, à l'École des Beaux-Arts, sous la présidence de M. Ginain, pour juger le concours institué sous la dénomination de Prix Edmond Labarre.

Après avoir examiné les quarante-quatre projets exposés représentant le « siège d'un grand commandement militaire », le Jury a décerné le prix Edmond Labarre à M. Despradelle, élève de M. Pascal, et des *mentions honorables :*

A MM. Eustache, élève de MM. Ginain,
Heubès, — Pascal,
G. Majou, — Guadet,
Huguet, — Blondel,
Louvet, — Louvet et Ginain.

Ce prix, institué par M. et Mme Labarre en souvenir de leur fils, feu Edmond Labarre, élève de l'École des Beaux-Arts, consiste en une somme de 200 francs.

Prix Rougevin.

Le Jury d'architecture s'est réuni, le 27 février, à l'École des Beaux-Arts, pour juger le concours d'ornement et d'ajustement dont le programme était « *Un édicule à la gloire de l'art français* ».

Après avoir examiné les cent projets exposés, le Jury a décerné des *premières médailles :*

A MM. Pontremoli et Jost, élèves de M. André;

Des *secondes médailles :*

A MM. Huguet, élève de MM. Blondel,
Masson (Louis), — Ginain,
Umbdenstock, — Guadet,

et quarante et une premières mentions.

A la suite de ce jugement le *premier prix* a été attribué à M. Pontremoli et le *deuxième* à M. Jost.

Programme mars 1890.

Lundi 17. — Jugement du concours de composition décorative, commun aux élèves peintres, sculpteurs et architectes.

Jeudi 27. — Jugement des épreuves du diplôme d'architecte.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

SALON DE 1890

Section d'architecture. — Règlement.

Article 1er. — Les ouvrages d'architecture devront être déposés au Palais de l'Industrie du 2 au 5 avril inclusivement, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Art. 2. — Chaque architecte ne pourra envoyer que deux ouvrages, mais chacun de ses ouvrages pourra se composer de plusieurs châssis; toutefois, dans le but de répartir l'emplacement disponible d'une manière équitable, le Jury, après avoir consulté l'auteur, aura toujours la faculté d'écarter les dessins qu'il ne jugerait pas indispensables à l'intelligence de l'ensemble de l'œuvre présentée.

Ne pourront être admis les ouvrages exécutés dans les Écoles d'architecture.

Art. 3. — Des photographies ou des monographies pourront être exposées, mais seulement à titre de renseignements complémentaires dont le Jury appréciera l'opportunité.

Art. 4. — Les œuvres exécutées, représentées ou non par des dessins, pourront être soumises à l'appréciation du Jury et participer par suite aux récompenses en cas d'admission.

Art. 5. — Les architectes pourront exposer des modèles en relief. Un modèle en relief présenté par un architecte comptera pour l'un des ouvrages exposés par lui, à moins que ce modèle ne soit le complément d'un de ces ouvrages.

Art. 6. — Le vote pour l'élection du Jury d'architecture aura lieu au Palais de l'Industrie, le 8 avril, de dix heures à quatre heures du soir.

Le Jury se composera de douze membres titulaires, plus de deux supplémentaires; le bulletin de vote ne devra contenir que neuf noms.

Les membres complémentaires seront pris à la suite dans l'ordre de la majorité des voix obtenues. Le roulement pour les Jurys annuels s'obtiendra par le tirage au sort, sur les 14 élus, de 5 membres qui ne seront plus rééligibles l'année suivante.

Art. 7. — Une médaille d'honneur pourra être décernée dans la section d'architecture. Elle sera votée par tous les architectes hors concours, médaillés antérieurement ou décorés pour leurs œuvres, exposants ou non, et le Jury de la section, réunis en assemblée plénière sous la présidence du Jury. Le vote ne pourra donner lieu qu'à deux tours de scrutin. Elle ne sera décernée qu'à la majorité absolue des suffrages.

Les autres récompenses seront données à la majorité absolue du Jury.

ART. 8. — Le Jury disposera de douze médailles réparties par lui en trois classes, mais les médailles de 1re classe ne pourront excéder le nombre de deux.

Les médailles de 1re classe ne pourront être décernées qu'à des compositions ou à des projets de restauration d'une importance capitale.

CONCOURS PUBLICS

VILLE DE PARIS

Ecole professionnelle du meuble

(ÉCOLE BOULE)

Il est ouvert, à la date du 3 mars 1890, entre tous les architectes français, un concours public pour la construction d'une école professionnelle du meuble.

Ce concours sera clos à la date qui sera indiquée ci-après pour le dépôt des projets.

Le terrain sur lequel serait construit l'édifice projeté est situé, rue de Reuilly, 57, tel qu'il est délimité au plan.

La construction dont il s'agit comprendra l'ensemble des bâtiments nécessaires pour donner satisfaction aux besoins du service scolaire, tels qu'ils sont énumérés dans le programme dressé par la direction de l'enseignement primaire.

Les documents nécessaires à la rédaction du projet seront remis aux concurrents par le premier bureau d'architecture (Direction des travaux), tous les jours, de midi à quatre heures, excepté les dimanches et les jours fériés.

Ces documents peuvent aussi être consultés par nos abonnés au siège de la rédaction du *Moniteur des Architectes*.

Chaque projet devra comprendre :

1° Des plans d'ensemble des fondations du sous-sol et de chaque étage ;

2° Une élévation de chaque façade ;

3° Des coupes longitudinales et transversales.

Les plans seront dressés à l'échelle de 1 centimètre pour 1 mètre ; les coupes et les élévations seront lavées et rendues à l'échelle de 1 centimètre également.

Le chiffre de la dépense sera un des éléments décisifs du choix à faire entre les projets.

A cette occasion, avis est donné aux concurrents que le Conseil municipal, dans sa délibération du 7 août dernier, a évalué à 600.000 francs (rabais escomptés[1]) la dépense de l'opération.

Chaque concurrent devra en conséquence produire :

1° Une estimation de la dépense fournissant les surfaces par étages des constructions projetées, y compris les caves et sous-sols, avec la hauteur de ces divers étages, l'indication sommaire du prix de revient au mètre superficiel de chacune des parties de ces étages ainsi qu'un résumé, dressé d'après ces bases, de la dépense totale à prévoir pour la mise à exécution de son projet ;

2° Un devis descriptif sommaire de la construction.

1. 25 francs pour 100 environ sur les prix de la série de la ville de 1888.

Ces pièces seront, si l'administration le juge utile, contrôlées par les réviseurs du service d'architecture.

Les concurrents pourront d'ailleurs joindre aux pièces exigées celles qui leur paraîtraient utiles pour l'intelligence et l'appréciation de leur étude.

Chaque concurrent signera toutes les pièces constituant son projet, ainsi que celles fournies à l'appui.

Les projets et les pièces à l'appui devront être déposés, au plus tard, le 12 avril prochain, à quatre heures, à la Préfecture de la Seine, Direction des travaux de Paris (1er bureau du service d'architecture), ou dans tout autre lieu qui serait ultérieurement désigné. Les plans, élévations et coupes faisant partie de ces projets pourront être, au choix des concurrents, soit étendus sur un châssis, soit renfermés dans un carton.

Chaque concurrent devra fournir, en même temps que son projet :

1° Une expédition authentique de son acte de naissance et, s'il y a lieu, des pièces justificatives établissant qu'il possède la qualité de Français ;

2° Un état en double exemplaire indiquant le nombre et la nature des pièces produites par lui ; cet état, qui contiendra ses nom, prénoms et adresse, devra être revêtu de sa signature.

Un exemplaire de cet état sera rendu aux concurrents avec mention de la réception des pièces.

Les projets présentés au concours feront l'objet d'une exposition publique.

Le jugement sera rendu, au plus tard, le huitième jour de cette exposition qui durera 10 jours, du 17 au 26 avril inclusivement.

Le Jury chargé de juger le concours sera composé du Préfet de la Seine ou de son délégué, Président ; et de neuf membres, savoir :

Trois élus par les concurrents ;

Trois élus par le Conseil municipal ;

Trois élus par le Préfet.

Le Préfet désignera le Vice-Président et le Secrétaire du Jury. Ce dernier pourra être pris en dehors des membres du Jury, mais, dans ce cas, avec voix consultative seulement.

L'élection des jurys à nommer par les concurrents aura lieu le 14 avril, à dix heures du matin, en présence du Préfet ou de son délégué, président, ou de deux membres du Conseil municipal, dans la salle des Commissions de la Direction des travaux à l'Hôtel de Ville.

Les concurrents devront personnellement se trouver, pour l'élection des jurés, aux jour, heure et endroit indiqués ci-dessus.

Il ne leur sera pas adressé de convocation spéciale.

Dans le cas où l'auteur du projet classé sous le n° 1 ne serait pas chargé ou déclarerait ne pas vouloir se charger de son exécution, il lui serait alloué une prime de 5.000 francs.

Il sera accordé à chacun des auteurs des trois autres projets des primes fixées de la manière suivante :

A l'auteur du 2e projet... 3.000 francs.
— 3e — ... 1.000 —
— 4e — ... 1.000 —

Si le Jury décide, au contraire, qu'il y a lieu de charger

l'auteur du projet classé en première ligne de son exécution, celui-ci, s'il accepte cette mission, sera chargé de dresser, s'il y a lieu, le projet définitif, avec devis estimatif détaillé et de faire exécuter les travaux aux conditions énoncées dans sa soumission. Il devra se prêter à toutes les modifications de détail et autres qui pourraient être jugées nécessaires soit par le Jury, soit par l'administration.

Il pourra lui être accordé au cours de ces études et pour frais desdites une avance de 4.000 francs, au maximum à valoir sur ses honoraires.

Il est formellement stipulé : 1° que tous les projets primés appartiendront à l'administration, qui se réserve le droit de puiser dans chacun d'eux les éléments qui seraient à sa convenance; 2° que l'administration ne prend aucun engagement, ni quant à l'exécution même, ni quant à l'époque de l'exécution du projet primé.

Néanmoins, si par suite de circonstances quelconques il s'écoulait trois ans entre le jugement du concours et le commencement de mise à exécution de l'opération, l'auteur du projet classé le premier, et auquel l'exécution de ce projet aurait été confiée, pourra réclamer le payement de la prime de 5.000 fr. et le remboursement des frais qu'il aurait faits pour la rédaction d'un projet définitif. Le payement de ces primes et frais détruira tout lien de droit entre l'architecte et l'administration qui sera dès lors libre de confier, le temps venu, l'exécution de ce projet à tel autre architecte que bon lui semblera.

VILLE DE SAINT-NAZAIRE

CONSTRUCTION D'UN THEATRE

Programme du Concours.

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la ville de Saint-Nazaire,

Vu l'article de la loi du 5 avril 1884, ensemble la délibération prise par le Conseil municipal, le 7 février 1890;

Considérant qu'il importe de rendre publiques les conditions du Concours relatif à l'exécution du théâtre projeté à Saint-Nazaire,

Arrêtons :

Article premier. — Il est ouvert, entre tous les architectes français, un Concours pour la construction d'un théâtre municipal, à Saint-Nazaire-sur-Loire.

Art 2. — Cet édifice sera érigé en façade sur la place Marceau, dans un terrain dont la superficie est d'environ 18 ares 50 centiares et dont le plan coté sera adressé à toute personne qui en fera la demande écrite au Maire.

La dépense devra rigoureusement être limitée au chiffre de 230.000 fr., — y compris les honoraires de l'Architecte, lesquels sont fixés à cinq pour cent.

Art. 3. — En ce qui concerne l'élaboration du projet, l'initiative la plus absolue est laissée aux concurrents. Ce qu'il est pourtant essentiel qu'ils conçoivent, c'est un bâtiment répondant aux besoins présents et futurs de la population, en même temps qu'un monument capable de contribuer à l'embellissement de la ville.

Leur attention est aussi particulièrement appelée sur les précautions et moyens reconnus les plus efficaces et les plus pratiques pour conjurer tout danger d'incendie.

Art. 4. — Le concours, ouvert le jour de la publication du présent programme, sera clos le 31 décembre 1890.

Art. 5. — Pour être admis à concourir, les concurrents devront produire :

1° A l'échelle de 0^m 005 par mètre, le plan général de l'édifice et de ses dépendances;

2° A celle de 0^m 01 par mètre, les plans et les coupes longitudinales et transversales;

3° A celle de 0^m 02 par mètre, l'élévation de la façade principale et l'élévation de l'une des façades latérales;

4° Un devis estimatif détaillé, basé sur la nouvelle série de prix de la ville de Saint-Nazaire.

Les dessins devront être très exactement exécutés aux échelles indiquées. Les coupes et plans seront cotés au moins dans leurs dimensions principales. Chaque plan portera une légende contenant l'indication des distributions faites pour les différents services du bâtiment.

Art. 6. — Les projets seront adressés sous pli recommandé, au Maire, ou déposés, contre récépissé, au secrétariat de la Mairie. Ils ne seront pas signés, et porteront seulement une épigraphe qui sera répétée sur une enveloppe cachetée dans laquelle devra être renfermée une note contenant les nom, prénoms, qualité et résidence de chaque concurrent.

Cette note ne pourra être lue qu'après le classement.

Art. 7. — Les projets présentés au concours seront soumis à l'appréciation d'un jury spécial, qui les classera par ordre de mérite.

Le jury sera composé comme suit :

1° Le maire de Saint-Nazaire ou son délégué, Président;

2° Deux membres du Conseil municipal;

3° Trois membres de la Société centrale des Architectes français, désignés par le bureau de la Société;

4° Trois architectes résidant dans le département, savoir :

L'architecte du département,

L'architecte des bâtiments communaux de la ville de Nantes;

Un architecte de la Commission départementale des bâtiments civils, nommé par le Préfet.

Art. 8. — L'exécution des travaux du théâtre sera confiée à l'auteur du projet classé avec le numéro 1.

Une prime de 1.000 francs sera attribuée à l'auteur du projet qui recevra le numéro 2.

Il sera alloué 500 francs à l'auteur du numéro 3.

Des mentions pourront, en outre, être décernées aux artistes qui en seraient jugés dignes.

Art. 9. — Les décisions du jury seront prises à huis clos. Elles ne seront pas motivées.

Les projets primés et ceux qui auraient obtenu des mentions seront exposés, dans la grande salle de la Mairie, pendant toute la quinzaine qui suivra la date des décisions du jury.

Les premiers de ces projets resteront la propriété de l'Administration, qui se réserve le droit d'y puiser tous les éléments à sa convenance.

Art. 10. — L'architecte chargé de l'exécution des tra-

vaux sera tenu d'apporter à son projet toutes les modifications que l'Administration trouvera utile de prescrire. S'il n'est pas domicilié dans le département de la Loire-Inférieure, il devra s'adjoindre l'un des architectes de la ville de Saint-Nazaire.

Art. 11. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans la forme ordinaire; il en sera d'ailleurs délivré des ampliations à tous les intéressés.

Saint-Nazaire, le vingt-huit février mil huit cent quatre-vingt-dix.

Le Maire.

VILLE DE SAINT-BRIEUC

La ville de Saint-Brieuc met au concours la recherche, la captation, l'adduction, l'emmagasinement et la distribution en ville des eaux nécessaires aux besoins domestiques, au lavage des rues et au service des incendies.

Le concours est public et accessible à tous les Français et à toutes les Sociétés françaises. Il sera ouvert le 20 février et clos le 1er octobre 1890.

La ville mettra à la disposition des concurrents, mais sans déplacement, les documents qu'elle possède relativement à la question des eaux, sans aucune garantie des renseignements qui y sont consignés.

Un jury composé du maire, président, de trois ingénieurs étrangers au département et choisis par l'administration municipale, et d'un membre de la commission municipale des eaux, examinera les projets, arrêtera l'ordre de mérite dans lequel ils devront être classés et désignera ceux d'entre eux qui devront être honorés d'une récompense.

Les récompenses à distribuer consisteront :

1° En un 1er prix de 5.000 francs.
2° En un 2e prix de 3.000 francs.
3° En un 3e prix de 2.000 francs.
4° En un 4e prix de 1.000 francs.
5° En des mentions honorables de 500 francs chacune.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES ARTS DE LA COTE-D'OR

Exposition de 1890.

La Société des Amis des Arts de la Côte-d'Or ouvrira son exposition annuelle le 1er juin, à Dijon. Cette exposition durera jusqu'au 15 juillet. Elle comprendra des œuvres de *peinture*, de *sculpture*, de *dessin*, *aquarelle* et *architecture*, de *gravure* et *lithographie*, et de *céramique d'art*.

Les ouvrages doivent être envoyés au président de la Société des Amis des Arts, à Dijon, du 1er au 15 mai.

Les artistes résidant à Paris remettront leurs œuvres à M. Pottier, 14, *rue Gaillon*, représentant de la Société, avant le 1er mai.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE D'AMIENS

1° Etude d'un projet de maisons d'ouvriers pour la ville d'Amiens. Plans d'exécution et devis suivant la série de prix de la ville d'Amiens. — *Une médaille d'or.*

2° Tuyaux de conduite, robinets en grès et autres ustensiles de qualité équivalente à ceux fabriqués par la maison Doulton en Angleterre. — *Une médaille d'or.*

3° Etude sur les logements d'ouvriers, combinaisons les plus propres à assurer le bon marché de la location et la sécurité du placement. Avantages et inconvénients des cités ouvrières. — *Une médaille d'or.*

Les concurrents devront envoyer leurs manuscrits au président de la Société, 27, rue de Noyon, à Amiens, avant le 30 avril 1890.

NOUVELLES DIVERSES

Un cabinet d'architecte à Chicago. — Si l'on veut se faire une idée de l'importance des travaux de certains architectes aux Etats-Unis, on lira avec intérêt les détails qui suivent et sont relatifs à l'installation des bureaux de MM. Burnham et Root, architectes à Chicago. Tout d'abord les dessinateurs sont répartis dans un certain nombre de pièces, neuf dans l'espèce, au lieu d'être, suivant l'ancien système, réunis tous ensemble; l'expérience a prouvé que de cette manière la quantité de travail produite dans le même espace de temps est supérieure. Tout à côté des bureaux des dessinateurs se trouve le cabinet de chacun des associés; des locaux sont spécialement affectés à la comptabilité, l'ingénieur en chef, l'inspecteur et le bibliothécaire; c'est, du reste, la bibliothèque qui sert de salon de réception pour le public. Il y a divers magasins pour les échantillons, le papier, et une salle de réception destinée aux entrepreneurs et fournisseurs, une imprimerie, cabinet de toilette, salle de bains et gymnase. Cette dernière innovation est tout à fait récente, mais l'expérience a prouvé que rien ne facilite plus le travail que la faculté donnée aux hommes d'affaires de trouver dans l'exercice physique une diversion aux fatigues du cerveau : c'est dans le même ordre d'idées qu'une salle de bains a été installée. Avec une prudence des plus louables, toutes les précautions ont été prises pour que les dessins, les archives soient placés dans des pièces à l'abri du feu, et avant la clôture des bureaux le soir, tous les dessins dont on se sert, les lettres et papiers de toute espèce sont enfermés et mis à l'abri du feu. A proximité des associés se trouve un fonctionnaire connu sous le nom d'ingénieur en chef, qui est chargé de la direction générale des bureaux; c'est lui qui reçoit les esquisses et les instructions des mains des directeurs et surveille les travaux des dessinateurs. Cet ingénieur est un homme d'une compétence très réelle, mais il est néanmoins assisté d'un ingénieur consultant, M. Strobel, de la Compagnie du Pont de Keyston, un des constructeurs en fer les plus habiles du pays et d'un ingénieur sanitaire, qui consacre quatre jours par semaine à préparer les dessins et devis pour les travaux de drainage, chauffage et ventilations nécessités par les constructions dont est chargé le bureau. On peut aisément s'imaginer l'espace relativement considérable affecté à la comptabilité dans une administration si bien organisée. Une vaste salle près de l'entrée contient les bureaux des teneurs de livres, secrétaires, écrivains typographes (machines à écrire). Tout à côté se trouve le bureau des inspecteurs et contre-maîtres. Ces contre-maîtres, bien que payés par leurs clients, sont

nommés par la maison ; ce sont d'ordinaire d'habiles ingénieurs qui ont une position dans l'administration. Celle-ci emploie, en outre, un grand nombre d'inspecteurs toujours en voyage du Maine à la Californie dans l'intérêt de la maison, qui adressent des rapports réguliers à l'ingénieur en chef et lui envoient des photographies des bâtiments à leurs divers états successifs.

La quantité de travail exécutée est considérable, car, indépendamment des dessinateurs au nombre de plus de soixante parfois et des teneurs de livres, employés de tout genre et inspecteurs, une invention due à M. Even, l'ingénieur en chef actuel, a permis de réaliser bien des économies. Il a installé l'imprimerie de façon à pouvoir tirer les dessins des dimensions les plus vastes ; les œuvres en couleur sont préparées à l'aniline et l'installation est telle que le bureau peut en fort peu de temps tirer un dessin en plusieurs couleurs à autant d'exemplaires qu'il est nécessaire. Tous ceux qui ont fait exécuter des dessins et ont eu à souffrir des erreurs commises par ceux qui les ont copiées apprécient ce mode de procéder qui supprime le copiste et ses erreurs infaillibles.

On peut se faire une idée de l'importance de cette maison quand on saura que l'ingénieur en chef touche 30.000 fr. par an et que les frais généraux annuels dépassent le chiffre de 500.000 fr.

La plus haute cheminée du globe. — On construit en ce moment à la fonderie royale de Halsbrüch, en Saxe, une cheminée qui aura plus de 150 mètres de hauteur ; cette altitude est nécessitée par l'obligation de se débarrasser des gaz délétères. Elle mesure près de 15 mètres à sa base et est faite de fer et de briques. Il y a peu de tours et monuments qui aient atteint cette hauteur, mais ce sera certainement le tuyau de cheminée le plus élevé du globe.

Un nouveau préservatif contre la corrosion du zinc. — Des expériences récemment faites en Allemagne établissent que les plaques de zinc sont souvent corrodées lorsqu'elles sont en contact direct avec la brique. On a notamment remarqué que, lors de la construction du grand marché de Berlin, des plaques de zinc posées sur la brique étaient percées de trous assez profonds partout où elles étaient en contact avec la brique. L'analyse chimique a prouvé que ces briques contenaient jusqu'à 1,16 o/o d'un sel soluble capable de produire les effets signalés. On propose comme remède d'éviter le contact direct du zinc et de la brique en insérant entre les deux une couche de feutre ou matière analogue.

Le coulage du marbre. — Un sculpteur autrichien vient d'inventer à Paris un procédé pour amollir le marbre de façon à pouvoir le mouler comme le bronze. Le marbre ainsi traité prend le nom de beryte. Le nouveau produit est bien meilleur marché que le plâtre et peut être spécialement adapté pour les dallages et planchers, salles de bains, colonnades, etc. Une Société est en voie de formation pour exploiter la beryte.

Palais Saint-Georges à Gênes. — Le Comité local d'archéologie de Gênes a décidé la conservation du palais historique et artistique de Saint-Georges ou des Capitaines du peuple menacé de démolition. Ce palais a été édifié en 1260 par Guillaume Boccanegra, capitaine du peuple, sous la direction du moine Olivero. C'est un des rares spécimens existant en Ligurie de l'architecture lombarde du XIIIe siècle.

BIBLIOGRAPHIE

La « Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts », si habilement dirigée par M. JULES COMTE, vient de s'enrichir de deux nouveaux volumes :

1° *Les Sceaux*, par M. LECOY DE LA MARCHE [1].

Dans ce curieux manuel, qui est le premier du genre, plus de 300 pages de texte initient le lecteur à l'origine des sceaux, à leur usage, à leur fabrication, à leurs transformations successives, et 136 figures, reproduites d'après les originaux par un procédé perfectionné de phototypie, restituent pour l'œil, avec un relief étonnant, leurs formes, leurs contours, leurs sujets infiniment variés.

2° *L'Art héraldique*, par M. H. GOURDON DE GENOUILLAC [1].

Orné de 300 gravures, complété par un glossaire explicatif, et par une bibliographie héraldique, ce volume est un cours complet de blason au point de vue artistique, indiquant les ressemblances et les différences qui se rencontrent entre les figures employées dans les divers Etats de l'Europe, montrant les transformations successives de certaines pièces qui meublent le blason, permettant, en un mot, aux amateurs qui cherchent les marques au bas d'une gravure française ou d'une reliure italienne, sur un bijou russe ou sur une faïence hollandaise, de préciser, à première vue, une date ou une attribution.

Œuvres complètes de Victor Hugo. — Actes et paroles. — Avant l'exil. (Maison Quantin, éditeur.)

Les librairies Hetzel et Quantin viennent de faire paraître, dans l'Edition définitive à 2 francs des Œuvres de Victor Hugo, le recueil complet *Avant l'exil*, qui donne, de 1841 à 1851, les *Actes et paroles*, c'est-à-dire toutes les manifestations littéraires et politiques de Victor Hugo, depuis l'admirable discours de réception à l'Académie jusqu'aux ardentes proclamations contre le coup d'Etat du 2 Décembre. Rien de plus intéressant qu'un tel livre ; c'est de l'histoire contemporaine vivante et passionnée.

EXPLICATION DES PLANCHES

PL. 1-2. — La réputation artistique du parc de Versailles n'est plus à faire, et tout ce qui se pique de civilisation a visité ces merveilleux jardins du roi Soleil ; et ils sont merveilleux, non pas tant pour l'extrême raffinement de la disposition des corbeilles et des plates-bandes, que par les points de vue panoramiques qu'on y découvre de toute part, et aussi par la richesse et la beauté incomparable des édicules en marbre et en bronze qu'y a semés le génie de l'époque Louis XIV. Parmi ces édifices, tous plus charmants les uns que les autres, il en est un appelé com-

1. Maison Quantin : un vol. in-4° anglais. Prix : broché, 3 fr. 50 ; cartonné, 4 fr. 50.

munément la fontaine du « Buffet » qui attire plus particulièrement l'attention des visiteurs par la beauté de ses détails et l'élégance de ses formes. Cette impression, nous l'avons ressentie encore, il y a quelques jours, en passant à nouveau devant cette belle œuvre architecturale que nous avons prise en passant pour en enrichir la collection du *Moniteur des Architectes*.

Pl. 3. — Bien rares ont été les constructions de l'Exposition présentant un intérêt sérieux dans leur application pratique aux besoins de la construction moderne. Le Petit Cabaret Roumain, que nous représentons ici, était une des rares exceptions qui aient attiré notre attention, parce qu'en effet, le programme de sa construction répond aux besoins ordinaires des maisons d'habitation, avec ce détail intéressant en plus, à savoir qu'au devant et sur toute la façade, il règne un petit portique couvert très ingénieusement relié au corps même du logis par des dispositifs de charpente très ingénieux, bien que très simples. Pour nous qui sommes un partisan résolu des habitations avec rez-de-chaussée seulement, nous considérons cette construction comme un document des plus intéressants à consulter à l'occasion.

Pl. 4. — Cette planche complète la si intéressante restauration du château de Fère en Tardenois.

Pl. 5 et 6. — Nos lecteurs n'ont pas oublié la belle vue cavalière du château de Chantilly, publiée dans le *Moniteur* ces années dernières, et son succès a été tel que nous avions formé le dessein de compléter cette belle restauration par quelques-uns des documents les plus saillants de ce véritable palais offert par le duc d'Aumale à l'Institut de France. C'est à ce titre que nous avons fait graver les plans et les élévations de la chapelle.

Pl. 7 et 8. — La collection Spitzer, à laquelle nous consacrons un article ci-dessus, est une des curiosités en même temps qu'une des richesses artistiques du Paris moderne. On peut juger de la qualité de cet ensemble si curieux d'objets d'art accumulés dans les mains d'un amateur éclairé, en examinant ce magnifique cabinet de travail qui fait revivre à nos yeux toute une époque d'art si enviée par les uns, si critiquée par les autres. Et il faut avouer que la critique aurait bien de la peine à mordre sur ce somptueux intérieur.

Pl. 9. — Une des gloires de Viollet le Duc aura été, sans conteste, la remise en lumière des beautés et des ressources du fer forgé pour la décoration des habitations. A grand'peine, en effet, il put former un ou deux artistes qui devaient devenir plus tard les éducateurs de l'industrie nouvelle dont le développement a pris aujourd'hui les proportions d'un véritable évènement économique. L'Exposition universelle était tout naturellement l'occasion pour cette industrie de se manifester dans toute sa gloire et il faut reconnaître qu'elle n'a point failli à sa tâche. Beaucoup de ses productions ont étonné, surpris le visiteur, et parmi elles les rampes en fer forgé étaient vraiment surprenantes tant par la composition que par la main d'œuvre. Nous prenons par exemple celle exposée par la maison Baudrit dont la jolie eau-forte que nous publions ne donne réellement qu'un aperçu de l'éclat décoratif et artistique produit par cette belle composition qui ne contribuera pas peu au renom de cette maison.

Pl. 10. — Il nous a paru très intéressant de mettre, dans ce but, en parallèle, de ce beau type de la ferronnerie moderne, trois motifs d'ornements en fer forgé dus à la pointe de Lucas de Leyde, célèbre graveur hollandais de la première moitié du xvi[e] siècle, motifs d'ornement des plus intéressants à examiner et à consulter. J'avoue que plus je vieillis, plus je travaille, et moins je m'explique la science étonnante de certains artistes de cette époque déjà si reculée, et ce n'est pas sans un peu de stupéfaction que j'examine leurs travaux. A quelle école ces hommes-là ont-ils donc appris à composer et à dessiner de l'ornement d'architecture ? Je ne vous referai pas ma théorie sur les débris gallo-romains, lesquels ont certainement inspiré les artistes de cette époque, mais il nous suffira de constater qne le plus sage est encore de les copier, en attendant que nous puissions nous passer de leurs enseignements.

J'appelle notamment votre attention sur les groupes de chimères aux formes si savantes et si habilement enveloppées et habillées, et aussi sur les quatre médaillons en fer repoussé au marteau. Cette industrie était très développée à cette époque et les spécimens parvenus jusqu'à nous sont surtout des fontaines et des bassines en cuivre repoussé lesquels font la joie du cabinet des collectionneurs.

Pl. 11 et 12. — La chambre à coucher exposée par la maison du Bon Marché a été une des curiosités de l'Exposition, et à ce titre le *Moniteur* avait pour devoir d'en conserver le souvenir dans sa collection tout en rendant justice aux tendances artistiques dont il est l'expression. Il est fort intéressant, en effet, qu'une telle agglomération de collectivités industrieuses sorte des banalités du négoce qui consiste à acheter pour revendre dans l'unique but de battre monnaie, car, pris à ce seul point de vue, ces vastes caravansérails commerciaux ont donné et peuvent donner prise aux critiques nombreuses dont ils sont l'objet. Mais si, tout en conservant leurs qualités productives au point de vue financier, elles deviennent aussi des maisons créatrices, elles échapperont ainsi à la critique, de ce fait qu'elles cessent d'être « commerçantes » pour devenir « industrielles », leur cercle d'activité sera considérablement agrandi et elles mériteront tous les encouragements que l'on doit à une grande industrie.

A ce point de vue particulier, cette exposition de mobilier a été une véritable surprise pour le monde des arts, et l'on ne peut que souhaiter de voir ces tendances se développer, car, avec une organisation aussi puissante, il est certain que de « tels industriels » deviendraient rapidement les plus hautes personnalités de l'industrie française.

J. BOUSSARD,
Architecte du ministère des Postes et Télégraphes.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

SOMMAIRE DU N° 3

CHRONIQUE

LE DIPLOME DES ARCHITECTES.

Depuis de longues années, les architectes ont réclamé et réclament l'obligation de subir des examens et de recevoir en échange un diplôme de l'Etat, les sacrant grands pontifes dans l'art de bâtir; et aussi le droit et les prérogatives attachées au diplôme des médecins, à savoir : l'obligation pour les propriétaires de ne s'adresser qu'à eux, quand ils veulent entasser des moellons les uns sur les autres. L'Etat, faisant enfin droit à cette requête, a nommé une grande commission chargée d'étudier la question de cette création de diplôme des architectes, et cette mesure a mis à l'envers toutes les cervelles des « jeunes » surtout, lesquels profitent de cette occasion pour remplir les colonnes des journaux d'art de leurs doléances.

Or, il résulte de la lecture de tous ces documents que le but, souhaité par eux, est d'empêcher la concurrence qui leur est faite par les entrepreneurs endimanchés, les gérants de propriétés et les agents voyers communaux des petites villes de province, espérant voir grossir leur clientèle du contingent des propriétaires qui se passent actuellement de leurs concours. Et chacun d'eux de répéter à l'envi sur tous les tons : « Il faut qu'une profession nourrisse l'homme qui l'exerce; l'Etat doit y veiller. »

Personnellement, le fait de la création d'un diplôme nous paraît très désirable en soi, mais pour des motifs diamétralement opposés à ceux mis en avant. Et en effet l'argumentation, soutenue par les « diplomés » et par ceux qui désirent l'être, repose sur des idées qui s'appellent en politique du « socialisme d'Etat », théorie dont nous ne saisissons pas bien encore les avantages ni les défauts et que, pour cette raison, les esprits sérieux rejettent absolument. Pour eux, en effet, le rôle de l'Etat doit être, tout au contraire, de veiller à ce que tous les enfants de la même patrie trouvent des moyens d'existence au grand jour du contrôle de l'honnêteté publique, et il doit s'opposer absolument à la création de castes privilégiées, surtout si cette création avait pour conséquence de supprimer, pour le plus grand nombre, ces moyens d'existence honnête dont nous venons de parler.

A ceux de nos confrères donc qui réclament la création du diplôme pour empêcher la « concurrence » dont ils souffrent, nous dirons que l'argument est pitoyable, qu'il est indigne du caractère élevé de la profession qu'ils représentent et que, sous aucun prétexte, l'Etat ne peut ni ne doit écouter la demande de création du diplôme des architectes présentée sous de tels auspices.

Mais si, au contraire, vous demandez cette création de diplôme dans le but d'élever encore davantage le prestige qui s'attache au titre d'architecte; si vous demandez à l'Etat de leur donner certaines prérogatives, vous ne pouvez le faire qu'en lui démontrant qu'en sanctionnant vos désirs, il élève le niveau de la civilisation et du bien-être de la population. Qu'en effet, il importe peu de savoir comment l'architecte fait payer ses travaux et quel genre de concurrence peut lui être fait, mais qu'il importe de savoir que « l'architecte entrepreneur » visé dans le Code civil est insuffisant pour les besoins de la civilisation moderne et qu'il a dû faire place à un véritable savant, dont les études, très complexes, doivent être suffisamment élevées pour le mettre à même de fournir au médecin les moyens de lutter contre les maladies et la mort, en disposant les constructions de telle façon que toutes les théories modernes de la science hygiénique contre les dangers des déjections, de l'air respirable, de l'eau potable, de la respiration murale, du remplacement de l'air vicié, du chauffage, etc., etc., soient appliquées avec une autorité et une certitude qni seront les résultantes d'un diplôme couronnant l'édifice d'une vie d'études scolaires analogues à celles des médecins. Et une fois nanti de ce diplôme, l'architecte, tout comme le médecin, aura le libre arbitre de se faire payer comme il l'entendra et avec le taux que bon lui semblera. Sur ce terrain particulier, il faut bien se persuader que l'architecte, comme le médecin, subira les concurrences subies par ce dernier, depuis la « méthode Raspail » jusqu'aux pastilles Géraudel, en passant par toute la kyrielle des « rebouteux », des « pharmaciens », des « vétérinaires et sous-vétérinaires », des « bonnes femmes » et plus simplement encore de tous les imbéciles dont la société est pavée et qui ont tous un remède merveilleux dans leur poche. Pour l'architecte, ce seront les entrepreneurs à tous les degrés, les ingénieurs, les agents voyers, les peintres, les sculpteurs, les propriétaires-constructeurs eux-mêmes, « l'ami conseil, » que nous connaissons tous, et tous les gens enfin qui trouvent très équitable et très juste de faire ce que bon leur semble, du moment où ils ne portent préjudice à personne.

Un moyen existerait cependant pour enrayer la bêtise humaine sur ce point spécial de la construction, moyen qui consisterait à n'admettre la responsabilité pécuniaire devant les tribunaux que pour les architectes diplômés. Mais on pourrait craindre que cette réserve ne soit une indication pour certains esprits, comme nous en avons connu quelques-uns au cours de notre carrière, lesquels trouveraient là un excellent moyen de payer nos honoraires en monnaie de singe. Et puis ne serait-ce pas l'établissement d'un droit limitatif qui atteindrait les intérêts très respectables en soi des propriétaires faisant bâtir sans le secours d'un architecte, pour des raisons souvent de très bon aloi? L'Etat peut-il équitablement suspendre le cours de la loi au profit d'une caste d'hommes si intéressante qu'elle soit?

Tel ne serait pas notre avis et nous estimons cependant que l'obligation du diplôme obligatoire pour les architectes aura son effet utile dans ce fait que ceux qui, dans l'avenir,

voudraient exercer cette profession, sans s'être soumis à cette obligation, ne pourront le faire que clandestinement, puisque l'obligation du diplôme entraîne nécessairement l'idée d'empêcher l'exercice de cette profession en dehors du diplôme.

Mais toute cette évolution devra se faire lentement et plus d'une génération d'hommes passera encore sans que le plein effet de cette législation nouvelle ait produit ses résultats.

Il faut donc que la commission, nommée par le Ministre pour étudier la création du diplôme des architectes, envisage la question à un point de vue très élevé si elle veut aboutir et sans se préoccuper des théories émises par les différentes écoles classiques, diocésaines ou autres, écoles dont les élèves auront la valeur voulue le jour où le diplôme aura consacré leurs études.

Reste la question du moment précis où pourrait fonctionner cette nouvelle législation et ce qu'on fera du stock d'architectes, constructeurs et autres exerçant actuellement, sans le moindre diplôme, et qui tous sont des chefs de famille ayant trouvé dans cette branche de l'industrie humaine des moyens d'existence qu'un gouvernement sage ne peut décemment pas chercher à leur enlever.

Les plus ardents promoteurs de la campagne du diplôme demandent que tous, vieux et jeunes, passent un examen, ce qui est une pure ineptie. Plus on examine cette question, plus on y trouve de difficultés dans son application pratique, et nous ne croyons guère possible qu'un seul moyen consistant à décréter qu'à dater du jour de la création du diplôme obligatoire pour les architectes, nul ne pourra plus revendiquer ce titre dans l'avenir, ni exercer la profession, sans justifier du diplôme : le rôle de patentes suffira pour établir à cette date le nombre des architectes exerçant la profession et pouvant l'exercer du droit acquis. Puis le temps fera son œuvre et un jour viendra où les diplômés exerceront seuls la profession. Il faudra cependant régler la pénalité contre l'exercice illégal et il suffirait, je crois, d'appliquer les pénalités édictées pour protéger les médecins, bien que cette pénalité soit, je crois, de cinq francs. La somme est modique, mais, aujourd'hui, le fait d'une condamnation a l'honneur de procurer au condamné un dossier judiciaire dont l'existence rend la vie insupportable et ses conséquences réduiront en fait à des proportions infimes la concurrence si redoutée aujourd'hui par les promoteurs du principe du diplôme pour les architectes.

J. BOUSSARD,
Architecte de l'Administration des Postes et Télégraphes.

CONCOURS PUBLICS

JARDIN ZOOLOGIQUE D'ACCLIMATATION DU BOIS DE BOULOGNE A PARIS.

Résultat.

Le jugement du concours ouvert pour la construction de nouveaux bâtiments au Jardin d'acclimatation a été rendu récemment.

Le Jury, composé du Conseil d'administration et de deux architectes, MM. Bailly, membre de l'Institut, et Edmond Guillaume, a décerné le 1er prix à MM. Georgé et Kahenn, le 2e à M. Barré, le 3e à M. Bertrand.

Nous apprenons que, par décision ultérieure du Conseil d'administration, M. Bertrand est chargé de l'exécution des travaux.

ECOLE NATIONALE DES BEAUX-ARTS

CONCOURS. — JUGEMENTS. — EXPOSITIONS.

2e concours d'essai du grand prix d'architecture.

Une Commission, nommée par l'Académie des Beaux-Arts, s'est réunie, le samedi 15 mars, à l'Ecole des Beaux-Arts, afin de juger le second concours d'essai pour le grand prix d'architecture, dont le programme était : la façade d'un théâtre d'opéra comique. Après avoir examiné les esquisses des 60 concurrents, la Commission a admis en loge dans l'ordre suivant :

MM.

1° Eustache, élève de M. Ginain, qui avait obtenu le 1er second grand prix en 1887;
2° Pontremoli, élève de M. André;
3° Louvet, élève de MM. Louvet et Ginain, qui avait obtenu le 1er second grand prix en 1886;
4° Pradelle, élève de M. Guadet;
5° Despradelle, élève de M. Pascal, qui avait obtenu le 1er second grand prix en 1889;
6° Sortais, élève de MM. Daumet et Girault, qui avait obtenu le 1er second grand prix en 1888;
7° Paulme, élève de M. Guadet;
8° Varcollier, élève de MM. Ginain et Varcollier;
9° Bossis, élève de M. Pascal;
10° Bion, élève de MM. Douillard et Thierry.

Ces concurrents entrés en loge le 18 mars en sortiront le 18 juillet.

Enseignement simultané des trois arts.

Le 17 mars, une Commission composée de MM. les Professeurs de l'enseignement simultané, de MM. les Professeurs peintres, sculpteurs et architectes, a jugé le concours de composition décorative commun aux élèves des trois sections. Après avoir examiné les travaux des élèves, la Commission a décerné une première médaille à M. Lajoie, élève de M. André.

Une première seconde médaille à M. Desjardin, élève de M. Guadet.

Une deuxième seconde médaille à M. Elie Leroy, élève de M. Guadet.

La Commission a procédé ensuite à l'examen des figures dessinées d'après la nature ou d'après l'antique, et a décerné des médailles à

MM. Lerolle (Adolphe), élève de M. Peigney;
Leroy (Elie), — Guadet;

et treize mentions.

Puis elle a examiné les travaux modelés par les élèves architectes et a décerné une médaille à M. Lerolle (Louis), élève de M. Peigney, et vingt mentions.

Elle a examiné enfin les dessins exécutés par les élèves

architectes dans le cours de dessin ornemental et a accordé des médailles à

MM. Davi (Robert), élève de M. Raulin;
Parize — Ginain;
Leroy (Elie), — Guadet;

et vingt mentions.

Par suite de ce jugement, MM. Duquesne, Bartaumieux et Houel ont été admis dans la première classe d'architecture.

Concours du diplôme. — Résultat.

Une commission s'est réunie, le 27 mars, à l'Ecole des Beaux-Arts, afin de juger les projets des candidats au diplôme d'architecte.

Après avoir examiné ces projets et interrogé les candidats sur les parties théorique et pratique de la construction, sur l'histoire de l'architecture, sur les éléments de physique et de chimie appliqués à la construction, et sur les notions essentielles de législation du bâtiment, la commission a concédé le diplôme d'architecte à

MM.		MM.
Malgras,	élève de	Ginain.
Guénot,	—	Vaudremer, Raulin.
Cousin,	—	Coquart, Gerhardt.
Garnier (Emmanuel),	—	Douillard, Thierry.
Destors,	—	André.
Febvre,	—	André.

Prix de reconnaissance des architectes américains.

Une commission, composée de MM. les Membres du conseil supérieur, de MM. les Professeurs d'architecture, chefs d'ateliers de l'Ecole et de MM. les Professeurs d'architecture, chefs d'ateliers du dehors, faisant partie du jury à titre permanent, s'est réunie, le 26 mars, à l'Ecole pour juger le concours institué sous la dénomination de « Prix de reconnaissance des architectes américains », dont le programme était « une tour d'observation sur les récifs de l'île Thompson (Floride) ».

Après avoir examiné les projets, la commission a attribué le prix à M. Bauhain, élève de M. André.

ÉTABLISSEMENTS INSALUBRES, DANGEREUX OU INCOMMODES

Décret

Le Président de la République, sur le rapport du président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,

Vu le décret du 15 octobre 1810, l'ordonnance du 14 janvier 1815 et le décret du 25 mars 1851 sur la décentralisation administrative;

Vu le décret du 3 mars 1886, déterminant la nomenclature et la division, en trois classes, des établissements insalubres, dangereux ou incommodes;

Vu le décret du 5 mai 1888, qui a complété cette nomenclature;

Vu l'avis du comité consultatif des arts et manufactures;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

ARTICLE 1er. — La nomenclature des établissemenss insalubres, dangereux et incommodes, contenue dans les tableaux annexés aux décrets des 2 mai 1886 et 5 mai 1888 est complétée et modifiée conformément aux tableaux A et B annexés au présent décret.

ART. 2. — Le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* et inséré au *Bulletin des lois*.

Fait à Paris, le 15 mars 1890.

CARNOT.

Par le Président de la République :

Le président du conseil, ministre du commerce, de l'industrie et des colonies,
P. TIRARD.

Les industries visées ont pour objet : les caoutchoucs, le celluloïd, les chlorures de plomb, les engrais et insecticides, les graisses, les minerais sulfureux ou de métaux précieux, les porcheries, la poudre de mine comprimée.

NOUVELLES DIVERSES

Académie des Beaux Arts. — L'académie des Beaux-Arts a procédé, le 15 mars, à l'élection d'un membre en remplacement de M. Diet, décédé.

Au sixième tour de scrutin, M. Alfred Normand a été élu par 16 voix sur 31 votants.

Sociétés régionales et départementales d'architectes. La nouvelle Société de la Loire. — Nous apprenons avec plaisir que, sur l'initiative de notre excellent confrère M. Journaud, président de l'Association provinciale des architectes français, les architectes du département de la Loire viennent de se constituer en Société, dans une réunion qui a été tenue le 8 mars.

La préparation des statuts de la nouvelle Société est confiée à un bureau provisoire composé de :

M. LEROUX, de Saint-Etienne, *president*;
M. MICHAUD, de Roanne, *vice-président*;
M. DURAND, de Saint-Etienne, *secrétaire*.

Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle. — Dans sa séance du 23 octobre 1889, la Société de médecine publique et d'hygiène professionnelle, sur un rapport de MM. H. Napias et A.-J. Martin, a décidé de créer sept comités permanents chargés d'étudier les objets suivants :

1° Hygiène de l'enfance;
2° Hygiène urbaine et rurale;
3° Hygiène industrielle et professionnelle;
4° Prophylaxie des maladies contagieuses;
5° Hygiène alimentaire;
6° Hygiène internationale et hygiène administrative;
7° Démographie et statistique.

De ces divers comités, deux au moins, le deuxième et le troisième, s'occupent de questions intéressant tout spécialement les architectes, et il est à souhaiter que leurs travaux soient suivis par le plus grand nombre possible de nos confrères.

Les séances se tiennent à la bibliothèque de la Société de médecine publique, 28, rue Serpente.

Le deuxième comité a constitué son bureau dimanche matin de la façon suivante :

Président : M. Adolphe Carnot, ingénieur;
Vice-présidents : MM. Bechmann, ingénieur;
Dr Lallier;
Dr Drouineau;
Vaudremer, architecte S. C.,

et a décidé que les réunions auraient lieu tous les deuxièmes lundis de chaque mois, à 5 heures.

Les séances du deuxième comité se tiennent le troisième lundi à 4 h. 1/2.

L'un des vice-présidents de ce deuxième comité est notre confrère Edmond Allard.

BIBLIOGRAPHIE

L'*Avocat des propriétaires et des locataires*, par M. E. Coqueugniot, avocat, est un ouvrage essentiellement pratique, donnant en un langage courant, exempt du jargon juridique, l'explication des droits et des obligations réciproques du loueur et du locataire, ainsi que des modèles de tous les contrats de propriété et de locations de maisons, terrains, cultures. Nous pensons que, par la modicité de son prix et les renseignements qu'il contient, il peut être appelé à rendre de grands services.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 13. — La villégiature a pris, en Amérique, un développement considérable et les architectes yankees ont trouvé le moyen de faire face à ce besoin de leurs compatriotes en construisant les villas avec des matériaux très simples et à l'aide desquels ils ont su exprimer des volontés artistiques très intéressantes. La villa que représente notre planche 13 est un exemple de cette fécondité originale à laquelle nous venons de faire allusion. On se sent à l'aise sous ce vaste promenoir qui enveloppe la maison et à l'abri duquel le maître du logis peut se reposer longuement des fatigues de la journée, sans crainte des accidents atmosphériques si fréquents dans ce pays d'outre-mer.

Pl. 14. — Et si de ce promenoir extérieur vous rentrez dans l'intérieur, vous trouverez un luxe d'installation véritablement considérable, où le confort le dispute à la richesse. Il est même très singulier de constater que ce sont les américains qui ont ramené chez nous le goût des beaux mobiliers et des tentures somptueuses.

Pl. 15. — Cette fenêtre du château de Pau mérite d'appeler l'attention des artistes pour la disposition savante du méneau et du chambranle où la science du profil le dispute à la science de l'ornementation.

Pl. 16. — Les tours d'horloge ont été, pendant toute la Renaissance, un des édifices publics qui faisaient le plus invariablement partie de la décoration des cités un peu importantes. Le *Moniteur des Architectes* en a déjà publié un certain nombre dont celles de Rouen, d'Auxerre, etc., et celle de la ville de Berne, que nous publions aujourd'hui, vient en augmenter le nombre d'une très heureuse façon.

On comprend facilement l'utilité de ces sortes d'édifices dont le grand cadran règle en quelque sorte la vie de chaque jour de tous les habitants; et le programme obligé consiste naturellement à placer, le plus haut possible, l'horloge la plus grande possible, de façon à ce que de tous points de la cité on puisse suivre la marche du temps. Aujourd'hui, nous plaçons des horloges mesquines à tous les carrefours, ce qui est incontestablement plus commode, mais moins monumental; et malgré cela l'œil du public recherche toujours les grandes horloges des édifices et nombreux sont encore parmi nous ceux qui règlent leur montre sur l'horloge du Palais de la Bourse, par exemple, ou sur celle de la Tour d'horloge de Saint-Germain-l'Auxerrois. On ne peut que souhaiter de voir cette vieille coutume reprendre faveur dans nos civilisations modernes.

Pl. 17. — Cette grille, composée et exécutée dans les ateliers de M. Léon Baudrit, serrurier à Paris, est de pur style Louis XV. C'est une pièce remarquable tant au point de vue de la forge que du repoussé. Le panneau du milieu est forgé d'une seule pièce et encadré d'une frise légère ornée de brindilles fines et déliées.

Tous les feuillages en tôle relevée au marteau sont exécutés de main de maître. Une imposte supportant une lanterne encadre ce travail.

A remarquer la différence d'exécution de cette pièce dont les feuillages sont en fer relevés, aplatis, forgés et repoussés au fer à la façon allemande.

A cette occasion, nous venons compléter les détails concernant notre planche 9 publiée dans le dernier numéro, et représentant une rampe en fer forgé, beau travail de ferronnerie exécuté également par M. Baudrit pour le magnifique hôtel du prince Demidoff, rue Jean-Goujon, et qui est fort remarquable; tous les rinceaux en fer forgé, ornés de moulures enlevées à la forge et profilées au burin dans la masse du fer, sont terminés par des noyaux élargis et saillants. Des feuillages et des fleurs en tôle repoussée au marteau enlacent gracieusement les fers de leurs limbes nerveux. La naissance de cette rampe est une chimère également en tôle martelée, véritable merveille de repoussé et de ciselure, crânement campée au milieu des rinceaux qui l'enlacent.

Pl. 18. — A côté des maîtres ferronniers modernes, il est intéressant de voir et comparer les œuvres des maîtres ferronniers anciens, et il faut bien reconnaître que ces panneaux en fer repoussé sont merveilleusement composés et dessinés. Pas n'est besoin d'être grand clerc pour apprécier à sa juste valeur la science qui a composé ces trois panneaux. Il faut avouer que bien peu parmi nous oseraient affirmer pouvoir reproduire ces compositions avec la sûreté de main et la pureté de dessin du vieux ferronnier auquel revient l'honneur de leur paternité.

J. BOUSSARD.
Architecte du ministère des Postes et Télégraphes.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

SOMMAIRE DU N° 4

LE SALON DES CHAMPS-ELYSÉES

Nous disons avec intention « Salon des Champs-Elysées » parce que, cette année, les artistes français ayant fait montre d'un grand esprit d'union et de solidarité, ont eu le soin de se jeter leurs pinceaux, leurs ébauchoirs et leurs crayons par la tête, pour finalement se séparer en deux sociétés différentes, dont la seconde opère au Champ-de-Mars.

Opère n'est pas trop dur, puisque le but à obtenir est en réalité de « faire de l'argent » et d'en faire le plus possible par des moyens empruntés aux barnums modernes, c'est-à-dire en faisant opérer surtout les virtuoses de la troupe, lesquels sont en réalité les meneurs de toute cette désorganisation. Evidemment le résultat final de toutes ces manœuvres sera le morcellement complet de l'Association des artistes, et si, cette année, il n'existe encore que deux groupes, il en faudra compter quatre l'année prochaine, ce qui en fait existe déjà par les expositions des Cercles artistiques et de la salle Petit.

Ah ! pardon. J'oubliais de vous dire qu'avant d'entrer au Palais des Champs-Elysées, le visiteur débonnnaire des Salons d'antan se heurte les yeux dans une série de petites affiches jaunes, où la Société exposante dans ledit Palais annonce sa constitution en Société financière, laquelle met à la disposition du public des parts de Société, qu'elle cote, ma foi, un assez joli prix, en attendant la cote officielle de la Bourse ; si bien que les Rabelais de l'avenir pourront raconter, non sans « s'esclaffer » les variations de cette cote, basée sur les étrangetés nées sous le pinceau des étoiles de la troupe, lesquelles n'opèreront plus que dans ce seul but.

Il y a encore, amis lecteurs, de beaux jours pour les Gaulois d'aujourd'hui, et si l'on ne rit plus dans les ateliers, on rira dans les salons, jusqu'à ce qu'enfin l'Etat reprenne la direction de ces grands enfants qu'on appelle des artistes et qui ne sont, en réalité, que des écoliers ayant plus besoin de férule que de compliments.

Mais, pardon, j'oublie ma qualité d'architecte, ayant à vous parler d'architecture, de cette branche mère, qui ayant donné le jour à toute cette nombreuse famille d'enfants tapageurs, doit à son rôle de mère Gigogne de rappeler à l'ordre quand le dortoir est trop bruyant. Et en fait, nos confrères ont inconsciemment le sentiment très réel de ce rôle, car leur Exposition de cette année, est d'une sévérité et d'une parcimonie tout à fait remarquable.

Plus de projets tire-l'œil, plus de tartines coloriées à faire rougir les peintres d'à côté, rien que des œuvres sérieuses, presque rien en dehors de l'archéologie qui est la note dominante des envois, dont le nombre est également des plus restreints. Un bout de galerie et deux petites salles suffisent cette année, et il faut prévoir déjà que la mutinerie et la division des artistes entraîneront la disparition du Salon d'architecture.

Renaîtra-t-il sous forme d'une Exposition annuelle spéciale à notre profession ? Pour notre compte, nous le désirons très vivement, ce moyen étant le seul d'intéresser le public à nos œuvres, que tue le voisinage des éclats de la palette française. A des œuvres sérieuses il faut un cadre sérieux, et vous ne ferez jamais que l'esprit le mieux disposé en notre faveur perde son temps, dans nos galeries d'architecture, quand il lui faut passer au milieu des plus belles filles de Paris, entièrement déshabillées et dont les beautés charnelles sont parfois plus jolies encore sur la toile que dans la réalité. Si bien que nous-mêmes, architectes, partis pour voir l'Exposition d'architecture, nous restons en détresse dans les galeries qui y conduisent. Et je vous assure que, cette année, il faut un joli effort de volonté, pour quitter cet aimable voisinage et entrer chez nous. Entrons-y donc, hélas ! et faisons notre pensum.

De l'archéologie pour commencer, de l'archéologie pour finir, de l'archéologie dans le mi-temps et du solennel partout.

Une seule exposition fait tache et nous a retenu quelques minutes devant ses châssis, c'est le n° 4720, sous lequel M. Cordonnier, architecte à Lille, expose un projet d'Hôtel de Ville dont les plans et l'architecture sont absolument intéressants et d'une originalité rétrospective des plus attrayantes. Abandonnant très franchement le parti pris des Hôtels de Ville à la mode aujourd'hui, notre confrère traite en style Renaissance son très intéressant monument avec une virtuosité qui nous a complètement séduit. C'est là la seule œuvre vraiment personnelle qui devra attirer votre attention si vous avez l'énergie d'aller là où gît l'architecte du Salon.

En fouillant bien, vous trouverez encore sous le n° 4749, un hôtel d'architecte traité en art moderne avec des somptuosités de décoration que l'on est peu habitué de rencontrer à Nîmes autre part que dans ses ruines.

Si réellement, ce que ne dit pas le livret, cet hôtel est exécuté tel qu'il est dessiné, c'est là une œuvre des plus sérieuses et des plus intéressantes à étudier.

Voyez en passant le n° 4784, où notre confrère Lemoine expose une restauration du château de Veuil, dont les détails Renaissance sont absolument charmants et à retenir pour être utilisés à l'occasion.

Voici encore, sous le n° 4798, un très joli dessin de notre vieil ami M. Mayeux, architecte, qui, avec une véritable virtuosité de peintre, nous montre l'Artémis d'Ephèse ; puis, sous le n° 4729, un autre très joli dessin d'un intérieur de cour à Toulouse de M. Deruaz.

Puis encore, sous le n° 4704, une magnifique étude de restauration de la porte de l'église Saint-Pierre d'Avignon, de M. Breffendille, architecte.

Et enfin, parmi les nombreux envois d'archéologie, il faut citer et voir la magnifique étude de restauration de l'abbaye de Fontevrault exposée sous le n° 4816, de M. Ridel, architecte à Nantes.

Puis, pour terminer, l'envoi de Rome de notre confrère

Redon, qui tient très haut le drapeau de l'Ecole, avec une magnifique restauration du temple du Soleil à Baalbeck, restauration qui n'avait pas encore été faite aussi complètement, et dont la nouveauté intéresse très vivement. Nous savons, en effet que le regretté Joyaux est mort à la suite de son pèlerinage à l'étude des ruines de Baalbeck, dont l'accès est des plus difficiles, sinon même dangereux.

On regrette cependant que M. Redon n'expose pas d'avantage de détails, tous, si intéressants, dans ce magnifique monument : le seul exposé représentant le détail d'entablement du grand ordre, avec des volutes de feuillage isolées dans la frise et dont les saillies sont soutenues par des têtes de taureau, promet de véritables découvertes dans ceux que ne manquera pas d'exposer plus tard M. Redon.

J. BOUSSARD,
architecte de l'Administration des Postes et Télégraphes.

TRAVAUX DE LA COMMISSION DU DIPLOME

La Commission gouvernementale instituée pour étudier la question du diplôme a tenu cinq séances, les 27 janvier, 15, 16, 17 et 18 avril. Son vote final a été hostile au diplôme. En effet, le diplôme obligatoire a été rejeté à la majorité de 15 voix contre 3 et le diplôme facultatif à la majorité de 11 voix contre 6.

Nous allons ici résumer ces discussions intéressantes et où l'on peut dire que la question a été examinée sous toutes ses formes.

La première séance a été consacrée à la constitution du bureau.

Une discussion générale s'est engagée sur la question à étudier. Il a été décidé que la Commission se réunirait de nouveau, aussitôt que les réponses au questionnaire adressées aux Sociétés d'architectes seraient arrivées.

La seconde séance, qui a eu lieu le 15 avril, a été consacrée tout entière à l'examen de ces réponses. La Commission a entendu la lecture des parties les plus importantes du travail de classement et d'analyse qui en a été fait par M. Hermant, architecte de la ville de Paris, censeur de la Société centrale des architectes, dont le travail complet destiné à être imprimé se divise en trois parties. La première est un préambule rappelant l'origine de la question qui remonte à la fondation de la Société centrale et fut sur le point d'aboutir en 1847. Le préambule fait ensuite l'historique de la question elle-même et donne des détails sur son opportunité et sa raison d'être. La seconde et la troisième partie résument les réponses faites par les Sociétés de province à la partie théorique et à la partie pratique du questionnaire.

Après différentes observations échangées entre MM. Journaud, Hermant, Bourdeis, Tetreau, de Baudot, J. Roussi, de Joly, Lisch, Mayeux, Pascal, Emile Trélat, Bailly et Ch. Garnier, la Commission décide qu'elle ouvrira d'abord une discussion générale et passera ensuite à la discussion des articles.

Cette discussion est ouverte dans la troisième et continuée dans les quatrième et cinquième séances.

La Commission entend tout d'abord M. Lefort, architecte de la Seine-Inférieure, délégué par la Société des architectes de la Seine-Inférieure pour le progrès de l'art architectural en province.

M. A. Lefort, après avoir avoir examiné la question : « Pourquoi une licence ou un diplôme d'architecte ? », déclare qu'il veut insister sur le caractère régional et provincial qu'il y aura lieu d'attribuer au titre ; quant au nom à lui donner, il n'y attache pas d'importance. Il estime que le Gouvernement doit se préoccuper de l'établissement de ce diplôme. Toute municipalité peut improviser pour son architecte le premier venu. Les pouvoirs publics ont le devoir de faire cesser cet état de choses. L'Etat doit accepter de se charger de cette prérogative très sérieuse et très grave[1].

« Pour les architectes ayant une valeur et de l'honorabilité, c'est une raison de dignité morale qui les pousse à faire préciser davantage la situation ; ils désirent se séparer par une ligne de démarcation de ceux qui ne méritent pas de revêtir la qualité d'architecte. Cette souffrance se ressent beaucoup plus vivement en province qu'à Paris. A Paris, les Sociétés importantes d'architectes se sont un peu désintéressées de la question ; mais il n'en est pas de même de la province (qui n'a pas l'éclat des architectes exerçant à Paris). On ne saurait accuser les architectes de ne tendre, par la mesure sollicitée, qu'à écarter des concurrents, car les intrigants bâtiront toujours, *mais sous un autre titre que le leur :* c'est ce que veulent les architectes.

« Le principe de la licence admis, les mesures transitoires pourraient être les suivantes : délivrance de la licence à tous ceux, sans exception, qui exercent la profession, de la manière la plus large, — ce qui prouvera que ce n'est pas une pensée de jalousie ou de rancune qui fait agir les postulants, mais un acte de sage prévoyance qu'ils poursuivent.

« Par qui sera délivrée la licence ? Par des *Jurys régionaux* et non par un jury unique, jurys composés d'architectes, auxquels seront adjoints des mathématiciens, chimistes, jurisconsultes.

« Les candidats devront justifier de connaissances théoriques et produire des preuves de leur expérience soit par des constructions exécutées, soit par leur concours de plusieurs années chez un architecte. Les élèves munis de diplômes d'Ecoles des Beaux-Arts provinciales n'auraient plus à subir que les épreuves expérimentales et seraient dispensés des épreuves théoriques (scientifiques et artistiques). Ces diplômes, ainsi obtenus à la sortie des Ecoles provinciales, ne doivent être que des certificats d'études et non des licences professionnelles, impliquant de l'expérience.

« De là, nécessité de créer des Ecoles des Beaux-Arts régionales, délivrant ce certificat d'études ; ces Ecoles modestes pourraient être organisées sans grands frais. M. Lefort fait ressortir les services que l'administration des Beaux-Arts rendrait à la cause de l'art, en réveillant les Ecoles régionales des Beaux-Arts, dont dépendrait la résurrection architecturale en Province. »

La parole est donnée ensuite à M. Lucas (Ch.), secrétaire des Congrès internationaux des architectes de 1878 et 1889.

1. L'État de New-York, aux États-Unis, vient d'établir un diplôme d'architecte.

M. Charles Lucas remercie la Commission de son libéralisme, qui la fait entendre les Architectes qui demandent à lui soumettre leurs observations, libéralisme qui se rencontre plus particulièrement dans les Beaux-Arts. Ces traditions ont eu des précédents, lors d'une étude d'organisation des Beaux-Arts (1870) et de la Commission de la loi sur la propriété artistique (1878). Il rappelle les efforts tentés, depuis cinquante ans, en France, par les Sociétés savantes des départements et les Congrès archéologiques annuels du ministère, etc., pour reconstituer en France les Ecoles provinciales d'architecture.

« La licence ès architecture ou nouveau diplôme d'architecte est réclamé depuis cinquante années; acceptable parce qu'il serait facultatif, il pourrait contribuer puissamment à cette œuvre de rétablissement. Il servira les administrations départementales et les particuliers; il sera utile aux architectes dignes de ce nom qui l'acquerront comme couronnement de leurs études et qu'il séparera ainsi de tous les parasites de la profession. Il ne pourra qu'élever le niveau de l'art, et, grâce aux mesures qui vont être indiquées, ranimer, en France, les derniers foyers des anciennes Ecoles provinciales, ce qui permettra de confier à des architectes de la région la restauration des monuments historiques et des édifices diocésains, qu'ils réclament en vain.

Il faut que la licence ou diplôme ne soit pas purement technique; mais que, dans les épreuves à subir pour l'obtenir, il soit fait place à l'étude des styles en général, et particulièrement des édifices de la région, tant au point de vue de leurs formes et de leurs détails d'architecture que des matériaux employés dans leur construction et du mode particulier d'emploi de ces matériaux. M. Lucas proposerait de choisir pour villes où se passeraient les examens et qui deviendraient assez rapidement le siège d'Ecoles ou de sortes de Facultés d'architecture, non les grands centres de population, mais bien les villes qui ont conservé les principaux monuments du passé. Le programme du Concours devrait comprendre une épreuve analogue à celle subie par les architectes briguant les fonctions d'architectes diocésains, et en faisant place dans le jury à un architecte soit des édifices diocésains, soit des monuments historiques. Il faut, en un mot, que les architectes investis du nouveau titre soient familiarisés avec les monuments d'un passé de dix-huit siècles qui, en France, commence avec les monuments de l'ancienne province Narbonnaise, à Nîmes, à Arles et à Orange, pour finir avec les édifices de la place de la Concorde, à Paris[1]. »

1. De semblables tendances existent au reste à l'état rudimentaire à l'étranger : en Espagne, pays où le diplôme d'architecte fut créé au dernier siècle et où l'Académie de San-Fernando est consultée à la fois sur les programmes des Ecoles d'architecture et sur les travaux à exécuter, ainsi que sur les architectes à nommer pour la restauration des monuments historiques; en Angleterre, où les certificats et les prix décernés par l'Institut royal des architectes britanniques encouragent le plus souvent des relevés d'anciens édifices, que publient à l'envi les journaux spéciaux; en Hollande, où la Société pour la propagation de l'architecture d'Amsterdam publie, avec grand luxe de détails, les monuments anciens du pays et recommande aux élèves architectes de s'en inspirer dans les programmes d'édifices modernes mis au concours, etc.; enfin, en France, où notre Société centrale des Architectes décerne, chaque année, sa grande médaille à une étude de restauration d'un édifice français du temps passé, en même temps qu'à une étude archéologique d'un pensionnaire de Rome ou d'Athènes.

M. Mulle, professeur de législation du bâtiment à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, demande la parole pour présenter à la Commission des observations contre le diplôme obligatoire.

« Des difficultés de deux sortes s'opposent à l'adoption de cette mesure. Les unes sont tirées des principes de notre droit et de notre économie sociale; les autres, de l'architecture elle-même.

« L'orateur rappelle le principe fondamental de la liberté du travail. Les lois de la Révolution ont affranchi le travail, elles ont fait table rase des entraves nombreuses dans lesquelles il était enserré. L'architecture, tout le monde en convient, est l'un des emplois les plus nobles de l'activité humaine; mais il faut bien reconnaître que c'est là aussi un mode de travail, mode de travail qui jouit comme les autres du bénéfice de la liberté; à côté du principe de la liberté du travail, il y a le droit d'association. Depuis 1848 surtout, il s'est produit, au sein de chaque profession, un mouvement sensible de cohésion, de concentration, qui a donné lieu à la création de Sociétés nombreuses, ayant pour objet, soit la défense des intérêts communs, soit l'assistance aux membres de la profession atteints par la mauvaise fortune, soit l'établissement d'une sorte de discipline pour protéger l'honneur et la considération de la profession. L'Etat les avait vues se développer avec sympathie, mais avec défiance; cependant, en ces derniers temps, il s'est engagé lui-même dans cette voie par la loi sur les Syndicats professionnels. Les associations sont donc permises, mais à la condition de respecter le principe de la liberté du travail, de ne pas revendiquer contre les autres des privilèges et des monopoles. Le temps des privilèges et des monopoles est passé et ne reviendra pas.

« Des exceptions sont apportées par le droit public à ce principe de la liberté du travail, d'abord par les fonctions publiques, puis par les offices ministériels. Les officiers ministériels, qui exercent de véritables monopoles, seraient peut-être menacés, si, avant de les dépouiller de leurs charges, il ne fallait pas leur en rembourser l'énorme capital. Puis il y a, ou plutôt il existait une série de professions de toutes natures, soumises de la manière la plus stricte à la surveillance de l'Etat. Eh bien, de tous côtés, les barrières et les entraves sont tombées; presque tous les règlements qui les régissaient ont été abrogés; partout l'ingérence de l'Etat a reculé pour faire place au régime de la liberté.

« Il reste à examiner les professions libérales (avocats, médecins, pharmaciens, etc.), professions ouvertes en ce sens qu'on y peut entrer en remplissant certaines conditions de capacité et de moralité; elles jouissent d'un privilège, mais, en somme, restreint. C'est dans cette catégorie qu'on demande à placer les architectes. Mais quel est le motif, le fondement de ce privilège des professions libérales? Ce n'est pas dans l'intérêt de ces avocats, de ces médecins, que nous le trouverons. Pour les avocats, leur privilège se justifie par l'intérêt de la justice; pour les médecins, par celui de la santé publique. Il faut donc toujours, pour qu'une profession soit ainsi privilégiée, qu'un intérêt public ou général se rencontre, et il faut que cet intérêt soit considérable, essentiel, vital.

« Or cet intérêt se rencontre-t-il pour l'architecture?

Dans une certaine mesure seulement, on peut dire que l'architecture touche à l'intérêt public : question de solidité, question de salubrité des édifices; peut-être aussi importe-t-il à l'intérêt public que le patrimoine des familles ne soit pas gaspillé par les constructeurs. Mais cet intérêt public n'est pas actuellement privé de garanties. La première de ces garanties, c'est l'intérêt des particuliers, il dépend d'eux de s'adresser à des architectes jouissant de la notoriété d'artistes capables et honnêtes. La deuxième, c'est la garantie des règlements administratifs; mais, dira-t-on, ils ne sont pas d'une application générale ? on n'a qu'à les faire observer partout. La troisième, c'est la garantie de la responsabilité civile et pénale des constructeurs. Il y a donc défense de l'intérêt public par ces garanties.

« Si, passant à un autre ordre d'idées, l'on cherche quelle est la raison générale qui a inspiré les doléances des architectes, est-ce l'intérêt public ? On ne le trouve pas. On ne dit pas, comme le faisaient certains édits du XVIIIe siècle, que les constructions nouvelles s'écroulent ou menacent ruine; sont-elles devenues plus mauvaises de nos jours qu'au commencement de ce siècle ? Les procès en responsabilité des constructeurs ont-ils augmenté dans une proportion notable ? Non. De bonne foi, les architectes reconnaîtront que c'est l'intérêt de la profession qu'ils ont en vue. La profession, disent-ils, est encombrée de gens incapables et peu scrupuleux, et il faut les éliminer en établissant un diplôme. Les plaintes des architectes, de la province surtout, sont ardentes et passionnées, mais ces plaintes sont-elles absolument fondées ? Ne renferment-elles pas une pointe d'exagération ? Mais toutes les professions en sont là. Dans le monde judiciaire, le même malaise se fait sentir, avec plus d'intensité peut-être que dans l'architecture. A côté des avocats, des officiers ministériels, n'y a-t-il pas les agents d'affaires, qui usurpent le titre d'avocat ? On ne les poursuit pas, d'abord parce que la loi ne le permet pas, et ensuite parce que cela ne servirait pas à grand'chose. Ce malaise est donc commun à toutes les professions. Où est le remède ? Le remède, en tant qu'il peut y en avoir, est dans la raison publique qu'il faut éclairer, dans l'honorabilité de ceux qui exercent la profession et dans la bonne et ferme direction des Sociétés d'architectes. »

M. Mulle formule donc ces conclusions : intérêt public ? non, ou tout au moins pas assez puissant pour justifier une exception, en faveur des architectes, au grand et essentiel principe de la liberté du travail.

Il ajoute cette considération, que la création du diplôme obligatoire serait d'un fâcheux exemple; ce serait une brèche par laquelle ne manqueraient pas de vouloir passer d'autres professions : constructeurs de navires, ingénieurs civils, gaziers, électriciens, entrepreneurs de charpentes, etc. « Il n'y a pas une de ces professions qui ne puisse, avec la même force et la même justesse, réclamer le diplôme, et qui, en cas de refus, ne manquerait pas de dire que l'Etat a deux poids et deux mesures. Or quelle serait, dans l'industrie, la conséquence de cette série de diplômes ? Qu'au lieu que l'industrie soit un domaine ouvert où tout le monde peut travailler, se développer, innover et créer, elle se diviserait en petits domaines où chaque profession se cantonnerait pour défendre jalousement et âprement ses limites. On verrait, au lendemain de cette merveilleuse Exposition, née sous le régime de la liberté, ressusciter le régime qui existait il y a cent cinquante ans, antérieur à la grande industrie, qui l'aurait empêchée de naître, et qui serait à bref délai la mort de tout progrès et de toute industrie.

« Le deuxième ordre de difficultés comprend celles qui se rapportent particulièrement à l'architecture et à la construction; le diplôme obligatoire se formule nécessairement dans un projet de loi qui serait ainsi conçu : « Quiconque, sans diplôme, fera acte d'architecture, construira... « sera passible de telle peine. » Mais un propriétaire construit seul, on ne peut cependant lui imposer un architecte; il s'adresse à quelqu'un qui a sa confiance, est-ce qu'on peut s'y opposer ? est-ce qu'on peut se mettre entre eux ? Quand un chantier s'ouvrira, est-ce qu'on pourra faire intervenir un commissaire de police pour rechercher si le propriétaire est assisté d'un architecte diplômé ? Dans ces conditions, ce serait, non pas le diplôme obligatoire, mais l'architecte obligatoire; ce serait exiger le concours de l'architecte pour toute espèce de construction. Et quelle base de distinction prendra-t-on pour la nature des constructions à élever, pour reconnaître ce qui constituera ou non une construction proprement dite ; où la trouvera-t-on ? On se heurterait à l'impossibilité de faire un article de loi raisonnable, basé sur cette distinction. De l'obligation d'employer le concours d'un architecte résulterait une augmentation de dépense pour édifier la construction. En outre, comment fera-t-on dans les endroits où il n'y aura pas d'architectes ? on ne construira pas, ou on construira en violant la loi ? Ainsi l'adoption d'un diplôme obligatoire porterait atteinte à la liberté des propriétaires, des constructeurs, entraînerait un surcroît de frais de construction, et, dans certains cas, rendrait impossible la construction. Réclamer le diplôme obligatoire, c'est poursuivre une chimère !

« Mais il y a une seconde impossibilité. En matière pénale, ce qui n'est pas défendu est permis. Or qu'est-ce qu'un *acte* d'architecte, où commence l'architecture ? où finit-elle ? Le particulier devra rechercher quels sont les actes défendus. Il faut donc que la loi les précise. Cette difficulté s'est produite pour l'exercice de certaines professions, lorsqu'il s'agissait, par exemple, de rechercher qui peut vendre tel ou tel produit. Mais pour les pharmaciens, les médecins, il y a des bases certaines pour les poursuites, il y a le *Codex*. Où est le *Codex* de l'architecture ? Quel serait l'homme assez hardi pour l'écrire ? Quelle serait la Société assez puissante pour lui donner de l'autorité ? Quelle serait surtout l'administration assez téméraire pour l'imposer au public ?

« Une troisième impossibilité réside dans la sanction, qui ne peut être que la poursuite correctionnelle, l'amende et la prison. L'exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie est puni d'amende ou de prison. Il s'agit de créer un nouveau délit; on serait obligé de créer le délit d'exercice illégal de l'architecture. Or, depuis soixante-dix ans, on n'en a guère créé que deux ou trois. Pour créer un délit, il faut que les deux conditions suivantes se trouvent réunies : fait immoral, atteinte à l'ordre public. Si l'on crée le diplôme obligatoire, il faudra déclarer que des actes qui

ne touchent pas à la morale, et qui sont permis depuis le commencement du monde, sont devenus des délits. Traîner les gens en police correctionnelle pour un mur construit sans diplôme, ou pour une cloison de contrebande? Non seulement l'intérêt public ne le demande pas, mais la conscience publique pourrait s'en montrer offensée.

« Maintenant, serait-il possible de créer, sans violation d'aucun principe, un diplôme qui serait entouré de telles garanties et présentât de tels avantages qu'il pût, sans être imposé à personne, être désiré et recherché par tous? c'est ce qu'il appartient à la Commission d'examiner. Quant au diplôme obligatoire, à aucun point de vue, il n'est possible de l'admettre. »

M. Journoud, président de l'Académie d'architecture de Lyon, demande la parole pour la défense du diplôme obligatoire.

« Vous avez entendu, messieurs, dit-il, dans la précédente séance, un discours très spirituel, à la suite duquel l'un de nos collègues me disait malignement : « Eh bien, « cher confrère, voilà le diplôme obligatoire *enterré* (*sic*) ; » mais je suis profondément convaincu que vous vous réservez de vous prononcer jusqu'à ce que vous ayez entendu la contradiction se produire. M. Mulle s'est servi d'arguments qui appellent une réponse.

« Il vous a dit : mais, si l'on accorde aux architectes le diplôme obligatoire, on ouvre la porte à bien d'autres demandes semblables. Les maçons, les charpentiers, les menuisiers, les, les... On n'est pas allé jusqu'aux épiciers, mais où serait-on allé si l'on avait continué l'énumération commencée?

« Vous avez, messieurs, à vous occuper présentement du diplôme pour les architectes, et pas d'autres; et, si la création du diplôme que nous demandons faisait surgir d'autres demandes semblables, nous conseillerions au ministre compétent, — qui ne serait pas, j'ai lieu de le croire, le ministre des Beaux-Arts, s'il s'agissait des épiciers, — nous conseillerions, dis-je, au ministre compétent, de faire, pour les épiciers, ce qu'on a fait pour les architectes, soit de nommer une Commission d'études...

« On vous a dit qu'avec le diplôme obligatoire, il fallait créer l'architecte obligatoire. Cette réflexion a attiré à l'orateur des sourires approbateurs. Eh bien, je réponds : non et oui. Non, parce qu'il n'entre pas dans notre pensée d'obliger le propriétaire à avoir toujours un architecte, alors même qu'il aura à faire construire un château, comme pour un mur, mais nous entendons bien, lorsqu'il prendra un mandataire, qui fera fonctions d'architecte, que celui-ci devra être prouvu de son diplôme, sinon qu'il sera passible d'une amende, pour le nouveau délit dont on vous a parlé, qui me paraît pouvoir être créé. — Ne vous a-t-on pas dit qu'en 1847, une loi sur le Diplôme d'architecte était toute prête et que le Décret aurait passé, sans les évènements de 1848, — pourquoi ce qui était possible en 1847 n'est-il plus possible en 1890?

« Où commence et où finit l'architecte? a-t-on dit.

« En faisant cette question a-t-on voulu demander : quand devra-t-on prendre un architecte et quand pourra-t-on s'en passer? je viens de répondre à cela; — ou bien a-t-on voulu dire : en quoi consiste le rôle de l'architecte?

« Cette dernière interprétation me remet en mémoire un fait que voici : mon beau-père était médecin, et d'une certaine valeur; la personne qui lui parla de projet de mariage, pour la première fois, dut lui dire que j'étais architecte. Or, cette personne partie, le père, la mère et la fille se sont demandé ce que c'était qu'un architecte et à quoi ça servait? Eh bien, voilà à quoi ça sert : l'architecte est le mandataire de son client, il a pour mission de dresser des plans d'ensemble, puis des plans de détails de constructions accompagnés d'ordres écrits, de surveiller l'exécution et de fixer la dépense.

« Pour arriver à bien accomplir sa mission, il a dû faire des études sérieuses; nous demandons le diplôme obligatoire, parce qu'il sera la preuve que l'architecte a fait ces études.

« Mais, a-t-on encore dit, ce n'est pas à cause de l'intérêt général qu'on demande le diplôme obligatoire, mais bien pour satisfaire un intérêt particulier; et encore cet intérêt particulier est-il réel? Le doute a été émis.

« Pour ce qui est de l'intérêt général, je n'ai pas à revenir sur ce que j'ai dit, je maintiens mon dire à ce sujet.

« L'intérêt particulier; mais oui, il est une des considérations pour lesquelles nous demandons, nous provinciaux, le Diplôme obligatoire, et nous estimons que cette considération est déjà assez importante pour qu'on en tienne compte. — Mais on a laissé entendre que cet intérêt particulier n'était pas aussi compromis qu'on veut bien le dire; à cela, je répondrai par des chiffres :

« Il y a en France 7.000 personnes qui, sans études spéciales d'architecture, gagnent, en dehors de leur service, sans compter celles qui ne sont pourvues d'aucun service administratif, dont la statistique est difficile à faire, il y a dis-je, 7.000 personnes qui, sans études spéciales, gagnent par an 12.700.000 francs en chiffres ronds.

« D'après une statistique qui présente quelques garanties, on peut dire qu'il y a, en province, environ, toujours en chiffres ronds, 3.000 architectes.

« C'est donc 12.700.000 francs, qu'il faudrait partager entre ces 3.000 architectes, soit 4.200 francs qu'ils n'ont pas et qu'ils devraient avoir.

« A ces chiffres, il faudrait ajouter aussi les travaux exécutés par les gens qui n'ont fait, eux aussi, aucune étude spéciale et qui empiètent quotidiennement sur notre domaine.

« Cette situation n'est-elle donc pas à prendre en considération et ne justifie-t-elle pas la demande du Diplôme obligatoire, qui a rallié, en province, les neuf dixièmes des voix consultées. J'espère, messieurs, que vous en tiendrez compte.

« Vous voudrez bien remarquer, messieurs, que les dixièmes des voix des architectes de la province se sont prononcées pour la mesure de l'obligation. »

M. Chevallier, président de la Société régionale des architectes du Sud-Est de la France, soutient la mesure du Diplôme obligatoire pour l'avenir et du Diplôme facultatif pour le présent, qui donnerait satisfaction à l'amour-propre des architectes, qui leur permettrait de justifier de leurs connaissances acquises auprès des maîtres. Représentant de la province, presque avec un mandat impératif, il doit défendre le diplôme obligatoire. Personnellement, d'ail-

leurs, il croit bon d'imposer cette mesure; et cette conviction est assise sur l'étude, qu'il a faite, de la situation des architectes en Province.

Dans une sorte d'enquête dirigée dans trente-cinq départements, il a recueilli 400 cas, qui ne montrent que trop de quelle façon l'architecture est généralement comprise et exercée dans les départements; cette enquête a porté tantôt sur le service des ponts et chaussées, tantôt sur le service vicinal, tantôt enfin sur la catégorie de personnes qui n'ont aucune attache administrative. Des personnes se disant architectes appartiennent aux métiers et professions suivantes : chef de division de préfecture, huissiers, marchands, limonadiers, agents d'affaires, instituteurs, anciens militaires, garde général des forêts, garde des mines, ouvriers de fonderie de canons, opticien, horloger, garçon boucher, etc. Ces personnes se sont chargées de dresser (ou de faire dresser) les plans, ont dirigé des travaux communaux et particuliers, dans l'ordre civil et religieux. Les conducteurs des ponts et chaussées comptent au nombre de plus de 4.000, agents secondaires (commis) de 2.800, les agents voyers de 4.000, les ingénieurs de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures de 585, les anciens élèves de l'Ecole des Arts et Métiers de 555; total 11.940 membres, gagnant 12 millions de francs. — (M. Chevallier dépose le dossier de cette enquête sur le bureau de la Commission.) Pour ne citer qu'un cas où il s'agit d'architecture religieuse, c'est un projet d'église exécuté par un conducteur des ponts et chaussées (dont la reproduction photographique est mise sous les yeux des membres de la Commission). M. Chevallier cite d'autres cas — que nous ne pouvons préciser, parce qu'ils visent des personnalités en situation. — M. Chevallier ajoute que les architectes s'étant plaints à M. le Ministre des travaux publics de l'ingérence des agents des ponts et chaussées dans leur domaine, M. le Ministre a répondu que les conducteurs des ponts et chaussées ne faisaient pas de travaux d'architecture, mais seulement quelque hangar ou autre construction secondaire. Cependant il est à notre connaissance, dit-il, qu'un conducteur a fait pour 2.000.000 fr. de travaux, un second pour 600.000 francs, un troisième pour 200.000 fr., un quatrième pour 1.800.000 fr., etc. (ainsi que nous en avons recueilli les preuves dans notre dossier), et il faut tenir compte que beaucoup de nos confrères se sont abstenus de fournir des renseignements « qui auraient pu être considérés comme de la délation ». On a dit que le public ne souffrait pas de cet état de choses; c'est une erreur, et il y a, dans cet état de choses, danger au point de vue de l'art et même danger pour l'exécution; il cite un cas d'écroulement d'une œuvre mal conçue et mal exécutée par un pseudo-architecte, ancien marchand. M. Mulle a dit qu'il y avait des lois pour réprimer les délits d'homicide ou de blessures par imprudence; mais il est plus simple de s'assurer, préventivement, que le constructeur sait et est apte à faire faire. Quant à la liberté du travail, quelle liberté veut-on protéger? Celle des architectes? ou celle des hommes qui conçoivent des projets du genre de celui communiqué tout à l'heure? Il serait moral de préserver la liberté de l'architecte; mais elle n'est pas préservée. Le public ne sait pas où est l'architecte qui doit faire convenablement; aucun signe n'est là pour prévenir le propriétaire. Il en est tout autrement pour le médecin et pour l'avocat. Relativement à la délivrance des diplômes, M. Lefort a parlé d'instituer des Jurys régionaux; M. Chevallier craindrait que cette composition ne fît une situation délicate à certains candidats, par suite du côté politique; aussi demande-t-il que cet *exeat* soit délivré par des Parisiens, qui n'auront pas d'attaches politiques locales. M. Chevallier conclut donc à l'adoption du diplôme obligatoire pour l'avenir, et au diplôme facultatif pour le présent.

M. Emile Trélat s'étonne de la persistance apportée par ses collègues, MM. Journoud et Chevallier, dans la défense du diplôme obligatoire, après la démonstration magistrale, qui a été faite hier, démonstration appuyée sur des preuves sociales, économiques, juridiques et professionnelles. La lumière est faite, le diplôme obligatoire est impossible; l'Etat est disqualifié pour l'établir. Pour lui, il est désormais évident qu'il n'y a aucune protection professionnelle à espérer d'un diplôme d'Etat. Mais, ajoute-t-il, je reste profondément touché de la position malheureuse de l'architecte en province, position dont je suis ému depuis trente ans et qui m'a invinciblement attaché à la tentative de son amélioration. La question que nous avons à étudier s'est singulièrement simplifiée, que M. Journoud me permette de le lui dire; car, si l'esprit a souvent percé, comme il l'observe, à travers les arguments, le discours de M. Mulle nous a gravement, sérieusement et logiquement convaincus. J'insiste sur un de ses arguments :

« Dans les sociétés modernes et chez les peubles libres, toutes les professions sont menacées par des ingérences douteuses, par des empiétements onéreux. C'est à elles de défendre leurs prérogatives légitimes et à chacun d'y sauvegarder son crédit. Le champ professionnel des architectes est envahi par une foule d'ignorants et d'intrigants qui se ruent sur des postes qu'ils sont incapables de remplir. Ce grand dommage n'est réductible que par la collection des efforts de tous les membres autorisés de la profession. C'est aux Sociétés d'architectes fortement organisées, scrupuleusement recrutées, et jalouses de leur prestige qu'appartient cette tâche. Et c'est par la portée et la publicité de leurs travaux collectifs qu'elles l'accompliront. Le public distingue toujours, dans un groupe professionnel, ceux qui ont mérité leur agrégation à une Société, qui consacre le mérite de ses membres par la renommée de sa compétence incontestée. Non, l'architecte n'est pas plus dépourvu que personne pour sa défense contre l'intrusion sur son domaine des incapables ou des tarés; et je ne m'inquiéterais pas de son sort, s'il n'avait affaire qu'à ce danger. Mais ses doléances portent au delà. Ce n'est pas d'en bas que l'envahissement douloureux l'atteint; c'est de très haut. Je voudrais le montrer. L'orateur lit une page, qu'il écrivait en 1864, et où il signale l'envahissement du domaine de l'architecte par l'ingénieur et l'amoindrissement menaçant du caractère artistique des œuvres du premier. Puis il répond : Le danger, c'est l'ingénieur. Aujourd'hui, comme il y a trente ans et plus encore, c'est l'ingénieur libre, le conducteur des ponts et chaussées, l'agent voyer; en un mot ce sont toutes les personnes qui demandent exclusivement aux sciences les secrets de la construction, qu'on voit journellement partager les tâches autrefois réservées aux architectes. Il y a là une révolution faite pour

inquiéter ceux-ci jusqu'à la désespérance. Il faut comprendre cette révolution, si l'on veut trouver le remède au mal signalé.

« Le plus gros fait économique du siècle, c'est l'association des capitaux enfantant l'industrie et, du même coup, l'industrie créant son agent spécial, *l'ingénieur civil*. L'ingénieur civil est un concepteur d'édifices économiques, comme il convient à l'industrie d'en ériger. Il a sa méthode à lui, toute faite de sciences positives. Il reconnaît, dénombre et mesure les forces qui menaceront de ruine ses édifices. Il suppute et fixe, par le calcul, les résistances qu'il leur doit opposer. Il fait l'équation : et son édifice est fait. Il est le vrai savant des *stabilités économiques*, des *constructions à bon marché*. A ce point de vue, son œuvre est construite et bien construite. Mais, au point de vue de l'art, elle reste inachevée, sommairement adaptée et point du tout aménagée dans sa forme expressive. — L'œuvre de l'architecte est tout autre. Beaucoup moins savante des strictes appropriations mécaniques des matériaux, elle est bien autrement soucieuse des aménagements relatifs des parties constituantes; et, surtout, elle veut se faire saisir dans une forte *unité d'expression*. La méthode de l'artiste est ici toute différente de celle du savant. Il ne calcule pas; il apprécie d'avance l'ordre de *subordination* qu'il introduira dans l'assemblage des parties qui doivent constituer sa composition et les *sacrifices* qu'elle commande pour lui assurer la *tenue* qui la rendra digne de durer, sous le regard satisfait des hommes. Les œuvres de l'architecte sont de ce fait plus coûteuses que celles de l'ingénieur; car il faut plus de matière pour édifier de belles formes architecturales que pour établir des constructions simplement stables. On voit la différence d'orientation des esprits de l'architecte et de l'ingénieur, et aussi la différence des qualités de leurs œuvres. Elles sont aussi respectables les unes que les autres; mais il faut ne pas les confondre.

« Ce point établi, je me pose cette question : *Pourquoi l'ingénieur prend-il souvent la place de l'architecte, ce qui est un fait avéré?*

« La réponse à cette question est toute sociale. Le grand fait social du siècle, c'est la *démocratie*. La conquête est superbe : le partage égal et général des bienfaits sociaux. Mais un pareil avènement ne se fait pas sans traverses difficiles et fortement troublantes. Dans une démocratie jeune et inexpérimentée, chacun est porté à substituer sa souveraineté individuelle à la souveraineté collective. Chacun est souverain, donc compétent en toutes choses : illusion aussi réelle que trompeuse. Il a de mesquines appétences, parce que son goût n'a pas eu le temps de se former. Il a sa part des grandes richesses sociales, hâtivement acquises; il veut hâtivement en jouir. S'il désire construire, il va droit *au mieux offrant;* et le mieux offrant, pour lui, c'est l'ingénieur qui construit *à bon marché*. Ainsi l'édifice scientifiquement construit s'introduit, tandis que l'édifice artistiquement composé est délaissé. Passez-moi, messieurs, un exemple un peu trivial. Mais, sans faire aucune assimilation, laissez-moi dire que le phénomène que je signale est de même nature, sinon de même ordre, que le suivant : la Belle Jardinière, où l'on va chercher des habits pour se vêtir, s'est fait une clientèle mille fois plus grande que celle des tailleurs, chez lesquels on va s'habiller.

« J'ai montré la force qui pousse aujourd'hui le particulier vers l'ingénieur et qui l'éloigne généralement de l'architecte. Mais il en est de même chez les conseils élus. Je n'ai pas besoin de courir la province pour vous en fournir la preuve. Aux portes de Paris, elle est flagrante. J'ai, dans mon service d'architecte en chef du département de la Seine, le contrôle des travaux d'architecture de 72 communes. Qu'y vois-je? Peu à peu les architectes y sont remplacés par des ingénieurs, par des conducteurs des ponts et chaussées, par des agents voyers; ce qui ne m'empêche pas de voir passer sous mes yeux des projets, auprès desquels le projet d'église que nous montrait, il y a quelques instants, M. Chevallier, mériterait certainement le grand prix de l'Ecole des Beaux-Arts.

« Et, messieurs, les administrations supérieures elles-mêmes n'échappent pas à l'entraînement que je vous signale. Dans un ordre d'application qui m'occupe beaucoup et où j'ai quelque compétence, voici ce que j'ai observé souvent : il est notoirement démontré aujourd'hui, qu'on ne peut construire un hôpital pourvu, ordonné, susceptible de quelque tenue et d'entretien correct, à moins de 6.000 ou 7.000 francs le lit. Chaque fois qu'il est question d'en établir un, on voit paraître des projets d'ingénieurs résolvant le problème à 3.000 francs le lit. La solution n'est pas la même évidemment. Mais elle embarrasse singulièrement les administrations, qui, sous la pression des conseils électifs, sont trop souvent amenées à mettre les pouces.

« Il me semble que je viens d'indiquer comment, en général, la clientèle naturelle de l'architecte est envahie à notre époque, et comment s'explique la plainte émouvante de nos confrères de province. Les souffrances qu'ils signalent sont évidentes, et elles se démontrent. Je pourrais dire que le mal se complique encore par la manière dont les architectes essayent de se défendre. Je les vois avec peine s'efforcer d'emprunter à l'ingénieur ses procédés et quelquefois ses méthodes. Il y a là un danger nouveau, qui n'irait à rien moins qu'à diminuer la capacité artistique de l'architecte, sans lui donner la moindre compensation. Mais je ne fais que toucher ce grave sujet, qui demande à être traité à part.

« Je me résume et je conclus. Un grand trouble s'est fait dans le champ d'application de l'architecte. En y introduisant les conquêtes des sciences modernes, l'industrie et son agent technique y ont apporté la confusion. On n'y discerne plus clairement le rôle si franc de l'artiste qui a nom architecte, à côté du rôle neuf du savant qui a nom ingénieur. La clientèle qui réclame l'assistance du constructeur ne sait pas distinguer entre les tâches de l'un ou de l'autre. Elle se méprend à son désavantage et se trompe au détriment de l'architecte, qui se désole. Il n'y a qu'un remède à ce dommage commun :

« Il faut que la profession de l'architecte éclaire l'opinion, en rehaussant la valeur et la netteté de ses œuvres. Cela veut dire qu'elle doit fortifier son armure; en d'autres termes, qu'elle doit développer son éducation et son instruction négligée. Il faut créer, perfectionner, multiplier les écoles; et, surtout, entretenir entre elles les rivalités, qui seules ont la vertu d'exciter les efforts au maximum de leurs intensités. »

A la suite de ces discours, d'intéressantes observations, que nous regrettons vivement de ne pas pouvoir reproduire ici, sont échangées entre MM. Hermant, Pascal, de Joly, Lisch, Journand, de Baudot, Mayeux, Roussi, Chevalier, Bourdaix, Hegolmacher, Trélat, Ch. Garnier, Guillaume et M. le Directeur des Beaux-Arts.

La discussion, ainsi que nous l'avons dit plus haut, aboutit au rejet pur et simple tant du diplôme facultatif que du diplôme obligatoire.

SALON DE 1890

JURY D'ARCHITECTURE

Le vote de l'élection du jury d'architecture a eu lieu au Palais de l'Industrie sous la présidence de M. Bailly, assisté de M. Daumet. Le jury se compose de douze membres titulaires et de deux supplémentaires ; le bulletin de vote ne devait contenir que neuf noms.

On été élus (votants 89) :

MM. Bailly, 69; Garnier, 69; Daumet, 68; Vaudremer, 66; Coquart, 65; Mayeux, 62; Ginain, 61; Pascal, 61; Loviot, 50; Raulin, 26: Bœswillwald, 18; Lisch, 15.

Jurés supplémentaires : MM. Guadet, 15, et de Baudot, 15.

NOUVELLES DIVERSES

Décoration de l'Hôtel de Ville. — Un nouveau concours sera ouvert prochainement entre les artistes peintres français pour l'achèvement de la décoration picturale de la galerie Lobau, à l'Hôtel de Ville.

La nouvelle œuvre à exécuter comprendra quinze travées de voûtes et deux berceaux de loggia.

Le dépôt des esquisses devra être effectué le 14 octobre prochain. Ces esquisses feront l'objet d'une exposition publique, ouverte le 19 octobre, et, dans les premiers dix jours de cette exposition, un jury spécial sera appelé à désigner les trois premiers projets dont les auteurs lui auront semblé dignes de concourir au second degré.

Après cette seconde épreuve, l'auteur du projet qui aura été classé le premier sera chargé de l'exécution. Le second recevra une prime de 4.000 fr. et le troisième 3.000 fr.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 19-20. — La République des Etats-Unis, se rappelant les grands chefs de sa lutte pour la liberté, a voulu honorer la mémoire de l'un d'eux en lui élevant un grand monument, Washington. Ce monument, conçu par des artistes français et exécuté par des entrepreneurs français, partira dans quelques jours pour l'Amérique, où il va rappeler aux générations futures, en même temps que le dévouement de l'un de nos compatriotes, cette qualité maîtresse de notre race, à savoir notre grand amour de la liberté et la générosité native de notre caractère qui veut faire profiter les autres des bienfaits de notre civilisation.

Ce monument est remarquable par les qualités maîtresses de la statuaire, mais, comme il arrive souvent, le socle de ce monument nous paraît défectueux à plus d'un titre. On reconnaît dans cette composition l'ingérence du statuaire, ingérence toujours si malencontreuse pour l'architecture, qu'ils veulent toujours subordonner à leur art propre, au lieu de le subordonner lui-même à cette mère de tous les arts. On ne peut expliquer autrement la petitesse des détails de cette architecture maigre, sèche, et sans ingéniosité, eu égard surtout à l'accumulation des motifs de la statuaire : cet écusson, hors d'échelle, au dessus d'un petit socle huché lui-même sur un autre petit socle dont la moulure se décroche simplement au droit des cinq statues adossées au piédestal, forment un ensemble qui doit bien peu satisfaire notre confrère, M. Pujol, dont le talent a certes plus de ressources.

Et, du reste, il faut reconnaître que cette étrange infériorité s'étale malheureusement aussi sur les places publiques de Paris, où presque toutes les dernières statues qu'on vient d'y ériger ont des socles dont les dispositions architecturales vont jusqu'au ridicule : MM. les Sculpteurs qui imposent ainsi leurs volontés à l'architecte se rendent à eux-mêmes le mauvais service de disqualifier leurs œuvres.

Pl. 21-24. — La ville de Toulouse est une mine inépuisable pour le touriste, qui rencontre à chaque pas et dans chaque coin de véritables petites merveilles dont l'architecture fait tous les frais.

Le puits de notre planche 21 légèrement encastré dans la muraille prend un aspect monumental, grâce à la science parfaite du cadre qui orne la petite niche où est logé le treuil.

Dans la planche 24, ce petit portique circulaire avec le caissonnement de son intrados et le motif du dessus de porte étonnamment savant dans ses dispositions sculpturales, forment un ensemble qui avait sa place marquée dans la collection de documents que le *Moniteur des architectes*, grandit chaque jour avec l'espoir que cette recherche des belles œuvres de notre art aura un retentissement certain et journalier sur les œuvres de ceux de nos confrères qui veulent bien nous faire l'honneur de consulter le journal devenu dans ces conditions un des ouvrages d'architecture absolument classique et de premier ordre.

Pl. 22-23. — Ces belles stalles de chêne sculpté dans l'église de Saint-Martin-aux-Bois appartiennent également à la catégorie des documents qui sortent du cadre des œuvres d'actualité pour entrer dans le domaine des documents historiques, qui sont la base des études auxquelles doit se livrer un architecte quand il compose et conçoit une œuvre nouvelle. Ces sortes de documents ne se discutent pas, et le rôle du directeur doit être de le signaler à l'attention de ses lecteurs.

J. BOUSSARD,
architecte de l'Administration des Postes et Télégraphes.

L'Administrateur-Gérant : SAMSON COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

SOMMAIRE DU N° 5-6

CONGRÈS DES ARCHITECTES FRANÇAIS

XVIII[e] SESSION. — ANNÉE 1890.

La dix-huitième session du Congrès des Architectes français a commencé lundi dernier à l'Ecole des Beaux-Arts et s'est continuée pendant toute la semaine.

Nous insérons les deux rapports de M. P. Sédille, au nom du Jury, et de M. F. Roux, au nom de la Commission des récompenses, où se trouvent inscrits les noms et les titres des lauréats de la Société centrale; rapports qui ont été lus à la séance de distribution solennelle le vendredi 20 juin.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES RÉCOMPENSES[1]

LE VENDREDI 20 JUIN A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS

Rapport au Jury des récompenses à décerner à l'architecture privée, à la jurisprudence et à l'archéologie.

MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

La Société centrale des Architectes français célèbre, cette année, le cinquantenaire de sa fondation, qui date du 9 juin 1840. A cette époque, les architectes, encore isolés les uns des autres, comptaient peu pour le public. A part quelques artistes éminents signalés par des travaux importants ou par une situation officielle, les architectes qui exerçaient plus modestement leur art étaient facilement confondus avec les entrepreneurs.

Il faut se rappeler, en effet, qu'aux époques précédentes les architectes faisaient souvent en même temps œuvre d'entrepreneurs, si bien que les rédacteurs du Code civil eux-mêmes les avait alors inconsciemment confondus avec ces derniers, ce dont nous souffrons encore aujourd'hui. Mais peu à peu les architectes s'étaient dégagés de cette situation double, ambiguë, incompatible avec les obligations de leur mandat et le respect de leur art. Ils éprouvaient le besoin de se compter et de se fortifier mutuellement dans cette nouvelle voie d'indépendance et de dignité professionnelles où ils prétendaient se maintenir.

C'est sous l'empire de ces louables préoccupations que nos devanciers fondèrent la Société centrale des Architectes. Il ne s'agissait pas, comme on a pu le croire quelquefois, de créer une sorte d'Académie plus ou moins fermée. Non, ils avaient un but plus élevé : celui d'assurer la liberté et la dignité de chacun par la liberté et la dignité de tous, réunis en une sorte de corporation veillant, suivant ses statuts, aux intérêts généraux et à la dignité de la profession. Nous pouvons affirmer aujourd'hui, après cinquante ans d'existence, que notre Société est restée fidèle à ses engagements du début. Avec un libéralisme de plus en plus convaincu et éclairé, sans parti pris d'école, sans souci des tendances artistiques, elle tend la main, elle ouvre ses portes à tous ceux qui, avant tout, exercent honorablement notre profession.

C'est donc avec une véritable satisfaction, c'est avec une légitime fierté que nous pouvons jeter un coup d'œil en arrière, et regarder le chemin parcouru par notre Société. Après des débuts longs et difficiles, nous la voyons s'affirmer de plus en plus, et, forte enfin du concours de tous ceux qui, à bon droit, pouvaient être considérés comme les plus experts dans la pratique de leur art, aborder certains travaux qui sont aujourd'hui des plus estimés. Je veux parler particulièrement de ce *Manuel des Lois du Bâtiment*, dont la première édition date de 1863, et qui, bientôt épuisée, a été renouvelée par une deuxième édition très développée. Ce manuel est devenu le plus précieux des guides pour tous nos confrères de Paris et de la province, dans le dédale des questions litigieuses qui se rattachent à la construction, et nous pourrions presque dire qu'il constitue une sorte de jurisprudence très respectée, à laquelle nous sommes heureux, entre confrères, de demander la solution des différends les plus délicats.

Puis sont venues les cinq éditions d'une série de prix qui sert journellement de base aux travaux particuliers.

La création, en 1884, d'une Caisse de défense mutuelle des architectes sous les auspices de la Société centrale, a décidément affirmé notre solidarité et notre volonté de ne pas laisser sans secours nos confrères injustement attaqués et impuissants à se défendre. Cette jeune Société, sœur de la nôtre, prétend prendre en main toutes les causes justes pour les faire servir à l'honneur de tous et au respect de notre professiou; elle a su déjà gagner bien des causes dont les jugements nous profiteront dans l'avenir.

C'est encore à la Société centrale des Architectes que nous devons la réunion de ces congrès français, ou internationaux, qui depuis 1873 nous réunissent ici chaque année. Ils nous ont permis d'étudier les nombreuses questions qui intéressent notre art et notre profession, et d'obtenir des pouvoirs publics la réalisation de plusieurs de nos vœux.

Je ne me laisserai pas aller, messieurs, par trop orgueilleuse affection pour notre chère Société, à vous dire tout ce qu'elle a fait pour notre bien commun; je ne vous détaillerai pas davantage les nombreuses et hautes récompenses, médailles d'or, médailles d'honneur et grands prix par lesquels on a su reconnaître, en France et à l'étranger, depuis 1876 jusqu'à 1889, tous ses efforts et tous les résultats acquis. Mais je veux vous rappeler, ce qui fait la plus grande gloire de notre Société, les nombreuses récompenses fondées par elles, récompenses qui sont aujourd'hui l'objet du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter au nom du Jury, en séance solennelle de ce Congrès.

C'est de 1874 que datent les premières récompenses décernées par la Société centrale. Elle voulut alors manifester sa haute estime pour les travaux si intéressants et cependant le plus souvent insuffisamment appréciés de

1. Extrait du journal l'*Architecture*.

l'architecture privée. Si les monuments captivent l'attention des foules, les œuvres les plus modestes de l'architecte attirent seulement l'attention de quelques connaisseurs instruits et délicats, qui savent y découvrir des mérites spéciaux et les jugent en raison des conditions souvent défavorables vaincues. Cependant les monuments sont rares, peu d'architectes y peuvent prétendre; aussi ceux-ci, pour le plus grand nombre, doivent-ils chercher leur satisfaction, je pourrais presque dire leur consolation d'artistes, dans les œuvres moins ambitieuses de l'architecture privée. Malgré leurs mérites certains, devaient-ils donc être privés de tout encouragement, de toute marque d'estime, de toute récompense, quand tout naturellement l'Etat réservait ses faveurs pour les architectes chargés de la construction des monuments publics ou occupant d'importantes situations administratives ?

La Société centrale ne le pensa pas ainsi. Reconnaissant les grands services rendus à l'art et à la profession par les architectes consacrant plus particulièrement leurs efforts à l'amélioration du confort et de l'agrément de l'habitation moderne et à la vulgarisation des nouveaux procédés de construction, tout en faisant œuvre d'artistes savants et délicats, elle a voulu honorer ces architectes si méritants en leur décernant, par les mains d'un jury spécial, la plus haute récompense dont elle pût disposer.

Cette louable initiative devait être d'un exemple fécond.

Par un entraînement généreux de beaucoup de nos confrères, par une suite de dons importants et répétés, la jurisprudence et l'archéologie, ces deux sciences complémentaires et indispensables de notre profession, eurent aussitôt leurs lauréats. Après avoir ainsi récompensé les nobles efforts dans le présent, la Société songea à préparer l'avenir en encourageant les travaux des pensionnaires des Ecoles d'Athènes, de Rome, puis les élèves de l'Ecole des Beaux-Arts, ceux de l'Ecole nationale des Arts décoratifs, ceux de l'Ecole municipale d'apprentis, etc. Puis encore sont venues les médailles décernées aux iudustries d'art, au personnel du bâtiment : entrepreneurs, contre-maîtres, ouvriers, dont vous entretiendra plus particulièrement tout à l'heure notre secrétaire, M. Roux. Car la Société, tout en récompensant les travaux des architectes, a voulu reconnaître que nous devions beaucoup au concours si dévoué d'entrepreneurs qui, par leur science technique et l'honorabilité de leur caractère, facilitent singulièrement la réalisation de nos projets. Comment aussi oublier ces contre-maîtres qui, à l'atelier comme sur le chantier, par leur vigilance de tous les instants, par leur expérience pratique, assurent l'exécution fidèle de nos plans et sont la sécurité de nos travaux. Comment encore ne pas tendre cordialement la main à ces simples ouvriers, nos collaborateurs presque anonymes, mais constants dans le travail, constants dans l'effort journalier et appliqué. Braves gens par exemple, car ils sont braves à la peine, braves contre les tentations mauvaises, braves contre les découragements, la souffrance et la mauvaise fortune, sans autre consolation, le plus souvent, que la satisfaction du labeur quotidien fidèlement et honnêtement accompli.

C'est donc avec fierté, Messieurs, que nous pouvons considérer, à cette date de notre cinquantenaire, tout ce qu'a fait utilement la Société centrale des Architectes français pour bien mériter de notre art et de notre profession. Aussi devons-nous un reconnaissant souvenir aux fondateurs de notre Société, dont nous sommes heureux de voir encore de nombreux représentants siéger parmi nous; nous saluons respectueusement ces doyens vénérés et nous leur exprimons en ce jour nos sentiments de filiale gratitude.

Reprenant la parole au nom du Jury de l'architecture privée, j'exprimerai tout d'abord un regret : c'est que la grande médaille de la Société n'ait pu être décernée à M. Raulin. Mais, en nommant M. Raulin membre du Jury, vous l'avez placé en quelque sorte au dessus même de cette récompense. C'est ainsi que le Jury a cru devoir, à son vif regret, écarter ce nom de la liste des candidats qu'il proposait. Vous connaissez tous, Messieurs, le talent si personnel et si inventif de M. Raulin, qui, en tant qu'architecture privée, se recommande par des œuvres remarquables, particulièrement par une maison à usage industriel, située rue d'Uzès. C'est une construction de style tout à fait moderne, d'une étude très recherchée, que nous nous plaisons à signaler à l'attention de tous les architectes. Que M. Raulin reçoive donc ici, avec les regrets unanimes du Jury, l'expression de ses sentiments de haute estime pour ses intéressants travaux.

C'est à M. Hippolyte Destailleur, architecte à Paris, que le Jury a décerné la grande médaille d'architecture privée.

La carrière de M. Destailleur est déjà longue et bien remplie, ses travaux sont considérables et, depuis longtemps, des plus estimés. Nul peut-être, plus que lui, n'a eu l'occasion de construire ces demeures opulentes où l'architecte peut à son aise développer son goût avec l'aide de ressources abondantes. A Paris, nous citerons : les hôtels Boivin, rue de Lisbonne; de Cramail, rue de Courcelles; de Luynes, boulevard Saint-Germain; de Mouchy, au parc Montceau; les hôtels Cahen d'Anvers, de Behague, de Luttenroth, de Noailles, etc. En province, ce sont : le magnifique château du duc de Massa, à Franconville, qui semble inspiré par le chef-d'œuvre de Mansart à Maisons-sur-Seine, chef-d'œuvre dont le sort inspire toujours les plus vives préoccupations à tous les amis des monuments français; c'est le château de Mouchy, très agrandi et transformé dans un style Renaissance; c'est le petit château de Mello, dans le même style; c'est le château de Courances, dans un caractère plus sévère, où un bel escalier à double rampe contournée nous remet en mémoire celui de Fontainebleau. Mais ce n'est pas seulement en France que M. Destailleur a pu témoigner de son intelligence des grandes habitations seigneuriales. A Berlin, l'hôtel de Pless nous présente un échantillon de la cour de marbre du château de Versailles; dans la haute Silésie, le château de Pless nous rappelle les solides opulences de l'architecture française au XVII[e] siècle; en Angleterre, pour le baron Ferdinand de Rothschild, le château de Waddesdon se pare des richesses délicates de la Renaissance mariées aux formes plus austères du Moyen-Age; à Vienne, c'est encore le XVII[e] siècle français qui décore le somptueux hôtel du baron Albert de Rothschild. Et tous ces châteaux, ces hôtels, ces palais sont considérables, riches, de décors très étudiés et très soignés, qui ont transporté au loin des témoins précieux du talent de nos artistes et de nos industriels français.

En décernant à M. Destailleur la grande médaille de la

Société, le jury a donc voulu honorer à la fois une longue et honorable carrière et de beaux travaux qui se recommandent des meilleures traditions du génie français.

C'est par des travaux plus modestes d'apparence, mais non moins méritants, que M. Emile Auburtin s'est montré digne d'une grande médaille qui lui a été également décernée. Un hôtel rue d'Assas, à l'angle de la rue de Vaugirard, construit pour le savant chimiste M. Lauth; des maisons et une petite usine, rue du Moulin-Vert, à Paris; des villas à Houlgate, au bord de la mer, et dans le Midi de la France; l'Ecole alsacienne de la rue Notre-Dame-des-Champs, nous montrent, par des mérites divers, la conscience du taleut de M. Auburtin. Il est de ceux qui cherchent dans la sincérité et l'accentuation des moyens de construction la justification des formes architecturales. L'hôtel de la rue d'Assas est confortable et élégant, les villas sont gaies et pittoresques; si nous mentionnons la petite usine de la rue du Moulin-Vert, c'est pour montrer le parti qu'un architecte habile et consciencieux peut tirer des matériaux les plus vulgaires pour les faire servir à l'effet décoratif. En décernant à M. Auburtin une haute récompense, le jury a voulu indiquer tout l'intérêt qu'on doit attacher aux œuvres les plus simples quand elles sortent des mains d'un artiste convaincu. Et cependant nous savons par la mairie du XIVe arrondissement, transformée et décorée par M. Auburtin, mais dont nous n'avons pas à parler ici, qu'il sait tirer le meilleur parti architectural des œuvres plus importantes qui lui sont confiées.

A M. René Ménard, architecte à Nantes, a été décernée la grande médaille réservée aux architectes de province pour travaux d'architecture privée. Elève de MM. Drouillard et Vaudremer, élève médaillé de l'Ecole des Beaux-Arts, M. René Ménard s'est établi à Nantes, sa ville natale, et y a pris une position importante par le nombre et la valeur de ses travaux. Maisons de rapports et hôtels à Nantes, à Guérande, à Auray; maisons de campagne, petits châteaux et villas dans les départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres; de nombreuses écoles privées et communales; sans compter plusieurs églises paroissiales, des chapelles et des hospices que nous ne citons ici que pour mémoire; tels étaient les nombreux titres de M. René Ménard à l'attention du jury. Nous ajouterons que notre confrère nantais était présenté et chaudement appuyé par la Société des architectes de la Loire-Inférieure, ce qui veut dire en quelle estime il est tenu dans son propre pays. Ce n'est pas le moindre éloge que nous puissions faire de M. René Ménard.

A la suite de ces récompenses importantes, le jury avait encore à décerner une médaille de jurisprudence et une médaille d'archéologie.

La médaille de jurisprudence a été attribuée à M. Gaston Rozet, architecte à Paris, pour son excellent ouvrage sur la législation de la propriété. Expert près des justices de paix depuis de longues années, M. Rozet a voulu faire profiter ses confrères et le public des nombreuses recherches qu'il a dû faire pour son propre compte. Il a recueilli en abondance les textes des lois, règlements et ordonnances qui régissent la propriété. Les expliquant par de nombreux jugements, il en a formé un dictionnaire qui, sous une forme très pratique, complète avantageusement tous les ouvrages qui traitent de ces matières compliquées.

Quant à la médaille d'archéologie, le jury n'a pas cru pouvoir mieux faire que de l'adresser comme un fortifiant témoignage d'estime et de sympathie au vaillant qui, loin de nous, poursuit péniblement l'œuvre savante des Mariette et des Maspero. Nous parlons de M. Eugène Grébaut, directeur général des musées au Caire, auteur de publications estimées sur la religion et les monuments religieux de l'Egypte. La dissertation sur les deux yeux du disque solaire et son hymne à Ammon, parus en 1870, 1873 et 1875, dans le *Recueil des travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes*, ont affirmé, depuis longtemps, sa haute compétence en ces sciences encore pleines de ténèbres. Cependant le directeur du musée de Boulaq se désespère : « Le musée de Boulaq, dit-il, œuvre française et toute désintéressée, a rendu aux arts et à la science d'immenses services. Les circonstances le condamnent presque à l'impuissance. Il a besoin de secours pécuniaires et, plus encore, de l'appui moral que lui prêtera le nom de nos artistes et de nos savants... Aujourd'hui, les difficultés sont grandes, le musée est sans ressources; on s'imagine, en Egypte, que la France l'oublie. Des sociétés anglaises apportent de l'argent, font des fouilles, offrent de prendre à leur charge la conservation des monuments... Ces propositions jettent le trouble dans les esprits. Le musée, sans argent, ne travaille pas; les terrains, abandonnés, deviennent la proie des fouilleurs, qui sont plutôt des destructeurs; la science y perd, le rôle du musée s'amoindrit; une institution française qui a rendu de si grands services, qui, hier encore, était dans tout son éclat, est menacée de perdre tout pouvoir de poursuivre sa mission. » Ainsi se lamente M. Grébaut avec une trop légitime amertume. Puisse la médaille que nous lui décernons aujourd'hui pour ses remarquables travaux archéologiques être une légère consolation à ses nombreux déboires, puisse-t-elle lui donner quelque peu de l'appui moral qu'il réclame et lui témoigner que notre Société n'oublie pas ceux qui, loin de France, dans la plus modeste sphère d'action, travaillent encore utilement pour la gloire de l'art et de la patrie!

Paul Sédille.

LISTE DES RÉCOMPENSES

L'Ecole de France à Athènes.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a présenté cette année à la Société centrale M. Lechat, membre de l'École d'Athènes.

Le rapport qui accompagne cette présentation nous signale particulièrement des *fouilles exécutées par M. Lechat dans l'île de Corfou, sur l'emplacement de l'antique cité de Corcyre.*

Ces fouilles ont donné les plus brillants résultats; elles ont amené, entre autres, la découverte de plus de mille statuettes très variées en un lieu qu'on suppose être le sanctuaire d'Artémis.

Bon nombre de ces statuettes accusent l'influence très marquée de l'art oriental, résultat inattendu qui a ouvert de nouveaux horizons aux recherches de nos savants.

En raison de l'intérêt de ces découvertes :

La Société centrale des Architectes français décerne à M. Lechat sa grande médaille d'argent.

Depuis quelques années, la Société centrale récompense les *Etudes sur les monuments français.*

Nous constatons parmi les titres du lauréat de cette année des travaux de relevés et de restauration d'un certain nombre d'édifices français de toutes les époques à partir du XI[e] siècle de notre ère.

La Société centrale, appréciant les intéressants travaux faits par M. Déverin, architecte, dans la région de l'Ouest de la France et relatifs *à des documents historiques dans les départements des Deux-Sèvres et d'Indre-et-Loire surtout,* décerne sa grande médaille d'argent à M. Déverin (Henri).

Ecole nationale des Beaux-Arts.

Sur la désignation du directeur de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, la Société centrale décerne la grande médaille d'argent (*fondation Destors, architecte*) à M. Chaussemiche, élève de feu M. André, pour son assiduité aux cours de l'Ecole et ses nombreux succès.

M. Chaussemiche est né à Tours.

M. Dupuis (Fernand), également élève de feu M. André, dont les succès se maintiennent, est l'objet cette année d'un rappel de la même médaille qu'il a déjà obtenue l'année dernière.

M. Dupuis est né à Abbeville (Somme).

La grande médaille d'argent (*fondation de M. Chapelain, architecte*) se trouve être méritée cette année encore par M. Berger (Marcel), élève de M. Guadet; d'où rappel de médaille à M. Berger. M. Berger est né à Dombasle.

Sur la proposition du directeur de l'*Ecole nationale des Arts décoratifs*, la grande médaille d'argent (*fondation Roland, architecte*) est décernée à M. Delaspre (Henri), né a Bordeaux.

Les *Ecoles privées d'architecture* ont produit cette année plusieurs candidats, tous bien méritants.

La Société centrale décerne sa grande médaille d'argent (*fondation Bouwens van der Boyen, architecte*) à M. Bruniaux; à Paris, élève de M. Emile Trélat et de M. Laynaud.

La Société décerne, sur la proposition du directeur de l'Ecole Diderot, la médaille d'argent à M. Jaron (Auguste), né à Paris, apprenti serrurier;

La médaille de bronze à M. Legrand (Adrien), né à Paris, apprenti menuisier.

La Société civile d'instruction du bâtiment a décerné une médaille d'argent à M. Galbrun (Louis), dessinateur, élève des plus intelligents et des plus assidus.

Médaille de bronze à M. Parché-Chateau (Jean), charpentier.

Au sujet de ce dernier, il convient de faire observer qu'à l'âge de trente-cinq ans, il savait à peine lire et écrire; aujourd'hui, âgé de quarante ans, il possède des connaissances plus que suffisantes pour un chef d'atelier.

M. Flachat (Jean-Baptiste), sculpteur et directeur artistique de la maison Flachat, Cochet et C[ie] de Lyon, est un artiste distingué, qui a commencé sa carrière pourvu d'une solide éducation; il dirige depuis trente-cinq ans sa maison et a donné à ses travaux un développement considérable.

Très soucieux de bien faire, ses œuvres ont été souvent remarquées.

Il a obtenu dans divers concours et expositions de nombreuses médailles, notamment des médailles d'or aux Expositions internationales de 1878 et de 1889.

En conséquence, la Société centrale décerne sa médaille d'argent (*fondation de M. P. Sédille, architecte*) à M. Flachat.

Pour le personnel du bâtiment.

La Société centrale décerne cette année la médaille d'argent à MM. Barbot et Thomas, entrepreneurs de serrurerie, à Paris.

Ces messieurs ont exécuté de nombreux et importants travaux; nous ne citerons que les plus notables parmi les plus récents : la *gare Saint-Lazare* et *l'hôtel Terminus.* La capacité et l'honorabilité de ces entrepreneurs ont paru à M. Lisch, architecte du Gouvernement, dignes de fixer l'attention de notre Société.

M. Moutier, entrepreneur de serrurerie à Saint-Germain-en-Laye, a organisé sa maison sur la base de la participation des ouvriers aux bénéfices; il a donné à ce système un développement des plus ingénieux, qui fait le plus grand honneur à l'esprit de prévoyance et d'organisation de son auteur.

La Société centrale ne pouvait rester indifférente à une solution aussi intéressante que cette difficile question; aussi, sur la proposition de son rapporteur, M. Wilbrod-Chabrol, architecte du Gouvernement, a-t-elle décerné la *médaille d'argent* à M. Moutier (Paul).

M. Turenne, entrepreneur de couverture à Paris, est à la tête de l'une des maisons les plus anciennes et les plus honorablement connues. Le titulaire actuel a succédé à son père dans la même maison en 1858. Je ne vous énumérerai pas la longue série des travaux importants exécutés depuis un demi-siècle par cette maison; les hôtels, maisons, monuments publics, halles, gares, etc., etc.

La seule chose que nous ayons à retenir, c'est le témoignage favorable donné à M. Turenne par de nombreux confrères qui tous s'accordent à louer l'ordre, la conscience, la parfaite connaissance de son art qu'il a toujours apportés dans l'exécution de ses travaux.

Peut-être n'est-il pas sans intérêt d'ajouter que, depuis le moment où les services publics ont mis en adjudication la plupart des travaux, M. Turenne a perdu toute sa clientèle administrative, qui était fort importante : il a préféré sacrifier un gros chiffre d'affaires plutôt que s'exposer à compromettre le bon renom de sa maison.

S'il a perdu, les administrations y ont-elles gagné?

Quoi qu'il en soit, la Société centrale décerne à M. Turenne une *médaille d'argent.*

ASSOCIATION PROVINCIALE

DES ARCHITECTES FRANCAIS

Compte rendu sommaire de l'Assemblée de Tours.

L'Association provinciale des Architectes français a tenu à Tours, les 12 et 13 juin, son assemblée générale annuelle. Cette réunion avait une importance particulière : on devait y arrêter les statuts et règlements; on devait y nommer le bureau définitif.

Quatorze sociétés avaient envoyé vingt-six délégués, lesquels représentaient trois cent vingt-trois architectes de

province. Pour la nomination du bureau, la Société régionale du Sud-Est a voté par correspondance, ce qui, pour ce vote, a porté à quinze le nombre des Sociétés et à trois cent cinquante le nombre des architectes représentés.

Les délégués étaient les suivants :

MM. Journoud, André, Geneste (de *Lyon*) (Société académique d'architecture de Lyon).
Jasson (de *Nancy*) et Chenevier (de *Verdun*) (Société régionale de l'Est).
Bunel (*La Rochelle*), Loquet (*La Roche-sur-Yon*) (Saintonge et Poitou).
Pelletier (*Lons-le-Saunier*) et Ferret (*Bourg*) (Saône-et-Loire, Ain et Jura).
Malézieux (*Saint-Quentin*) (Aisne).
Luson (*Angers*), Beignet (*Angers*) (Anjou).
Huot, Paugoy, de Foucault (*Marseille*) (Bouches-du-Rhône).
Gillet (*Chalons-sur-Marne*) (Marne).
Woillez (*Beauvais*), Berthelot (*Senlis*) (Oise).
Martenot (*Rennes*).
Blondel (*Versailles*) (Seine-et-Oise).
Leseur (*Sens*) (Yonne).
Laganry (*Nantes*) (Loire-Inférieure).
Racine, Boille, Prath, Jousset (*Tours*) (Touraine).

Les réunions ont eu lieu dans l'une des salles de l'Ecole nationale de musique, mise gracieusement à la disposition de l'Association par M. le Maire de Tours.

L'ordre du jour comportait :

1° Vérification des pouvoirs;

2° Signature du registre de présence et appel nominal;

3° Rapports du Président, du Secrétaire général et du Trésorier;

4° Approbation, s'il y a lieu, des comptes;

5° Observations, s'il y a lieu, sur la gestion morale de l'Association;

6° Discussion et vote du règlement inséré dans la brochure paille du *Ralliement*, pages 29 et suivantes;

7° Engagement écrit, pris au nom de leurs Sociétés par les délégués, d'adhérer aux statuts et règlement de l'Association;

8° Election du Conseil;

9° Vote du budget;

10° Décisions diverses.

Jeudi matin. — Après vérification des pouvoirs, M. Journoud, président, rend compte de la gestion morale de l'Association. Ce compte rendu est accueilli par les applaudissements de l'Assemblée.

M. Courau propose de voter, au nom des Sociétés de province, des remerciements à MM. Journoud et Chevallier, pour leur chaude défense de la question du diplôme devant la Commission officielle. — Accepté à l'unanimité.

M. Gillet, l'un des secrétaires, au nom de M. Chevallier, empêché, donne lecture du rapport sur les travaux du secrétariat et fait connaître l'état des questions mises à l'étude comme suite à la conférence de Bourges. Entre autres choses, ce rapport vise la question des conducteurs des ponts et chaussées et des agents voyers; il conclut à ce qu'un nouvel appel soit fait aux Sociétés, afin de permettre de compléter les dossiers de ces deux affaires, lesquels seront transmis à qui de droit par les soins du Président de l'Association.

L'étude des comptes et budget, celle du règlement, sont renvoyées à des Commissions.

M. le Président donne lecture d'un rapport sur la décentralisation administrative en matière de travaux publics.

Jeudi, après midi. — L'après-midi du jeudi 12 a été consacrée au travail des Commissions et à la visite des édifices publics, sous la conduite des architectes tourangeaux.

Vendredi matin. — Dans la séance du vendredi matin, l'Assemblée approuve les comptes présentés par sa Commission spéciale.

Elle commence la discussion des statuts et règlement.

Puis elle procède à l'élection des président et vice-présidents devant faire partie du bureau définitif.

Sont nommés : *Président*, M. Journoud; *Vice-présidents*, MM. Martenot, Courau, Blondel, André.

Vendredi, après-midi. — L'Assemblée complète d'abord le bureau définitif.

Sont nommés : Secrétaire général, M. Gillet; Secrétaires, MM. Pelletier, Paugoy, Bunel et Besnard; trésorier, M. Berthelot; archiviste-bibliothécaire, M. Luson.

M. Journoud, en quelques paroles émues, remercie l'Assemblée de l'honneur qui lui est fait. Il exprime ses regrets de la démission de M. Chevallier, dont il rappelle les services exceptionnels; il assure l'Assemblée du dévouement absolu de son bureau. Un télégramme de regrets est adressé à M. Chevallier.

Après discussion, les statuts et règlement sont définitivement arrêtés. Le bureau reçoit mission d'en poursuivre l'approbation par qui de droit.

Le règlement porte, entre autres conditions, que chaque Société doit verser, pour chacun de ses membres titulaires, un droit d'entrée de 10 francs et une cotisation annuelle de 10 francs. Un bulletin, rédigé par les soins du bureau, assure toutes les publications de l'Association.

Le budget, présenté par une Commission spéciale, est adopté.

Il est donné lecture, par M. Courau, d'un rapport tendant à réfuter les arguments qui ont triomphé du principe du diplôme devant la Commission officielle. L'Assemblée décide que ce rapport sera inséré dans le bulletin et qu'un exemplaire en sera adressé aux journaux l'*Architecture et la Semaine des Constructeurs*.

L'alliance avec la Société centrale, décidée en principe par la conférence de Bourges, est discutée de nouveau et confirmée. Une Commission est nommée pour étudier, de concert avec la Société centrale, les bases de cette alliance.

Il est donné communication des études commencées sur la question des honoraires.

M. le Président rappelle quelles sont les affaires diverses pour lesquelles des délégations spéciales ont été données au bureau.

L'Assemblée, consultée, décide qu'à moins de cas imprévus, la prochaine réunion de l'Association aura lieu en juin 1891, à Limoges.

SALON D'ARCHITECTURE DE 1890

BOURSES DE VOYAGE

Les deux bourses ont été attribuées à MM. Conin, qui avait exposé une *Etude sur le château de Mesnières* (*Seine-Inférieure*) et Brefendille, qui avait exposé un relevé du *Portail de l'Eglise Saint-Pierre à Avignon*.

VILLE D'ÉPINAL

PROGRAMME DU CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN LYCÉE

La ville d'Epinal met au concours entre architectes français :

Un projet de Lycée avec adjonction d'une Ecole industrielle.

Les concurrents devront se conformer pour leurs projets aux plus récentes circulaires ministérielles sur la matière.

Il est fait observer que le projet devra comporter quatre classes en plus pour l'Ecole industrielle, placées dans les mêmes bâtiments que celles du Lycée et un bâtiment spécial à simple rez-de-chaussée pour les ateliers, d'une superficie de 600 mètres carrés, avec cheminée, générateur à vapeur et massifs en pierre de taille pour les machines.

Le projet devra être fait pour un établissement contenant 220 pensionnaires, 80 demi-pensionnaires et 200 externes.

Les concurrents devront fournir :

A. — 1° Un plan général à $0^{m}001$ par mètre;

2° Des plans des sous-sols, rez-de-chaussées et étages à $0^{m}004$ par mètre;

3° Des façades et coupes à $0^{m}01$ par mètre.

B. — *Des devis descriptif et estimatif.* — Ces devis seront établis d'après la série officielle des prix de la ville d'Epinal; ils énonceront pour chaque article le numéro correspondant de la série.

C. — *Une note explicative du projet.*

D. — Tous les titres et certificats pouvant renseigner exactement le jury sur la valeur des candidats au point de vue des connaissances théoriques et de l'expérience acquise par eux dans les constructions qu'ils ont déjà exécutées.

Le montant de la dépense ne devra pas dépasser 1.830.000 francs, de condition expresse.

Primes. — L'auteur du projet classé le premier par le jury recevra une prime de 5.000 francs, le deuxième 3.000 et le troisième 2.000 francs.

Les projets primés resteront la propriété de la ville d'Epinal qui en disposera au mieux de ses intérêts. L'architecte qui sera chargé de l'exécution sera désigné par le jury parmi les concurrents primés et en tenant le plus grand compte de l'expérience et des connaissances pratiques acquises par le candidat. Si l'architecte ainsi choisi ne prend pas sa résidence à Epinal, il devra installer comme inspecteur, sous sa responsabilité et à ses frais, un architecte qui résidera à Epinal pendant toute la durée des travaux.

Jury.

Le jury sera composé de la façon suivante :

1° Le Maire d'Epinal;

2° Un proviseur de Lycée, ou à son défaut un censeur;

3° Un architecte du ministère de l'Instruction publique;

4° } Deux autres architectes désignés par la municipa-
5° } lité;

6° Un ingénieur des Ponts et Chaussées;

7° Un médecin.

Délai.

Tous les dessins, collés sur châssis, devront être rendus à Epinal, avec toutes les pièces du projet, pour le 20 septembre 1890, délai de rigueur.

Les dessins et devis ne seront pas signés et porteront une devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée renfermant : 1° les titres demandés sous la lettre D; 2° les nom, prénoms et domicile de l'auteur.

Les plans seront exposés publiquement dans une des salles de l'Hôtel de Ville d'Epinal pendant huit jours.

La réunion du jury aura lieu dans les premiers jours d'octobre.

La ville d'Epinal tient à la disposition des architectes qui en feront la demande :

1° Les plans et profils du terrain désigné;

2° La série officielle des prix de la ville;

3° La description de la nature du sol qui devra recevoir les constructions.

Instruction pour les concurrents.

Les marches extérieures et les seuils des portes devront être en granit;

Les couvertures en ardoises de Fumay sur lattis jointif en sapin des Vosges;

Tous les planchers en chêne, à l'exception de ceux des greniers;

Toutes les maîtresses poutres seront en fer et autant que possible les solives;

Des précautions particulières devront être prises au rez-de-chaussée contre l'humidité;

Toutes les façades exposées à l'ouest et au midi devront être peintes à l'huile, les autres façades à la chaux du même ton.

Le projet n'aura pas à prévoir la construction d'une chapelle.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 25-26. — Lorsque l'agrandissement de la gare Saint-Lazare fut décidé, il s'agissait non seulement de construire des bâtiments nouveaux pour satisfaire à l'augmentation des services, mais encore de conserver la majeure partie des constructions anciennes en les raccordant entre elles et en cherchant à leur donner de l'unité. En outre, la Compagnie possédait un vaste terrain de grande valeur, situé rue Saint-Lazare, en avant de la façade principale et dont elle voulait tirer le meilleur parti possible en construisant un bâtiment de rapport.

Ce sont ces diverses considérations qui ont motivé la disposition générale du plan de la gare Saint-Lazare qui présente cette particularité que la partie centrale de l'édifice devant être masquée par un bâtiment de rapport, il était nécessaire d'accentuer le caractère monumental des deux

bâtiments d'extrémité qui devenaient ainsi les motifs principaux de cet ensemble de constructions.

L'aile du bâtiment, situé à l'angle de la cour et de la rue de Rome, fut affectée au service de l'administration et forma l'accès des lignes de banlieue; le corps de bâtiment parallèle sur la cour et la rue d'Amsterdam fut affecté au service de l'exploitation et forma l'accès des grandes lignes.

Cette disposition a l'avantage de rendre indépendants ces deux services, qui sont bien distincts, et d'éviter toute erreur et tout encombrement pour les nombreux voyageurs qui fréquentent la gare Saint-Lazare.

Afin de diviser la foule et de rendre la circulation possible aux centaines de mille partants et arrivants de chaque jour, la grande salle des pas perdus a été doublée comme étendue et les sous-sols, occupés autrefois par des écuries et des magasins, ont été transformés en salle d'arrivée. On accède directement de la voie dans cette salle, au moyen de trois vastes vomitoires correspondant aux lignes de Versailles, de Saint-Germain et d'Argenteuil : disposition qui a l'avantage de rendre les courants du départ et de l'arrivée bien distincts et d'éviter toute espèce d'encombrement.

Enfin le service des bagages a été établi de plain pied à rez-de-chaussée et se fait rapidement au moyen d'ascenseurs et de dévidoirs qui permettent de charger en quelques minutes les bagages de tout un train.

Telles sont les modifications essentielles qui ont été apportées aux anciennes dispositions de la gare Saint-Lazare à laquelle la Compagnie de l'Ouest a cru devoir ajouter, pour les besoins des voyageurs, un hôtel Terminus relié directement à la salle des pas perdus, au moyen d'une passerelle qui franchit la rue intérieure.

Le terrain affecté à cet usage étant relativement restreint et surtout très étroit, il a été impossible d'établir de cour à rez-de-chaussée et tout l'espace a du être consacré aux constructions. Seulement, les deux parties occupées par les restaurants se développent au rez-de-chaussée et leur plafond forme au niveau de la salle des pas-perdus une cour intérieure sur laquelle tous les services de l'hôtel se trouvent bien éclairés et aérés.

La disposition adoptée est inspirée de celle que l'on rencontre dans les grandes habitations anglaises. Elle se compose d'un grand vestibule décoré de marbres, de mosaïques et de terres cuites lequel donne accès dans un grand hall-salon avec galeries au pourtour. On accède dans ce hall de toutes les chambres de l'hôtel et tout en servant de salle de réunion il communique directement avec les restaurants, la table d'hôte et les cafés qui l'entourent. Toutes les parties extérieures sont occupées par des boutiques et les étages supérieurs par les salons, chambres, lavabos, salles de bains, de coiffure, etc.

Au sous-sol, sont installés les services des cuisines, les caves à vins et à provisions, les machines servant à l'alimentation des réservoirs et l'éclairage électrique de l'hôtel.

Les plans que nous avons déjà publiés, l'année dernière, et la perspective d'ensemble que nous donnons aujourd'hui permettent de se rendre compte du gigantesque travail exécuté avec beaucoup d'art et un grand sens pratique par notre confrère M. Lisch.

Nous comptons du reste publier encore quelques documents et sur la gare et sur l'hôtel, mais nous adressons dès ce jour à l'éminent architecte, inspecteur général des monuments historiques, toutes nos félicitations. Sans que le trafic de la gare ait été arrêté un seul instant, il a pu terminer dans un temps extrêmement court cette œuvre qui modifie, et d'une façon très heureuse, l'aspect de tout un quartier de Paris.

Pl. 27-28. — Nous terminons sur ce document la publication de la restauration du château de Fère-en-Tardenois, remarquable par cette belle galerie construite sur les immenses arcades à l'aide desquelles elle franchit une véritable vallée pour pénétrer dans le château-fort dont elle forme l'entrée principale tout en assurant sa sécurité.

C'est à ces magnifiques constructions, si fréquentes sur le sol français, que la Renaissance doit cette renommée tenace qui a survécu à la disparition elle-même des monuments qui l'avaient fait naître. En ce qui touche l'historique particulier de cet édifice, M. Boitte, auteur de la restauration, a bien voulu nous fournir les renseignements suivants pour la description desquels nous lui cédons la plume.

Château de la Fère-en-Tardenois. — Entre Soissons et Château-Thierry, à 32 kilomètres de cette dernière ville, est situé le domaine de Fère-en-Tardenois, l'ancienne Fara, désignant soit une villa, soit une métairie habitée depuis longtemps par des familles gauloises auxquelles se sont associées plus tard de petites colonies romaines.

Cette localité, placée sur le passage de la voie antique allant de Paris à Reims, semble, d'après les importantes découvertes faites par M. Frédéric, avoir été un point stratégique important. Puis l'histoire locale rapporte que Clovis en aurait été un des premiers possesseurs; il en aurait fait don à sainte Geneviève pour l'aider dans les voyages qu'elle avait coutume de faire à Reims. Celle-ci s'en défit en faveur des religieux de Saint-Remy de la même ville. Ensuite, après avoir été en différentes mains, ce domaine passa aux comtes de Champagne en 1188. Ce fut sous Robert II que la forteresse s'éleva à la condition qu'elle servirait à la défense de la contrée pendant quarante jours et serait remise en état; mais à la mort de Robert elle n'était pas terminée.

Arrivant à l'époque qui nous occupe, nous trouvons ce domaine dans les mains de Louise de Savoie qui, à l'occasion du mariage d'Anne de Montmorency, grand connétable de France, lui en fit don. C'est par lui et par les soins de J. Bullant que fut construit le pont-galerie.

On rencontre peu d'exemples d'une pareille importance architecturale en Europe; sa disposition concordait néanmoins avec celles fréquemment employées dans les châteaux de cette époque et surtout dans ceux où le roi résidait ou faisait des apparitions.

Fère fut un de ceux ou François Ier aimait à aller visiter un vieux camarade.

Les plans de ce château indiquent, mieux que la description la plus détaillée, les trois époques de ses constructions; on remarque que l'ensemble du château a reçu des modifications importantes dans la forteresse proprement dite, faites à l'aurore de la Renaissance, puis dans le pont-

galerie construit sous François Ier et enfin dans les dépendances sous Henri II.

Il est facile de voir la différence qui existe entre les premiers essais de restauration en 1539, date de l'architecture de la porte d'entrée, et les transformations de la cour intérieure, avec le parti décoratif adopté pour le pont-galerie et son portail. La grâce délicate de cette architecture représente un des premiers succès d'un style ample inspiré des antiquités romaines, mais dégagé de tout plagiat; c'est l'apogée de cette école qui devait, avec les Philibert Delorme et ses contemporains, nous donner de si belles variantes.

Le connétable Anne de Montmorency ayant fait construire peu après son château d'Ecouen par J. Bullant, son architecte attitré, ne vint habiter celui de Fère qu'en passage.

Ces deux constructions et la sépulture de cette famille élevée dans l'église de Montmorency, près Paris, aujourd'hui en fragments à l'Ecole des Beaux-Arts, montrent des détails inspirés aux mêmes sources, et portant l'empreinte indélebile du génie de J. Bullant. Les sculptures de la panoplie de l'arcade centrale du pont, ainsi que celles de son portail d'entrée, révèlent la manière de J. Goujon ou de son école. C'est, on le voit, la collaboration des plus grands artistes de cette époque et en considérant le style et la perfection des détails, il serait difficile, sinon impossible, de faire intervenir d'autres artistes. Présentement, une restauration du pont-galerie serait facile et relativement peu coûteuse; j'ai pu me convaincre que les derniers hivers ont compromis sérieusement les parties hautes de l'édifice, il est donc à souhaiter que l'administration des monuments historiques porte son attention sur une œuvre qui appartient à la période la plus complète de la Renaissance.

En dernier lieu, je ne saurais oublier l'entier bon vouloir de la propriétaire actuelle pour en faciliter les relevés, tout en regrettant de n'avoir pu opérer des fouilles, qui auraient levé bien des doutes et qui auraient permis d'affirmer en dessin des dispositions laissées forcément incomplètes.

Pl. 29. — Puisque nous parlons Renaissance, voici un détail de fenêtre dont le dispositif est des plus intéressants à étudier. Il appartient à une façade dans laquelle il forme l'angle d'un groupe de six fenêtres toutes différentes les unes des autres, bien que toutes plus originales l'une que l'autre. La collection du journal contient déjà une série très intéressante de ces motifs ornementaux dont ce document va grossir l'importance et augmenter l'intérêt.

Pl. 30. — Cette belle grille, qui sort des ateliers de M. Baudrit, a été commandée par James Duncan en Ecosse : elle est toute en fer forgé avec les feuillages relevés au marteau. Le battant tout mouluré et le cartouche sont en bronze.

Pl. 31-32. — Une réaction heureuse tend à se faire dans le style des mairies que partout on construit en ce moment. Abandonnant le style poncif sur lequel on a fabriqué quantité d'édifices mal gracieux et secs d'aspect, du genre de ceux actuellement terminés dans tous les cantons des environs de Paris, les architectes reviennent aux belles traditions des édifices municipaux de la Renaissance où abondent les souvenirs antiques, avec une variété de détails des plus séduisants.

Il était utile pour le *Moniteur* d'apporter son contingent d'éléments d'étude à cette rénovation, et parmi les plus intéressants, de ceux que nous a légués la Renaissance la mairie de Compiègne devait prendre le premier rang. Pas n'est besoin de décrire cette belle œuvre; il suffit de l'étudier et de la commenter dans le silence des heures d'étude.

Pl. 33. — Cette porte appartient aussi à la belle époque de la Renaissance, cette mine inépuisable de beaux documents; à signaler le dispositif en creux des moulures du chambranle et l'emplacement de la menuiserie qui, placée au fond, laisse un vide en avant qui forme porche d'accès.

Pl. 34-35. — Le monument que vient d'élever la ville de Paris à la mémoire d'Etienne Dolet marque un pas en avant dans l'étude de ces édicules qui vont se multipliant sur nos places publiques, pour la plus grande gloire de notre civilisation. Tous ne sont pas toujours heureux de forme et si dans celui d'E. Dolet on remarque quelques faiblesses dans l'arrangement de certains détails, on doit reconnaître cependant que les proportions générales du socle font heureusement valoir les beautés de la statuaire dont elles rehaussent les contours et grandissent le caractère.

Pl. 36. — Ornements gravés par un maître de la première partie du XVIe siècle. Cette œuvre ne porte ni signature ni indication d'aucune sorte, ce qu'il faut regretter pour l'histoire de l'art.

Etait-ce une reproduction d'œuvres anciennes, était-ce une gravure destinée aux impressions d'étoffe comme on les pratiquait à cette époque et dont les étoffes dites « de joug » nous ont laissé tant d'exemples?

C'est dans tous les cas une œuvre savamment composée, dessinée et gravée, et qui fait grand honneur à la science de son auteur inconnu.

J. BOUSSARD,
architecte de l'Administration des Postes et Télégraphes.

L'Administrateur-Gérant : SAMSON COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

SOMMAIRE DU N° 7

CONCOURS

Voici les résultats des concours du Prix de Rome pour la sculpture, la gravure et l'architecture :

ARCHITECTURE.

Premier grand prix : M. Elisée-Emmanuel Pontremoli, né le 13 janvier 1865, à Nice, élève de MM. André et Laloux.

Deuxième premier grand prix : M. Louis-Marie-Henri Sortais, né le 8 novembre 1860, à Paris, élève de MM. Daumet et Girault.

Premier second grand prix : M. Louis Varcollier, né le 8 septembre 1864, à Paris, élève de MM. Ginain et Varcollier.

Deuxième second grand prix : M. Pierre-Marie-Émile-Auguste Bossis, né le 11 décembre 1860, à Nantes, élève de M. Pascal.

Le sujet était un monument à Jeanne d'Arc.

SCULPTURE.

Premier grand prix : M. Paul-Jean-Baptiste Gasq, né le 30 mars 1860, à Dijon, élève de Jouffroy et de M. Falguière.

Premier second grand prix : M. J. B. Gabriel Belloc, né le 30 avril 1863, à Pamiers (Ariège), élève de MM. Thomas et Mercié.

Deuxième second grand prix : M. François Léon Sicard, né à Tours, le 21 avril 1862, élève de M. Cavelier.

GRAVURE.

Grand prix : M. Georges-Henri Lavalley, né le 28 décembre 1868, à Paris, élève de MM. Henriquel, Levasseur, Cabanel et Delaunay.

Premier second grand prix : M. Jean-Baptiste Paret, né le 16 août 1867, à Saint-Étienne (Loire), élève de MM. Henriquel, Bonnat, J. Lefebvre et Levasseur.

Deuxième second grand prix : M. Antoine-François Dezarrois, né le 13 septembre 1874, à Mâcon (Saône-et-Loire), élève de MM. Henriquel, Gérôme, Allar et Levasseur.

*
* *

CONCOURS POUR L'ÉRECTION D'UNE STATUE DE LEPERDIT, A RENNES.

Le comité de la statue Leperdit, maire de Rennes en 1794, d'accord avec l'administration municipale de cette ville, a décidé qu'un concours, auquel ne pourront prendre part que les artistes nés ou domiciliés dans le département d'Ille-et-Vilaine, sera ouvert jusqu'au 30 novembre 1890.

Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 21 août.

La statue Leperdit, en bronze, aura deux mètres de hauteur et sera érigée sur une des places de Rennes.

Le concours se fera à deux degrés.

Les projets du premier concours devront être au sixième de l'exécution ; les concurrents ne recevront aucune indemnité.

Les artistes admis à concourir au deuxième degré devront exécuter la maquette en demi-grandeur.

L'artiste classé premier ayant à exécuter le projet n'aura droit à aucune indemnité; le second recevra 1.000 francs; le troisième, 500 francs.

Dans le cas où, pour une cause imprévue, le projet ne serait pas exécuté après le deuxième concours, l'artiste classé premier recevrait une indemnité de 1.500 francs.

La commission se réserve le droit d'emprunter aux trois maquettes telles modifications qu'elle désirerait apporter au projet adopté.

Ces maquettes appartiendront à la ville.

Les demandes de renseignements et d'admission au concours doivent être adressées à M. Morel, quai Chateaubriant, 5, ou à M. Mainguené, rue Châteaudun, 21, Rennes.

*
* *

L'Académie des Beaux-Arts a, dans sa séance du 19 juillet, attribué la somme affectée au prix fondé par le testament d'Henri Lehmann (3.000 fr.) par moitiés : l'une à M. André Devambez et l'autre à M. Biennoury, ancien prix de Rome de 1842.

*
* *

On se souvient que le concours ouvert l'année dernière par la Ville de Paris, pour la décoration artistique de la galerie Lobau, demeura sans résultat. Sur le vœu exprimé par le jury de l'Hôtel de Ville, ce concours vient d'être rouvert.

La décoration qui en fait l'objet comprend quinze travées de voûte et deux berceaux de loggia. Les artistes auront toute liberté pour le choix et la composition des sujets et des motifs devant servir à la décoration. De plus, la coloration des parties architecturales de ladite galerie n'étant pas encore engagée, les projets devront comprendre la partie ornementale à exécuter sous la direction des architectes.

Les concurrents devront produire des esquisses au dixième d'exécution pour les ensembles, sauf à les expliquer, si le caractère de la composition l'exige, par des esquisses au cinquième pour les détails. Chaque esquisse sera signée du nom de son auteur. Ces esquisses devront être déposées contre récépissé le 14 octobre 1890, de midi à cinq heures du soir, à l'Hôtel de Ville. Le jugement du concours des esquisses sera rendu, au plus tard, le dixième jour de l'exposition publique, qui commencera le 19 octobre 1890.

L'artiste qui, dans le concours au deuxième degré, réunira les suffrages du jury, sera chargé de l'exécution définitive. Le prix alloué pour cette exécution (tous frais d'ornementation accessoire compris) est de 120.000 francs. Les

autres artistes, classés suivant le mérite de leurs œuvres, recevront : le premier une prime de 4.000 francs ; le second une prime de 3.000 francs.

Le jugement définitif aura lieu dans le courant de février 1891.

VILLE DE DAX.

Construction d'un établissement de bains salés et d'eaux-mères.

La Société d'études des bains salés met au concours, entre architectes français, le projet de construction d'un établissement de bains salés sur l'emplacement du vieux château-fort. Les plans et devis des projets devront être adressés à M. le président de la Société d'études, le 15 décembre 1890 au plus tard.

Messieurs les architectes qui désireraient prendre part à ce concours voudront bien demander, à M. le président de cette Société, les plans et profils du terrain destiné à la construction projetée, ainsi que le programme préparé à ce sujet pour servir de base aux projets à fournir.

L'importance de la dépense totale de l'établissement à construire est de 300.000 fr.

Le jury chargé de juger les plans présentés est composé de MM. le président de la société d'études ; le maire de la ville de Dax ; l'ingénieur des ponts et chaussées ; deux architectes délégués par la Société centrale des architectes de France ; deux docteurs-médecins étrangers à la ville de Dax.

Les auteurs des trois projets classés en première ligne recevront les primes suivantes :

Le n° 1, 4.000 francs ; le n° 2, 1.500 francs ; le n° 3, 500 francs.

VILLE DE LYON.

Exposition nationale et coloniale de 1892.

L'administration de l'Exposition met au concours les plans et devis de l'Exposition nationale et coloniale, qui aura lieu à Lyon en 1892.

Tous les architectes, ingénieurs, etc., sont appelés à prendre part à ce concours qui sera clos le 30 septembre prochain.

Les projets envoyés seront examinés et classés par un jury spécial. Différents prix, de 2.500, 1.500 et 1.000 francs, leur seront attribués suivant l'ordre du classement.

Pour les renseignements complémentaires, s'adresser au bureau du comité, rue de la République, 26.

NOUVELLES DIVERSES

Allemagne. — De grandes fêtes viennent d'avoir lieu à l'occasion de l'achèvement de la cathédrale d'Ulm.

La première pierre de ce monument fut posée le 30 juin 1377. On y travailla cent trente ans consécutivement sous la direction d'une dizaine de maîtres-maçons, dont les plus renommés furent Mathias Boeblinger et Ulric Ensinger. Ce fut ce dernier qui conçut le plan de la tour que l'on vient de terminer après cinq cent treize ans d'attente.

Mais survint la réforme, et il ne fut plus question de la cathédrale. Enfin, en 1845, un groupe de citoyens prit en main la cause de la restauration et de l'achèvement du monument. On fit des quêtes pendant quarante-six ans, on organisa une loterie pour subvenir aux frais, et aujourd'hui l'œuvre est définitivement complétée d'après le plan primitif. La flèche qui couronne l'édifice est la plus haute du monde ; elle dépasse de 5 mètres celle de Cologne, qui atteint la hauteur de 156 mètres. Le vaisseau de la cathédrale embrasse une superficie de 5.100 mètres carrés et peut contenir 30.000 personnes.

Le samedi 5 juillet, est décédé à sa résidence de Park Cottage, East Sheen, Sir Edwin Chadwick qui était né près de Manchester, le 24 janvier 1801. Membre correspondant de l'Institut, le célèbre nonagénaire a rendu les plus éminents services à son pays, par les réformes qui ont contribué puissamment à l'assainissement des villes et ont amené architectes et ingénieurs à apporter dans leurs travaux d'importantes améliorations hygiéniques. Sir Edwin Chadwick a, plus que personne, contribué à révolutionner la salubrité publique et à diminuer considérablement — conséquence naturelle — la mortalité, dans les grandes villes surtout.

Ville de Lyon. — Le conseil municipal de Lyon vient, après de longs débats, de voter par 22 voix contre 11 et 2 abstentions, l'achat de la fontaine monumentale Bartholdi qui figurait à l'Exposition de 1889.

Le prix d'achat est de 100.000 francs.

Les arènes de Lutèce. — On vient de reprendre les travaux de déblaiement et de restauration des arènes de Lutèce, souvenirs du vieux Paris qui furent découverts, comme on sait, il y a une vingtaine d'années, lors du percement de la rue Monge.

Depuis quatre ans, ces travaux avaient été suspendus par suite de la revendication qu'avait faite de cette découverte la Commission des Antiquités parisiennes.

L'emplacement des anciennes arènes est aujourd'hui transformé en chantier, et les travaux seront menés sans interruption jusqu'à complète restauration.

Trajet rapide sur le réseau du Nord. — Un trajet très rapide vient d'être effectué récemment sur le réseau du Nord par un train spécial, composé de 15 voitures et deux fourgons à frein, et qui portait le chef d'exploitation, plusieurs chefs de service, ingénieurs et électriciens de la Compagnie. La distance de 295 kilomètres, entre Paris et Calais, a été parcourue, sans changement de machine, en 3 h. 50 minutes ; plusieurs parties du parcours ont été franchies avec une vitesse de 115 kilomètres à l'heure. Le train était traîné par une nouvelle locomotive, n° 2101, construite dans les ateliers de la Compagnie du Nord, à la Chapelle, et qui a figuré dans la galerie des machines à l'Exposition universelle de 1889. Elle porte huit roues au lieu de six, qui est le nombre ordinaire ; les quatre plus grandes ont un diamètre de 2m 13.

L'ARCHITECTURE MODERNE EN ANGLETERRE [1].

M. Paul Sédille vient de publier sous ce titre un ouvrage très curieux pour toutes les personnes qui s'intéressent aux questions d'art. De nombreux voyages faits dans les différents comtés de l'Angleterre ont permis à l'auteur d'apprécier la valeur des constructions modernes chez nos voisins d'outre-Manche. Au lieu des fastidieuses compositions classiques qui s'établissaient chez eux au commencement du siècle, on trouve maintenant, à la ville comme à la campagne, des constructions privées que l'on peut considérer comme des types presque parfaits au point de vue du confortable et du pittoresque.

M. Sédille ne s'est pas borné à constater l'état actuel de l'architecture en Angleterre, mais il a étudié aussi les diverses transformations par lesquelles elle a passé pendant les trois derniers siècles. C'est là un travail qui n'a jamais été entrepris en français et qui apporte à l'histoire de l'art un document entièrement nouveau. Les nombreuses gravures qui accompagnent le texte présentent des spécimens très variés de cette architecture intime, dans laquelle les Anglais excellent, en même temps que la reproduction des principaux monuments qui marquent les grandes étapes de l'art architectural en Angleterre au XIXe siècle.

En général, les architectes français vont peu à l'étranger. — Ils ont presque toujours des travaux à surveiller qui leur défendent une absence longue. — Ils nous seront certainement reconnaissants de leur signaler ce beau livre. Nous ne résistons pas, du reste, au plaisir d'en publier un petit extrait qui est relatif à un architecte anglais, mais d'origine française du commencement de ce siècle.

« Fils d'un Français réfugié en Angleterre pendant la Révolution, Augustus-Northmore-Welby Pugin naquit à Londres le 1er mars 1812. Son père, dessinateur et graveur d'architecture, utilisa les aptitudes et l'habileté naissante de son fils dans de nombreux relevés des plus beaux édifices gothiques de l'Angleterre et de la France, et particulièrement de la Normandie. Le jeune Pugin se familiarisa vite ainsi avec les formes et les procédés de construction du Moyen-Age. Mais sa nature aventureuse le détourna pendant quelque temps de ses études et des dessins qui lui étaient déjà demandés par l'industrie; il quitta tout pour la mer, qui devint quelque temps sa passion. Il fallut, pour le ramener à sa vraie profession, bien des mécomptes et une tempête qui le rejeta sur les côtes d'Écosse. Dessinateur et sculpteur d'architecture, il devint le précieux auxiliaire des architectes, ses contemporains, qui faisaient du gothique sans en connaître les détails. Poursuivant ses études sur le Moyen-Age, séparé par conviction de l'Église anglicane, fervent catholique romain, il se fit l'apologiste de l'architecture chrétienne, en même temps que, dans ses célèbres *Contrastes* (1836), il attaquait violemment les théories classiques. Écrivain plein de verve et d'humour, très habile illustrateur, ses nombreux livres eurent un plein succès. C'est à ce moment de sa vie qu'il fut appelé à prendre une large part aux travaux de reconstruction du palais de Westminster. Cette reconstruction est l'évènement capital de la renaissance du gothique en Angleterre.

1. *L'Architecture moderne en Angleterre* forme un beau volume in-8° colombier, luxueusement imprimé par D. Jouaust sur beau papier vélin. Prix : 10 fr. — A la librairie des Bibliophiles, rue de Lille, 7.

Le vieux palais du Parlement avait été incendié dans la nuit du 16 octobre 1834. En 1835, la Chambre des communes décida de mettre au concours la reconstruction de l'édifice. Ce qui indique bien le retour de l'opinion à cette époque vers les formes moyen âge, c'est le style Perpendiculaire et le style Elizabethan; mais on trouva ce dernier trop entaché d'éléments étrangers, et on se décida pour le Perpendiculaire comme étant style national. Du reste, à ce moment, les études archéologiques ne remontaient pas jusqu'à l'ogival « pointed »; la chapelle du Ring's College était considérée comme une des gloires du gothique; Bath-abbey et Saint-George-chapel étaient plus appréciés que le chœur de la cathédrale de Lincoln ou l'abside de Canterbury.

Le projet de Ch. Barry fut classé premier dans ce grand concours, qui mit en présence 97 concurrents avec 1.500 dessins. Ch. Barry était classique. Peu touché par le gothique français, il avait étudié avec amour les monuments de la Renaissance italienne dont il devait s'inspirer dans le beau « Travellers Club » de Pall Mall, dès 1832. Cependant, malgré son peu de sympathie pour le moyen âge, Ch. Barry avait construit deux ou trois églises gothiques, et, de plus, il avait réédifié habilement en 1833, à Birmingham, une école importante, la Grammar-school, fondée en 1852 par le roi Edouard VI. Cela indique que, dès cette époque, il avait étudié le style Perpendiculaire, et qu'il était apte à le bien mettre en œuvre dans le nouveau palais du Parlement. Toutefois l'aide de Pugin, qu'il sut s'adjoindre dans cette vaste entreprise, lui fut d'un secours inappréciable, et l'on peut dire que, si la conception générale est l'œuvre de Barry, les détails du décor extérieur et de l'ornementation intérieure sont en majeure partie dus au crayon du Pugin. Sa facilité d'invention et de composition était extraordinaire, et les dessins qu'il fit pour ce palais immense se comptent par centaines. Pugin eut, par suite, une influence considérable sur les industries d'art auxiliaires de ces grands travaux. Les vitraux de Hardman, les terres émaillées de Minton, les décorations de Crace, sont pour beaucoup sa création. En même temps la peinture et la sculpture décoratives trouvaient sous sa direction l'occasion d'un déploiement inusité. En réalité, le goût public fut transformé par cette longue suite de travaux, et la Renaissance gothique, désormais prépondérante, couvrit bientôt l'Angleterre de nombreux édifices inspirés par tous les types religieux ou civils du moyen âge.

Bien que Sir Ch. Barry ait profondément modifié et amélioré son premier projet, soit pour répondre aux nombreuses critiques dont il fut naturellement l'objet, soit pour satisfaire à des besoins connus ultérieurement, on peut reprocher à son œuvre de n'être, en tant qu'architecture, qu'une sorte de paraphrase de la chapelle de Henri VI à Westminster, et de celle du King's College à Cambridge. Le style Perpendiculaire, très chargé de détails, qui en font le principal mérite et le charme, ne gagne ni par la répétition infinie ni par le développement exagéré des dimensions. Certainement le nouveau Parlement présente de puissantes masses et de grandes lignes; mais par la petitesse et la multiplicité du détail, l'ensemble est gris et les formes particulières sont peu lisibles à distance. Faire un grand monument, en prenant pour point de départ une petite

architecture, est tâche difficile. Si les hautes tours qui dominent l'édifice en silhouettent la masse, les différentes façades se succèdent semblables à elles-mêmes, sans que l'abondance des ornements puisse en animer la monotonie. Aussi, — contrairement à l'opinion même de l'architecte, qui croyait son monument plus admirable de près, — l'œuvre de Sir Ch. Barry gagne-t-elle beaucoup à être vue de loin, au travers des brouillards de la Tamise, qui souvent l'enveloppent. Ce voile gris lui donne le prestige de l'indéterminé et augmente encore ses proportions colossales. L'éclat du soleil le diminue en le subdivisant, au contraire des chefs-d'œuvre de l'architecture antique dont la pleine lumière grandit la majesté. C'est qu'un certain mystère convient à l'art gothique, qui se plaît à étonner les yeux et à frapper l'imagination plutôt qu'à charmer l'esprit par la simplicité et la pureté des formes.

Si nous pouvions promener le lecteur au travers des somptuosités intérieures du nouveau Parlement, nous trouverions dans la luxueuse ornementation des salles les origines de ce grand mouvement d'opinion qui, depuis trente ou quarante ans, a réhabilité en Angleterre tous les anciens procédés de décoration délaissés. Dans le vestibule central, les galeries attenantes, la Chambre des Lords et la Chambre des communes, les fresques, les riches boiseries, les sculptures, les mosaïques, les terres émaillées, les bronzes, les fers forgés, les vitraux sont prodigués.

On sait maintenant le rôle important de Welby Pugin dans la décoration du palais de Westminster.

Son influence ne fut pas moindre sur l'architecture religieuse. Son glossaire du costume et de l'ornementation ecclésiastiques, publié en 1844, transforma le goût public et remit en faveur la polychromie à l'intérieur des églises. Plus décorateur que constructeur, — à l'inverse de Viollet-le-Duc, — doué d'une imagination vive qui le rendait rebelle à toute imitation servile, ses églises sont toujours conçues de façon originale, avec un grand souci des dispositions nécessaires au culte catholique romain, qu'il avait profondément étudié. L'église de Saint-Giles, la cathédrale catholique de Saint-George à Londres, Saint-Chad à Birmingham, Saint-Wilfrid à Manchester, Sainte-Marie à Liverpool, excellent exemple d'église urbaine, Saint-Augustin à Ramsgate, sans compter la jolie porte de Magdalen College à Oxford (porte aujourd'hui malheureusement démolie), sont les œuvres les plus importantes de Welby Pugin. Mort en 1852, on doit lui accorder, sans conteste, l'honneur d'avoir dirigé le grand mouvement de la Renaissance gothique en Angleterre.

Malgré l'importance de ce « Gothic Revival », il ne faut pas oublier que, si discréditées que semblaient être les formes classiques en ce pays, elles eurent encore des partisans dévoués. Il faut donc tenir compte de ce double courant qui emporta passionnément et si longtemps les uns vers le moyen âge et maintint les autres dans le culte des traditions classiques, élargies par l'éclectisme moderne. Ainsi se préparait lentement la réaction « Queen Anne » à laquelle nous assistons aujourd'hui.

EXPLICATION DES PLANCHES.

Pl. 37-38. — Il est nécessaire de rappeler l'historique de la Bourse du Commerce pour en bien comprendre le plan et le dispositif général qui furent imposés à l'architecte.

Notre confrère Blondel, qui a pris l'initiative de la transformation de ce coin malpropre du vieux Paris, s'est trouvé en présence d'un vieil édifice édilitaire appelé la Halle aux blés, lequel avait « un nom » et une histoire. Aussi, l'administration municipale, sollicitée par l'opinion publique, a imposé la conservation du vieil édifice ou, tout au moins, du dôme et des principaux détails. Ce dôme, notamment, était une curiosité par le fait qu'il est d'une très grande simplicité de construction, de formes très élégantes, et puis enfin parce qu'il est le premier construit tout en fer, ou plutôt tout en cuivre, si ma mémoire est exacte. M. Blondel a donc dû respecter les formes principales de l'édifice et transformer ou plutôt habiller les façades du pourtour, la carcasse du dôme, et créer la façade principale côté de la porte monumentale.

C'est ce travail de restauration, de transformation et d'appropriation aux plans nouveaux de la Bourse du Commerce que nous publions dans cette planche.

Pl. 39-40. — A l'intérieur la transformation est complète, et si notre confrère a respecté les grandes lignes du gros-œuvre, il en a modifié très heureusement l'aspect décoratif.

Des mosaïques très simples décorent le sol, les façades du pourtour, en pierre, ont gardé leur coloration naturelle et le dôme est décoré de vastes panneaux de peintures murales signées des meilleurs maîtres modernes, tels que Clairin et autres. L'effet produit est considérable, et sous cette immense coupole les disciples de Mercure peuvent, à l'aise, procéder à leurs opérations et leurs transactions commerciales.

Pl. 41. — Ce monument, élevé sur le terre-plein circulaire qui forme la place d'honneur en avant du palais de l'Institut, est une des œuvres les mieux réussies que possède Paris en ce genre de monument. Architecture et sculpture se marient de la façon la plus harmonieuse, et ce beau piédestal, aux formes si pures et si classiques, accentue le haut caractère de noblesse de cette figure de la République.

Pl. 42. — Notre confrère, M. Garnier, architecte à Nîmes, s'est fait construire, pour son usage personnel, un hôtel dont il a exposé les plans et façades au salon de cette année.

L'étude de cette construction nous ayant paru présenter un très réel mérite, et aussi un très réel intérêt au point de vue du type classique, de ce qu'on est convenu d'appeler de « l'architecture d'école », nous nous sommes empressés de nous adresser à son auteur, qui en a mis gracieusement les dessins à notre disposition. Nous tirerons ultérieurement le développement de cette intéressante construction.

J. BOUSSARD,
Architecte de l'Administration des Postes.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

SOMMAIRE DU N° 8

NOMINATION DE M. J. BOUSSARD

DANS L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

M. J. Boussard qui, depuis tant d'années, dirige avec un goût et une compétence que nos lecteurs ont pu apprécier, le *Moniteur des Architectes*, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'inauguration de l'hôtel de la Caisse nationale d'épargne postale, dont la construction lui est due.

C'est avec une vive satisfaction que nous enregistrons ce succès qui vient récompenser une carrière sinon très longue, du moins remarquablement remplie.

Entré second à l'Ecole des Beaux-Arts, M. Boussard a publié, dès sa sortie de l'Ecole, une série d'ouvrages qui témoignent de la largeur de ses vues, de l'étendue de ses études et de la souplesse de son talent. Nous citerons notamment : l'*Architecture funéraire moderne*, un *Recueil de tombeaux*, la *Décoration architecturale des parcs et jardins*, les *Fontaines publiques de l'Europe*, *La maison française*, etc.

M. Boussard ne s'est pas contenté de parler de son art en écrivain. Ses travaux ultérieurs devaient révéler en lui un constructeur aussi expérimenté qu'érudit.

En dehors de nombreuses maisons de rapport, d'hôtels particuliers, de tombeaux, on lui doit l'installation des bureaux de postes et télégraphes dans Paris, pour la fusion des deux services, la construction de l'hôtel des postes de la ville d'Angers, etc. Il est d'ailleurs architecte de l'administration des Postes et Télégraphes pour laquelle il achève en ce moment l'édification de l'hôtel du poste téléphonique principal à Paris. Ses précédents travaux lui ont valu déjà les palmes d'officier de l'instruction publique.

Le monument qui, après ceux que nous énumérons ici, vient d'appeler sur son auteur l'attention des Pouvoirs publics, devait être commenté et reproduit par notre journal. L'importance de l'édifice, l'intérêt qu'il présente dans l'ensemble de son plan comme dans son détail architectonique nous ont amenés à lui consacrer entièrement notre numéro de ce mois. Nos lecteurs seront donc à même d'apprécier l'harmonie et le style de cette construction où l'architecte a su combiner, avec beaucoup de goût, le caractère architectural et la destination des lieux, et faire œuvre utile sans cesser de faire œuvre d'art.

Nous sommes heureux de féliciter ici M. Boussard de la haute distinction dont il vient d'être l'objet; nous le félicitons au nom de la rédaction et de l'administration du journal et nous sommes certains d'être en même temps les interprètes de l'unanimité de nos lecteurs.

LES ÉDITEURS.

LE NOUVEL HOTEL

DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE, A PARIS

Cet édifice, construit sous la direction de M. J. Boussard, architecte, a été aménagé d'après les données du programme suivant :

PROGRAMME

POUR L'INSTALLATION DE LA CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE

dans une propriété sise rue Saint-Romain, n° 4, à Paris.

La propriété dont il s'agit se compose d'un hôtel avec cour sur la rue Saint-Romain, de bâtiments de service sur la rue de la Barouillière, et, entre les deux, d'un jardin ayant environ 45 mètres sur 50, avec façade sur la rue Saint-Romain.

La surface totale est d'environ 3450 mètres, sauf réduction à opérer par voie d'alignement. Elle pourra être accrue ultérieurement par acquisition de propriétés voisines. Le projet d'installation qui est demandé doit être étudié en vue de la meilleure utilisation du terrain actuel et pour la construction, quant à présent, de ce qui est nécessaire pour loger le personnel avec l'augmentation à prévoir jusqu'en 1895.

Le directeur de la Caisse et les services administratifs proprement dits, à savoir le cabinet du directeur et le bureau de la Correspondance générale pourront être installés dans l'hôtel. Les bâtiments à construire sont destinés à recevoir les services d'exécution, qui se composent de :

Un bureau de poste, avec le logement particulier du receveur;

La section des remboursements avec salle pour les remboursements à vue;

La section du contrôle;

L'agent comptable avec son personnel de sous-chefs et commis;

Les comptes courants tenus en double par des dames, d'une part pour l'agent comptable, et d'autre part pour le contrôle;

Les archives de l'agent comptable;

Le chef du service intérieur avec ses approvisionnements d'imprimés et de matériel et son logement particulier;

Un concierge à chaque issue (deux ou trois suivant la disposition des bâtiments).

Il convient que les deux séries des comptes courants (à chaque série sera attaché un personnel d'environ 270 dames en 1895) soient logées dans des galeries bien éclairées, bien aérées, d'une surveillance facile et non sujettes aux mêmes chances d'incendie. L'édifice à construire doit donc avoir une partie centrale destinée aux services généraux et des galeries indépendantes.

La répartition des services entre les divers étages est commandée par les observations suivantes :

Rez-de-chaussée.

Bureau de poste, avec façade sur la rue Saint-Romain. Dimension ordinaire des bureaux de poste de Paris, sauf que la salle du public doit être assez vaste pour recevoir au moins cinquante personnes à la fois. Les personnes qui attendent un remboursement à vue, très nombreuses aux

époques du terme, y séjournent quelquefois près d'une heure.

Remboursements à vue. Cinq ou six commis, six ou huit gardiens de bureau; en communication directe avec le bureau de poste, la salle du public et la galerie des dames dont il va être parlé.

Dames préposées aux demandes de livret. Ces dames, au nombre de 60 environ, doivent avoir autour d'elles un vaste développement de casiers. Pour ce motif, une superficie de huit mètres carrés n'est pas exagérée.

Remboursements ordinaires. Un chef et un sous-chef, 20 commis et le gardien de bureau.

Chef du service intérieur, *garde du matériel*, avec un ou deux commis et des gardiens de bureau.

Sous-sol

Les approvisionnements de matériel et d'imprimés, ainsi que les archives, peuvent être logés dans le sous-sol. Toutefois, il est à remarquer que les archives de l'agent comptable, comprenant les pièces élémentaires de recettes et de dépenses doivent être à l'abri des chances d'incendie autant qu'il est possible. Si le logement dans le sous-sol ne présentait pas de suffisantes garanties de sécurité sous ce rapport, il serait nécessaire de prévoir un bâtiment spécial, isolé de toutes constructions voisines et relié par une galerie aux bâtiments principaux.

Les archives de l'agent comptable occupent environ 60 mètres carrés de casiers verticaux par année, et elles doivent être conservées trente ans; mais la construction projetée ne prévoyant les développements du service que jusqu'en 1895, c'est pour 14 années que l'emplacement des archives doit être calculé.

Auprès des archives, il doit y avoir une salle dans laquelle les classeurs, au nombre de 6 à 8, puissent travailler toute la journée.

De même, auprès des salles d'approvisionnements d'imprimés et de matériel, il faut une salle où les gardiens de bureau puissent vérifier les réceptions ou préparer les envois.

Calorifères. Soutes au bois et au charbon.

Premier, deuxième et troisième étages.

Dans la partie centrale prendront place :

Le contrôle composé d'un chef, un sous-chef et environ 10 commis, plus 4 gardiens de bureau;

L'agent comptable et tous les services qui relèvent de lui (5 ou 6 sous-chefs, 50 commis, 10 gardiens de bureau);

Les logements particuliers du receveur du bureau de poste et du chef du service intérieur.

Dans chaque galerie, environ 270 dames, réparties entre les trois étages.

L'expérience a démontré que les galeries destinées aux dames doivent être en travées de 3 mètres de large, afin qu'elles puissent être adossées deux à deux, par travée, avec un passage entre elles.

A chaque étage des galeries, il faut prévoir des latrines, un vestiaire, une cuisine, une salle de repos pour les malades et un réfectoire, afin que les dames n'aient pas à sortir au dehors pendant toute la durée de leur vacation.

Abstraction faite du sous-sol et du bureau de poste, les bâtiments à construire devront contenir :

12 agents supérieurs,
80 commis,
600 dames, dont 60 pour les remboursements,
30 gardiens de bureau.

On peut évaluer la superficie nécessaire à 15 mètres carrés par agent supérieur, 10 par commis, 4 par dame employée aux comptes courants, 8 par dame employée aux remboursements, 5 par sous-agent. La superficie totale demandée serait d'environ 3800 mètres carrés sans compter les corridors d'engagements, escaliers et accessoires de toute sorte.

Il paraît nécessaire de construire, dès à présent, sur une superficie de 1.200 mètres carrés avec sous-sol, rez-de-chaussée et trois étages au dessus.

L'édifice tout entier devra être éclairé au gaz où à la lumière électrique et chauffé par des calorifères.

Paris, le 17 décembre 1886.

L'Administrateur
de la Caisse nationale d'épargne.

Pour condenser ces données générales et enlever à ce document sa sècheresse administrative, nous développons ci-dessous le côté architectural de ce programme pour lui donner un caractère professionnel plus classique.

Donc en résumé les bâtiments à construire pour l'installation des services de la Caisse nationale d'épargne comprendront de vastes sous-sols largement éclairés et quatre étages, à savoir :

1° Un rez-de-chaussée où seront installés les services courants des remboursements ordinaires et à vue, un bureau de poste avec une grande salle d'attente pour le public, laquelle formera le motif décoratif de cet étage.

2° Un étage d'entresol destiné à l'installation du personnel masculin des bureaux.

3° Deux grands étages où prendront place les services des femmes pour le contrôle et l'agent comptable.

Enfin, un bâtiment spécial devra contenir le service des archives, lequel sera placé au centre des services.

Observations générales. — L'administration de la Caisse nationale d'épargne est un service financier dont les écritures sont tenues en double par deux services spéciaux, le contrôle et l'agent comptable, services qui doivent être absolument distincts, sans points de contact autres que des galeries en fer si possible, pour qu'en cas d'incendie la sécurité d'un des deux services puisse toujours être assurée sous peine de pertes incalculables pour les finances de l'Etat.

Le bâtiment des archives doit être disposé de telle sorte que, comme chacun des deux services décrits ci-dessus, il soit isolé par des galeries de fer tout en restant à la portée des deux services.

Enfin, les salles du rez-de-chaussée et celles des deux étages destinées au contrôle et à l'agent comptable doivent être hautes de plafond et largement éclairées avec un service de chauffage et de ventilation tout particulièrement étudié pour assurer aux femmes de ces services travaillant dix heures consécutives, un milieu scientifiquement hygiénique.

Il devra être également tenu compte pour l'étude des plans, de cette nécessité inéluctable, à savoir des agrandissements successifs répondant au développement probable

des opérations de la Caisse nationale d'épargne. En conséquence, les bâtiments devront être disposés de telle sorte que les propriétés riveraines puissent faire place à des bâtiments venant se relier au monument primitif sans en altérer l'harmonie ni le caractère architectural pour lequel l'époque de la Renaissance française, pierre et brique, est indiqué.

Les bâtiments devront assurer au service une superficie utile de cinq mille mètres carrés environ.

Le monument qui porte aujourd'hui le nom de Caisse nationale d'épargne a été construit d'après ces données générales et il suffira pour nos lecteurs d'examiner un instant les plans pour y retrouver les grandes lignes de ce dispositif particulier à l'aménagement de ce grand service public.

Sur la rue de Sèvres se trouvera plus tard la façade principale de l'édifice avec l'hôtel de la Direction centrale au centre : à droite et à gauche, de grands escaliers en pierre assurent l'arrivée et la sortie du personnel « masculin » qui doit se départager entre les deux grands services des comptes courants tout en gardant le contact de l'administration centrale installée dans l'hôtel de la Direction. En arrière de ce service s'étendent les grandes galeries destinées au personnel féminin dont les réfectoires, les cuisines et les salles de repos sont à l'autre extrémité ainsi que les lavabos et les water-closet.

La circulation de ce personnel féminin est assurée par la grande galerie qui s'ouvre sur la rue Saint-Romain et celle de la Barouillère : un tronçon de galerie transversal conduit au grand escalier flanqué à droite et à gauche de vestiaires où les employés mettent chapeaux et manteaux avant de pénétrer dans les salles de service après avoir traversé des galeries en fer destinées à isoler tous ces corps de bâtiments l'un de l'autre en cas d'incendie.

Le grand escalier construit entièrement en maçonnerie, avec marches de béton décorées en sous-face, lui-même, par conséquent, est incombustible.

Enfin, au centre de l'édifice se trouve le bâtiment des archives relié lui aussi par des galeries incombustibles aux autres corps de bâtiment. Entre le pavillon des archives et le pavillon de l'escalier des dames, se trouve la salle du public dont le vitrage formant la couverture est placé au dessus de l'étage d'entresol. Vous remarquerez dans ce grand plan d'ensemble une partie teintée en gris, laquelle représente en réalité la portion de l'édifice actuellement bâtie. Bien entendu, il a fallu aménager provisoirement les services dans cet édifice restreint, mais cette situation n'est que provisoire et l'intérêt du plan reste en entier dans les formes d'ensemble.

Le chauffage et la ventilation de toutes ces salles se trouvent assurés en vertu des dispositions indiquées dans le programme ci-contre.

CHAUFFAGE ET VENTILATION

Calculs et déperditions.

Les conditions du programme sont les suivantes :

Donner en hiver dans toutes les pièces habitées une température de 16 à 18 degrés par les temps les plus froids.

Disposer des surfaces de chauffe rayonnantes sous les pieds des personnes assises : bouillottes à eau chaude.

Donner en toutes saisons un renouvellement d'air suffisant pour évacuer d'une facon continue l'acide carbonique produit par la respiration. Il est reconnu que si l'on veut s'opposer à ce que la proportion d'acide carbonique contenue dans l'air d'une pièce reste inférieure à celle qui produit un commencement de gêne pour la respiration, il faut produire dans cette pièce un renouvellement d'air correspondant à 60 mètres cubes d'air neuf par individu et par heure au minimum.

Assurer cette puissance de ventilation par un système indépendant de l'appareil de chauffage et permettant d'évacuer l'air des pièces à volonté par des orifices situés dans le haut ou dans le bas des pièces suivant les saisons.

Introduire dans les pièces de l'air neuf, pris dans une partie saine de l'atmosphère et purifié, s'il y a lieu, dans une chambre spéciale.

Nombre de calories à fournir. — Etablissons les calculs pour une demi-travée d'une des grandes salles d'employés.

Il faut fournir par heure pour cette demi-travée l'air nécessaire au bien-être de 8 personnes,

c'est-à-dire $8 \times 60 = 480$ mètres cubes d'air.

Il faut donner à ces 480 mètres cubes d'air une chaleur suffisante pour combattre les déperditions antérieures que donne le refroidissement des murs et des fenêtres et pour maintenir dans la pièce la température indiquée de 18 degrés qu'il conserve encore quand la ventilation l'extrait de la pièce pour le jeter dans l'atmosphère.

Déperditions. — Les déperditions de surfaces murales et vitrées correspondant à une demi-travée sont :

surface totale..................	$4{,}50 \times 4{,}50 = 20{,}25$
surface vitrée..................	$2{,}00 \times 3{,}00 = 6{,}00$
surface murale................	$= 14{,}25$

Prenant pour coefficient de transmission de la pierre, 2, et pour la partie vitrée 4, nous avons par une température extérieure de — 10° et une température dans la pièce de + 18° une déperdition de :

surface murale.......	$14{,}25 \times 2 \times 28° = 798$
surface vitrée..... ..	$6{,}00 \times 4 \times 28° = 672$
Total	1470 calories

Ventilation. — L'air est pris à l'extérieur à — 10 degrés, il s'échappe de la pièce à + 18 degrés, la ventilation consomme donc la quantité de chaleur qui correspond à une évaluation de température de 28 degrés de la quantité d'air entraînée soit $4{,}80 \times 0{,}3 \times 28 = 4{,}032$ calories.

On voit tout de suite par ces calculs que la ventilation consomme une quantité de chaleur presque triple de celle que nécessite la déperdition.

Il est intéressant de se rendre compte de la température à laquelle l'air devra entrer dans la pièce pour satisfaire aux conditions que nous venons d'examiner et y apporter la quantité de chaleur nécessaire.

Les 480 mètres cubes d'air doivent contenir

$4.032 + 1.470 = 5.502$ calories.

Ces 5.502 calories représentent pour les 480 mètres cubes qui les contiennent une élévation de température

$$\text{de } x = \frac{5.502}{480 \times 0{,}3} = 41 \text{ degrés}$$

c'est-à-dire que l'air ayant été pris à l'extérieur à — 10 degrés devra entrer dans la pièce à la température de + 31 degrés.

Cette température relativement peu élevée de l'air qui pénètre dans la pièce, présente le grand avantage de diminuer les courants de chaleur dans le voisinage des sorties d'air chaud.

Surface de chauffe. — Le système de chauffage adopté dans le projet comprend des tuyaux en fonte disposés dans des gaînes verticales en briques.

Ces gaînes sont divisées en compartiments superposés par des séparations faites à la hauteur des planches et disposées de telle façon que l'air neuf amené à la partie inférieure d'un compartiment s'échauffe en se frottant le long des tuyaux dans la hauteur d'un étage et sort par une bouche de chaleur à la partie supérieure.

Les tuyaux employés sont de deux sortes :

Les uns de 0,060 de diamètre intérieur et garnis de 6 ailettes longitudinales de 4 centimètres de saillie.

Les autres de même diamètre intérieur, mais à surface extérieure lisse; enfin le système est complété par une tuyauterie lisse, mais rectangulaire, équivalente à 0,040 de diamètre intérieur, disposée horizontalement sous les pupitres dans l'épaisseur du plancher pour faire des chauffe-pieds à basse température.

La demi-travée que nous avons considérée dans les calculs précédents se trouve chauffée ainsi par 2 tuyaux de 0,060 à ailettes d'une longueur de $4^m,50$,

représentant une surface en tuyaux lisses de......	$4^m,50$
2 tuyaux lisses d'une longueur de $4^m,50$, représentant une surface de........................	$2^m,42$
Total.......	6 ,92

qui dégage $6,92 \times 700 = 4.844$ calories; enfin 12 mètres de tuyaux lisses de 0,040 formant une surface de $1^m,80$ qui dégage $1,80 \times 400 = 720$ calories, soit : 4.844 calories + 720 calories = 5.564 calories, soit en résumé une production de 5.564 calories par demi-travée pour satisfaire à la consommation de 5.602 calories indiquée par les calculs précédents.

Surfaces de ventilation. — Nous avons adopté dans notre projet la ventilation par appel, comme présentant les avantages suivants :

Appareils simples de manœuvre et d'entretien;

Organes d'un réglage facile suivant les besoins de la température.

L'installation comprend des surfaces de chauffe disposées sous les combles dans des chambres d'appel où viennent déboucher les gaînes de ventilation qui prennent l'air dans les différentes pièces.

Dans le cas qui nous occupe, les surfaces de chauffe dans les chambres d'appel doivent avoir une puissance suffisante pour donner à l'air une force ascensionnelle en proportion avec le cube à évacuer.

Le projet comprend quatre chambres d'appel.

Chacune d'elles sert à l'évacuation de 20.000 mètres cubes d'air par heure.

Les surfaces doivent être calculées pour le cas le plus défavorable, c'est-à-dire pour l'été lorsque la température extérieure devient de beaucoup supérieure à la température intérieure et atteint par exemple 30 degrés.

Nous établirons les calculs en comptant sur une différence de température de 3 degrés comme force ascensionnelle; il faudra donc des appareils capables de porter l'air intérieur de la température de 20 degrés à celle de 33°, ce qui correspond à une production de calories de

$$20.000 \times 0,3 \times 13 = 78.000 \text{ calories.}$$

Nous obtenons ce résultat par le dégagement de chaleur de 9 poêles à eau ayant chacun une surface de $6^m,68$ soit $60^m,00$ auxquels il faut ajouter la surface des 150 mètres de tuyaux de 0.100 intérieur et 0.120 extérieur qui réunissent les poêles à la chaudière, soit une surface de $56^m,00$, soit : $60^m,00 + 56^m,00 = 116^m,00$, dégageant par heure

$$116 \times 700 = 81.200 \text{ calories.}$$

Il est facile d'évaluer, d'après ce qui précède, la dépense d'installation que nécessite l'importance de la ventilation demandée par le programme.

La quantité d'air chaud que la ventilation jette dans l'atmosphère en hiver et qui s'élève à 80,000 mètres cubes par heure fait doubler la puissance que l'on donnerait aux appareils de chauffage dans une installation ordinaire.

En outre, les surfaces d'appel nécessaires pour produire le mouvement de ce volume énorme d'air conduit à uue dépense importante s'élevant environ à 30.000 francs.

Ces dépenses sont largement compensées par le bien-être qu'on en retire :

Chauffage hygiénique par de l'air pris à l'extérieur dans une partie saine de l'atmosphère.

Purification de cet air par son passage dans une chambre spéciale où les médecins peuvent, s'il est nécessaire, faire disposer des antiseptiques en temps opportun. Distribution dans les différentes parties des salles d'un air pur chauffé à une basse température et se répandant dans les pièces par de nombreux orifices et sans vitesse gênante.

Extraction d'une façon continue, par le haut et par le bas des pièces, de l'acide carbonique produit par la respiration.

Séparation complète du chauffage et de la ventilation permettant de maintenir en tous temps un égal renouvellement d'air tout en modérant le chauffage suivant les besoins des saisons.

Cet ensemble d'installation donnant dans les salles de travail toutes les conditions désirables d'hygiène, permet aux personnes qui y séjournent un travail assidu sans que leur santé ait à souffrir des inconvénients ordinaires de l'agglomération.

La grande planche double représente la façade de l'édifice actuel dont le détail est figuré dans la planche annexe. Les deux eaux fortes représentent le grand escalier des dames à son départ du rez-de-chaussée et à l'arrivée de l'entresol. Enfin l'héliogravure donne l'aspect de la salle du public sous une forme un peu restreinte par suite de la difficulté de placer l'appareil photographique à distance convenable.

Dans son état actuel, ce monument a coûté, y compris l'aménagement intérieur, une somme d'environ 800,000 francs.

J. BOUSSARD,
Architecte au Ministère des Postes et Télégraphes.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

SOMMAIRE DU N° 9

CHRONIQUE

Un fait grave s'est passé récemment qui a causé, dans le monde des architectes, une très vive émotion. Nous voulons parler de la révocation de M. Coquart, architecte de l'Ecole des Beaux-Arts, de la Cour de cassation et membre de l'Institut.

Bien des articles ont été écrits, bien des colères se sont manifestées, bien des récriminations — si ce n'est presque des menaces — ont été adressées aux pouvoirs publics qui ont pris cette grave décision, et le *Moniteur des Architectes* ne pouvait faillir à sa tâche en passant sous silence un fait qui touche si profondément les principes de l'architecture en matière de travaux publics.

Il est bien difficile de dialoguer avec justesse sur les causes du dissentiment qui s'est élevé entre l'Administration et M. Coquart, mais il faut bien admettre qu'une aussi grave détermination, frappant un des maîtres les plus aimés et les plus estimés de notre art, n'a pu être prise à la légère.

Bien plus, si l'on rapproche ce fait de plusieurs autres analogues et qui viennent de se produire dans différents autres services d'architecture, peut-être l'explication s'en trouvera-t-elle plus justement dans une des grosses lacunes de l'éducation des architectes d'aujourd'hui.

Et nous pensons être d'autant mieux dans le vrai que simultanément des accidents, graves aussi, viennent de se produire dans les ateliers de l'Ecole des Beaux-Arts, accidents qui ont également entraîné des sévices de la part des pouvoirs publics, et que l'existence même de ces ateliers a été mise en péril puisqu'une commission a été nommée pour étudier s'il n'y avait pas lieu d'en ordonner la suppression.

Examinons donc ensemble, chers lecteurs, cette question des ateliers, non pas en gens passionnés, mais en « barbes grises » dont l'expérience a mûri les idées et rassi le tempérament.

Jadis, à l'origine de la création des ateliers de l'Ecole, les professeurs de notre époque, ayant la responsabilité de la direction des ateliers, n'acceptaient les « aspirants » au bénéfice des leçons de l'atelier, concurremment avec les élèves reçus à l'Ecole, que sur la présentation d'une lettre d'un architecte connu, exerçant la profession à Paris, laquelle lettre devait certifier une présence d'au moins deux ans dans les bureaux et sur les chantiers,

Cette précaution, que nous avons entendu maintes fois discuter à cette époque, était extrêmement sage, car, en effet, l'élève qui entrait dans ces conditions aux ateliers de l'Ecole, était déjà suffisamment instruit dans l'art de bâtir pour connaître tout le mécanisme sommaire de cette vaste science.

Il savait établir tant bien que mal les « ordonnées » d'un édifice en tant que plan, coupe et élévation ; il connaissait les conditions de stabilité des plans superposés et avait parcouru la gamme des proportions dans le rapport des dimensions des pièces habitables d'un édifice.

Il avait circulé sur les chantiers et vu à l'œuvre le personnel du bâtiment : il avait entendu le « patron » se « chamailler » avec tout ce monde spécial, il avait perçu les premières notions des difficultés qu'éprouve l'architecte à manier tout ce personnel, sans en excepter le client dont la mauvaise humeur, et souvent la bonne foi relative, ont causé ses premières stupéfactions. Enfin, cette première étape dans la vie professionnelle était également un crible où le maître appréciait les qualités et les dispositions natives de ses élèves, et le professeur de l'Ecole savait que les lettres d'introduction qui lui étaient présentées étaient une première justification des bonnes aptitudes de ces jeunes architectes.

Aujourd'hui, toutes ces sages dispositions ont disparu de nos habitudes, et dès la sortie des pensions, même en interrompant brusquement ses études, l'élève se précipite à l'Ecole des Beaux-Arts, vers seize ans environ, pour commencer une vie de dessinateur, entraîné dans un genre de concours particulier dont le Prix de Rome est le but.

D'études pratiques, il n'est pas question, et il suffit de dessiner encore et de dessiner toujours. Si bien que le but extrême de toutes ces études, c'est-à-dire l'exercice professionnel de l'architecture, n'existe qu'à l'état nébuleux dans l'esprit de tous ces jeunes gens. Si bien aussi qu'un jeune homme qui a procédé d'après l'ancienne méthode et se présente à l'atelier au sortir des bureaux d'un architecte, est quelque peu regardé comme un être inférieur dont on vient à la file contempler et blaguer les premières études d'atelier qui ne portent pas encore l'uniforme du « rendu » routinier de l'Ecole.

Cependant, à de certaines heures, on pense « au patron » alors que la petite bourse d'étudiant est vide et qu'il semble très pratique de chercher à la remplir en faisant la « place ».

Encore cette « échappée » de l'atelier n'est-elle pas vue d'un très bon œil par les camarades. Puis l'élève fait si triste figure au bureau quand il s'agit d'étudier des plans d'exécution, de les coter et de fournir des renseignements aux « maîtres compagnons », que l'architecte d'abord, puis l'élève lui-même, reconnaissent tous deux le peu de services effectifs de ce dernier, qui rentre bientôt à l'atelier pour continuer ses études jusque, si vous le voulez, au diplôme.

Malheureusement, un architecte n'est pas un peintre, et il faut quand même qu'il aborde en ce moment de sa vie les difficultés de la profession ; de là ces mécomptes sans nombre, ces catastrophes de la vie pratique si nombreuses aujourd'hui et qui font de l'architecte diplômé un homme qui court après les affaires et après lequel les affaires ne courent pas.

Puis cette éducation exclusive de l'Ecole qui enlève aux bureaux pratiquants les élèves qui les garnissaient autrefois et leur donnait une vie et une activité faisant impression sur la clientèle, a son contre-coup sur ces élèves eux-mêmes et sur leurs propres professeurs dont les ateliers personnels sont désespérément vides.

Parcourez à l'heure actuelle les bureaux des architectes les plus en vue de Paris, et dans bon nombre vous ne trouverez même pas un seul dessinateur, d'abord « parce qu'on ne fait plus d'élèves » et ensuite parce que ces élèves

ont de telles prétentions de salaires que la moyenne des honoraires de l'architecte ne suffirait pas à les payer.

Par nécessité donc il faut s'en passer, bien qu'en fait les petites affaires courantes se ressentent de leur absence.

En résumé, le bureau des « architectes pratiquants » devrait être le « cours des hôpitaux de l'étudiant en médecine », car ce qui est une nécessité absolue pour ces derniers, ne l'est pas moins pour les élèves architectes dont « l'esprit » doit se meubler autant que « la main ».

La meilleure leçon pour eux, en effet, est non pas de dessiner au début, mais bien de regarder, d'écouter, de disserter. Il leur faut connaître les matériaux et les ressources qu'ils offrent et, notamment, la mise au point des profils et la déperdition perspective des masses et volumes de la matière « en élévation. » Et ceci, croyez-le bien, est de première nécessité, car il nous souvient toujours de nos terreurs quand il fallut donner les détails d'une première corniche en pierre : les proportions du dessin semblent si colossales qu'on est toujours tenté de les amoindrir.

Puis encore le manque d'expérience dans l'évaluation immédiate et sommaire des productions de notre crayon enraye l'originalité par la crainte éprouvée de voir ces originalités depenser des sommes plus élevées que celles mises à notre disposition.

Si donc une modification s'impose dans la direction à donner aux ateliers de l'Ecole, c'est dans ce sens qu'elle devra être opérée et n'eût-elle pour conséquence que de prolonger de 2 ou 3 ans la durée des études, que cela serait une excellente chose.

Aborder la vie des affaires à 25 ans est une maladresse et, d'un autre côté, l'attente paraît si longue de 25 à 35 ans, époque où commence seulement la vie productive, que bon nombre se laissent abattre et succombent sous le poids des défaillances consécutives de cette attente.

L'architecte ainsi préparé aux luttes professionnelles sera plus maître de sa situation et des affaires, et les incidents administratifs comme ceux qui frappent M. Coquart disparaîtront à jamais des pages noires de notre histoire. Et, en effet, tout comme les clients, les administrations et les chefs de service sont des ignorants de nos difficultés professionnelles et demandent, sinon même, exigent d'être dirigés dans le dédale de nos opérations comptables. Compter sur leur expérience est souvent un acte dangereux, car ils commettent parfois de très grosses erreurs avec les meilleures intentions. Puis l'architecte gagne tant d'argent « en principe » qu'il leur semble tout naturel que ce soit lui qui porte le poids des fautes commises : et si cette faute est lourde et doit réellement entraîner des responsabilités, gare alors à l'architecte, ce sera le « bouc émissaire ».

J. BOUSSARD.

LE CONCOURS D'ARCHITECTURE

POUR L'EXPOSITION NATIONALE ET COLONIALE DE LYON EN 1892.

Le Jury chargé de statuer sur le concours d'architecture ouvert pour le plan de l'Exposition nationale et coloniale de 1892, à Lyon, a rendu son verdict, et le premier prix a été attribué à des architectes de Paris, dont les travaux ont été exposés à Lyon dans une salle du Palais du Commerce.

Le projet primé, portait la devise « *Trois pour un* » et les auteurs sont MM. Boileau fils, chevalier de la Légion d'honneur; Mignan et Maistrasse, architectes à Paris.

Des galeries longeant le Parc sur le boulevard du Nord, avec dôme central formant entrée principale de l'Exposition, et galerie des Machines sur un vaste terrain situé à l'extrémité opposée à l'entrée du Parc. Au centre, les divers bâtiments de l'Exposition nationale, et, sur les bords du Lac et la grande Ile, l'exposition coloniale.

Tous les bâtiments et pavillons ont un caractère pittoresque et le projet, dans son ensemble, mérite, au point de vue spécialement artistique, des éloges sans réserves. Mais quand on se place au point de vue d'une exécution pratique, ledit projet laisse prise à des critiques qui peuvent se résumer en ces quelques mots (qui sont en somme l'éloge du projet) : C'EST TROP BEAU.

Il n'est pas douteux, en effet, que l'exécution de ce projet dans son ensemble, et en particulier du dôme central, nécessiterait des dépenses par trop considérables, et surtout une détérioration du Parc, à laquelle il ne faut pas songer.

LOUIS ROUX,
Architecte à Lyon.

CONSTRUCTION DES LYCÉES ET COLLÈGES

PROGRAMME OFFICIEL.

La Construction moderne publie dans un de ses derniers numéros le programme officiel pour la construction des lycées et collèges. Ce programme nous avait été demandé plusieurs fois et nous pensons bien faire en le publiant in extenso, d'après notre confrère.

Note relative aux conditions d'installations des lycées et collèges.

Les lycées de garçons doivent pouvoir contenir :

Au moins 200 élèves pensionnaires couchants, 80 demi-pensionnaires et 100 externes.

Au plus 400 pensionnaires et 400 demi-pensionnaires ou externes.

Dans quelques centres importants, notamment à Paris, on peut installer, dans l'intérieur des villes, des lycées ne recevant que des demi-pensionnaires et des externes (500 élèves au moins, 800 au plus), et à la campagne, des lycées destinés uniquement aux pensionnaires et aux demi-pensionnaires (500 élèves au moins, 700 au plus).

Les élèves sont divisés en trois sections : grands, moyens, petits, et il est indispensable, pour assurer le service, de prévoir les locaux ci-après :

I. — CLASSES.

Petits. — Enseignement primaire, 3 classes; — division élémentaire (9e, 8e, 7e), cours préparatoire à l'enseignement spécial, 4 classes. Total 7 classes.

Moyens. — 1re et 2e années d'enseignement spécial, 2 classes; — division de grammaire (6e, 5e, 4e), 3 classes. Total 5 classes.

Grands. — 3e et 4e années d'enseignement spécial, 2 classes; — division supérieure (3e, 2e, rhétorique, philosophie). Total 4 classes. — Mathématiques préparatoires, mathématiques élémentaires, 3 classes; — mathématiques spéciales, physique et chimie, 2 classes; non compris le cabinet de physique, le laboratoire de chimie et le hangar pour les manipulations en plein air. Total général 11 classes.

Langues vivantes, 2 classes; — histoire, 2 classes; — dessin, 2 classes. Total des classes : 29.

Chaque salle, sauf celles d'histoire, de sciences et de dessin, ne doit renfermer que 30 à 35 élèves. Il est donc nécessaire, dans les lycées importants, de prévoir les locaux supplémentaires qui permettront de dédoubler les divisions trop nombreuses.

II. — Etudes.

Il est d'usage de placer au maximum 30 élèves pensionnaires et demi-pensionnaires ou externes surveillés dans chaque étude. Le nombre des études doit en conséquence être calculé d'après la population scolaire du lycée.

III. — Dortoirs.

Le nombre des dortoirs est également variable. Chacun d'eux doit pouvoir contenir tous les élèves pensionnaires d'une même étude. Il importe de ne placer que 30 à 35 lits au plus par dortoir, y compris celui du maître répétiteur; près de chaque dortoir on trouvera un lavabo, un vestiaire, un cabinet pour une chaise percée et une chambre de domestique.

IV. — Services généraux.

Conciergerie. — Un ou deux parloirs. — Appartements du proviseur (salon, salle à manger et trois chambres à coucher), du censeur, de l'économe (salon, salle à manger et deux chambres), de l'aumônier (salle à manger, salon servant de cabinet, une chambre). — Logement du surveillant général (deux pièces), des commis d'économat (une pièce, s'ils sont célibataires; deux pièces et une cuisine, s'ils sont mariés). — Chambres de maîtres répétiteurs et de domestiques. — Vestiaire des professeurs. — Cabinets du proviseur, du censeur et de l'économe (distincts des appartements et placés à proximité des services qu'ils ont plus spécialement à surveiller). — Pièces spéciales pour le secrétaire du proviseur et les bureaux de l'économat. — Infirmerie. — Lingerie. — Chapelle. — Gymnase. — Salles d'escrime, dépôt des fusils. — Réfectoires. — Cuisine et dépendances. — Préaux couverts dans chaque cour de récréation. — Bibliothèque générale. — Dépôt des livres classiques. — Salles d'arts d'agrément, magasin pour le matériel. — Bains de pieds; quelques baignoires.

Dans les grands lycées, surtout à la campagne, on peut ajouter aux services ci-dessus une buanderie, un bassin de natation et un manège avec ses écuries.

Toute liberté est laissée aux architectes, en ce qui concerne l'installation des divers services d'un lycée. Toutefois, afin de faciliter leur travail, il a paru utile de leur indiquer ci-après les conditions qui ont été considérées jusqu'ici comme les meilleures.

Chacun des trois quartiers indiqués ci-dessus doit avoir sa cour de récréation, ses classes, ses études, son réfectoire, ses dortoirs, etc.

Les salles de dessin, le gymnase et la chapelle sont communs à tous les élèves.

Les bâtiments doivent être construits autant que possible avec les matériaux en usage dans le pays, et disposés de telle sorte que l'air et la lumière pénètrent dans tous les locaux; il convient également de laisser les cours de récréation ouvertes du côté le plus favorable selon la région et de les abriter du côté des vents à redouter.

Des bâtiments simples en épaisseur, permettant la ventilation par des baies opposées et un éclairage unilatéral, sont recommandés. Pour se rendre au gymnase, au dessin, à la chapelle, aux réfectoires, les élèves peuvent sans inconvénient traverser un quartier autre que le leur, ces mouvements se faisant toujours sous la surveillance d'un maître.

Une superficie d'un mètre cinquante par élève est nécessaire dans chaque classe, y compris l'espace réservé pour la circulation et celui occupé par la chaire du professeur. Dans les études, cette superficie est de 2 mètres. Les classes d'histoire, les amphithéâtres de physique et de chimie et les salles de dessin doivent pouvoir contenir de 50 à 60 élèves.

Dans les dortoirs, il convient de ne placer que deux rangées de lit dans le sens de la longueur; ils seront espacés d'un mètre au moins les uns des autres. — Les baies seront établies de manière à assurer largement la ventilation tout en préservant les élèves des courants d'air. Un cube d'air de huit mètres est indispensable pour chaque lit. Il y a également lieu de se préoccuper de la ventilation nocturne.

Les lavabos, d'un accès et d'une surveillance faciles, seront en communication directe avec les dortoirs. Quant aux cabinets d'aisances, ils seront installés de préférence dans les cours; près des dortoirs, il n'y aura que des chaises percées.

Une cour spéciale, communiquant directement avec l'extérieur, est à prévoir pour le service de la cuisine et de ses dépendances : en ce qui concerne les réfectoires, l'expérience a permis de constater que des tables de 8 ou 12 élèves étaient celles qui se prêtaient le mieux aux exigences du service.

La lingerie, facilement accessible du dehors, doit permettre une distribution rapide du linge dans les dortoirs.

Les dimensions du gymnase varient avec l'importance du lycée; cependant elles doivent être, au minimum, de 8 à 10 mètres de largeur sur 16 ou 20 de longueur. Il importe de réserver, près du gymnase, une cour pour les exercices militaires.

La chapelle ne doit, dans aucun cas, avoir l'importance d'une église; il importe de choisir son emplacement de telle sorte qu'il n'en résulte aucune gêne pour les services scolaires. Dans les grands lycées, il suffit que la chapelle puisse contenir la moitié du nombre total des élèves.

Enfin il y a avantage à installer l'infirmerie dans un bâtiment complètement séparé, bien orienté, bien aéré et pourvu d'un jardin particulier pour les convalescents.

MM. les architectes devront également tenir compte des indications ci-dessus pour la préparation des projets concernant la construction des collèges communaux. Ils ne perdront pas toutefois de vue que ces derniers établissements contiennent d'ordinaire moins d'élèves que les

lycées, et que l'enseignement y est moins largement organisé. Tous les collèges communaux ne sont pas de plein exercice, c'est-à-dire qu'ils ne possèdent pas toutes les classes depuis la neuvième jusqu'à la philosophie et aux mathématiques élémentaires. Dans beaucoup d'entre eux, l'enseignement classique ne dépasse pas la quatrième.

En ce qui concerne les lycées et collèges de filles, il suffira de donner aux architectes les indications complémentaires ci-après : le cours des études secondaires durera cinq ans, non compris l'enseignement primaire.

Aux termes de la loi, les lycées et collèges de jeunes filles sont des externats avec demi-pensionnat ou externat surveillé. Toutefois, les villes peuvent être autorisées à annexer un pensionnat à leur lycée ou à leur collège; mais, dans les lycées, ce pensionnat doit être autant que possible indépendant de l'externat.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 51. — L'art de la ferronnerie a repris dans nos mœurs contemporaines une importance dont on doit se féliciter comme de tout ce qui marque un retour de l'esprit public vers les manifestations établissant le progrès de l'éducation artistique des masses. Cet art particulier du ferronnier est remarquable et instructif entre tous.

Pl. 52. — La vieille ville de Toulouse est une mine inépuisable de documents tous plus originaux les uns que les autres. Déjà, dans maintes circonstances, nous avons puisé dans cette mine féconde des motifs d'architecture où la science de la composition le dispute à l'originalité des arrangements.

Ces deux motifs de fenêtre de notre planche 52 appartiennent à cette même école dont on ne saurait trop mettre en relief les beautés et les qualités artistiques, qu'on est tout surpris de trouver dans cette ville morte aujourd'hui.

Pl. 53 et 54. — Ce plan et cette façade forment la suite du charmant hôtel qu'un de nos confrères se construit à Nîmes, la ville des souvenirs romains.

On ne saurait trop applaudir à la mise en pratique des belles leçons de l'École des Beaux-Arts sur l'aménagement des détails accessoires des habitations privées

Vous remarquerez certainement l'ingéniosité et en même temps la belle ordonnance du vestibule parloir qui se trouve à gauche de l'entrée principale, vis à vis la loge du concierge, parloir ou salon d'attente dans lequel le visiteur attend qu'il soit annoncé. De ce salon une charmante galerie couverte, qui peut être en même temps le musée de l'habitation, le conduit au petit salon pour de là pénétrer soit dans le grand vestibule d'honneur de l'hôtel, soit dans le cabinet de travail du maître de la maison.

Cette disposition du plan est fort ingénieuse, étant données les nécessités d'une profession libérale, car on doit supposer que, dans le cas particulier d'un architecte, ce salon-parloir représente le bureau des dessinateurs et la galerie annexe la petite salle d'exposition pour les œuvres du maître.

Tous ces arrangements sont de belle école et assurent à l'habitation principale une grande indépendance auprès de cette partie de l'hôtel en quelque sorte publique.

En effet, le grand vestibule d'honneur donne accès au grand salon, flanqué d'un petit salon et d'une bibliothèque, et dans l'aile droite une salle à manger avec ses accessoires de service et de communication pour les cuisines en sous-sol ; en avant le grand escalier et plus en avant encore dans la cour, les écuries et remises. Sur le derrière, un jardin dessiné à la française a sa partie centrale en contre-bas, et un joli portique, qui forme façade sur la rue postérieure, décore la propriété de ce côté en même temps qu'il forme fond de tableau pour le jardin, face au grand salon.

L'architecture des façades n'est pas moins intéressante et le motif qui décore la grande fenêtre du cabinet de travail offre une réminiscence très heureuse des fameuses cariatides de Puget à la porte de la préfecture maritime de Toulon. L'unité de style de tout ce rez-de-chaussée est complète et l'arrangement des meneaux dans les fenêtres du rez-de-chaussée forme une série de motifs très finement étudiés : cette grande ligne coupée par les ressauts des ailes et le balcon puissant du dessus de la porte principale se termine très heureusement sur le motif savant qui appelle l'attention du visiteur sur le cabinet de travail de l'architecte.

Personnellement nous eussions désiré pour l'étage une disposition plus puissante et moins petite d'échelle : le style de toute cette partie supérieure de l'hôtel ne nous semble pas en harmonie suffisante avec celui du rez-de-chaussée; mais nous sommes peut-être bien difficile, surtout quand nous savons par expérience que les œuvres de la valeur de celle qui nous occupe sont si rares aujourd'hui.

Vous remarquerez que l'aile que nous appellerons publique n'a pas d'étage, ce qui permet de donner un jour sidéral tant au fond du cabinet qu'au salon d'attente dont le plan n'explique pas l'éclairage.

Nous sommes heureux de voir nos jeunes confrères aborder si fièrement l'application pratique des belles leçons de notre École des Beaux-Arts.

J. BOUSSARD,
Architecte des Postes et Télégraphes.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

SOMMAIRE DU N° 10

LE CHATEAU DE VAUX

Nous extrayons le chapitre qui suit relatif à ce remarquable et splendide édifice — de la monographie de ce château que vient de publier M. Anatole France[1].

Dans le cours de son procès, Foucquet déclara qu'il avait commencé les travaux de sa maison de Vaux dès 1640. Sa mémoire en cela n'était point fidèle. Si l'on s'en rapportait à la légende d'une gravure de Pérelle, d'après Israël Sylvestre, on assignerait, pour début des travaux, la date de 1653, mais il est certain qu'Israël Sylvestre dessina le château sur un projet qui n'était pas tout à fait définitif. Le plan *ne varietur*, signé en 1656, ne fut pas non plus suivi exactement. Ce n'est qu'en 1657 que les registres de la paroisse de Maincy attestent la présence d'ouvriers étrangers venus pour construire sur la terre de Vaux.

L'architecte Louis Levau, choisi par Foucquet, n'était point à ses débuts. Il avait déjà construit « une maison à la pointe de l'île Notre-Dame », qui n'est autre que l'hôtel Lambert, dans lequel on admirait des nouveautés ingénieuses. On vantait la chambre de la présidente de Torigny, située au second étage, et que Le Sueur avait décorée avec une élégance qui rappelle les peintures murales d'Herculanum. Cette chambre était appelée chambre à l'italienne, « parce que, dit Guillet de Saint-Georges, la beauté de la menuiserie et la richesse des lambris y tenaient lieu de tapisseries. »

Levau, né en 1612, était donc âgé de quarante-trois ans quand il signa le plan *ne varietur*. On connaît mal la vie de cet homme, dont les œuvres sont illustres. Un acte, passé à la date du 23 mars 1651, le qualifie de « noble homme, conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France ».

On lui doit, outre l'hôtel Lambert et le château de Vaux, le plan du collège des Quatre-Nations, devenu le Palais de l'Institut; la maison Baudru, appelée par Sauval « la Gentille », et gravée par Marot; l'hôtel de Pons, bâti rue du Colombier (aujourd'hui rue du Vieux-Colombier) pour le président Tambruneau; l'hôtel Deshameaux, qui avait, dit Sauval, une chambre à l'italienne; l'hôtel d'Hesselin, dans l'île Saint-Louis; l'hôtel de Rohan, rue de l'Université; le château de Livry, nommé depuis le Raincy, bâti pour l'intendant des finances Bordier; le château de Seignelay ; un château proche Troyes ; le château de Bercy.

Ajoutons que Louis Levau, devenu premier architecte du roi, remplaça Gamard dans la direction des travaux de l'église Saint-Sulpice[2].

Pour créer la terre de Vaux dans sa prodigieuse magnificence, il fallut raser trois villages : Vaux-le-Vicomte avec son église et son moulin, le hameau de Maison-Rouge et celui de Jumeau. Ce qu'on remua de terre est inimaginable. Des roches immenses furent enlevées. Des canaux profonds furent creusés.

Foucquet pressait les travaux avec l'impatience d'une âme démesurée. Dès 1657, l'animation était si grande dans les chantiers, qu'on en parlait comme d'une chose immodérée et royale. Foucquet sentit qu'il importait de cacher des travaux qui supposaient une dépense immense. Il écrivit le 8 février 1657 :

« Un gentilhomme du voisinage, qui s'appelle Villevessin, a dit à la reine qu'il a été ces jours-ci à Vaux, et qu'il a compté à l'atelier neuf cent hommes. Il faudrait, pour empêcher cela autant qu'il se pourra, exécuter le dessein qu'on avait fait de mettre des portières et de tenir les portes fermées. Je serais bien aise que vous avanciez tous les ouvrages le plus que vous pourrez avant la saison où tout le monde va à la campagne, et qu'il y ait en vue le moins de gens qu'il se pourra ensemble[1]. »

Si l'on rapproche du témoignage de M. de Villevessin une note écrite par Foucquet le 21 novembre 1660, on aura sujet de croire qu'il y eut un moment jusqu'à 18.000 ouvriers occupés aux travaux des bâtiments et des jardins[2]. De tels travaux ne pouvaient rester secrets. Colbert, jaloux pour son roi et peut-être pour lui-même, vint les visiter en secret. Watel, maître d'hôtel de Foucquet,

1. Un beau volume in-folio — contenant 30 planches gravées par Rodolphe Pfnor — Paris, Lemercier, éditeur. (En vente à la Librairie centrale des Beaux-Arts).

2. On trouve dans les *Archives de l'art français* (t. I) une pièce concernant Louis Levau, dont le texte suit :

« L'on envoye le plan et dessein du bastiment de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Nantes, dont ce qui reste à faire est marqué en rouge : laquelle église a cent unze pieds de haulteur, depuis le plan pied jusques aux clefs des voultes pendantes aux rencontres des diagonales; et les basses aisles et chappelles ont de hauteur cinquante et six pieds, à prendre aussy de plan pied.

« On désire parachever ladite église, et observer la cimétrie autant que faire se pourra, et faire des basses aisles et chappelles autour du chœur, comme celles qui sont au droict de la nef.

« La question est que, pour parachever ledit ouvrage, il est nécessaire de rompre les murailles de la ville, pour porter le reste dudit ouvrage dans le fossé; et l'on voudroit ne prendre de terrain que le moins qu'on pourra, pour ne diminuer pas trop la largeur dudit fossé. C'est pourquoi l'on propose de retrancher les trois chappelles du derrière du chœur, marquées de la lettre H.

« Mais, si on retranche lesdites trois chappelles, on voit que les arcs-boutants, qui buteront le chœur, n'auront pas la butée comme ceux qui butent la nef; et, par ce moyen, la force desdits arcs-boutants sera amoindrie, et la cimétrie perdue dans le lieu où l'église est le plus en vue.

« On envoye, oultre le plan cy-dessus, l'élévation des piliers et arcs-boutants, pour faire voir de la façon qu'ils sont faicts à l'endroict de la nef.

« Le tout pour sçavoir si on peult retrancher lesdites trois chappelles, avec seureté des voultes du chœur et de tout l'édifice. »

Ce qui suit est de la main de Levau :

« Pour répondre aux demandes cy-dessus, je sertifie, moy, Le Vau, architecte ordinaire des bastiments du roy, après avoir veu le plan et élévation des arcs-boutants de l'esglise de Nantes, quy m'a esté envoyé, avoir le tout fort examiné et considéré, et mesme avoir faict quelques desseings pour pouvoir changer et oster les chappelles H H H : néanmoins, ayant trouvé que tout ce que l'on pourroit faire sur ce sujet, ne pouvoit se faire sans afoiblir et endommager beaucoup les piliers du chœur et aultres ailes, et en oster toute la simettrie, en un mot la ruiner; j'ay jugé à propos de ne pas proposser mon desseing, et ce que j'en avois faict; mon advis estant d'en demeurer au premier desseing et continuer l'esglise comme elle est commencée, ce quy ne se peut faire autrement, sans grand préjudice de la simettrie de ladite esglise. En témoin de quoy j'ay signé la présante. » « LE VAU. »

1. Lettre citée par M. Pierre Clément. *Histoire de Colbert*, p. 30.

2. Je cite presque littéralement une phrase de M. Eugène Grésy. Le précieux travail de M. Grésy sur le château de Vaux a été inséré dans les *Archives de l'Art français*, t. I, p. 1 et suiv.

celui-là même qui passa plus tard au roi et mourut comme on sait, Watel, bon serviteur, surprit la visite secrète de Colbert et en avertit son maître. Foucquet prit quelques précautions. L'affaire n'en fit pas moins un bruit fâcheux à la Cour. Un jour qu'il visitait avec Monsieur les bâtiments du Louvre, le roi se plaignit à son frère qu'il n'avait pas d'argent pour la continuation de ce grand édifice. Sur quoi Monsieur répondit en badinant :

— « Sire, il faut que Votre Majesté se fasse surintendant des finances pendant seulement un an, et elle aura de quoi bâtir [1]. »

Ces chantiers immenses nécessitaient de grands établissements : Foucquet fonda à Maincy un hôpital nommé la Charité, où les ouvriers souffrants étaient reçus [2].

Une manufacture de tapisserie fut également établie à Maincy. C'est là que furent exécutés, sur les dessins de Le Brun, les *Chasses de Méléagre* et *l'Histoire de Constantin* [3].

Le Brun vint lui-même s'établir a Maincy avec sa femme Suzanne, dans l'automne de 1658.

Ce grand artiste ne fournit pas seulement des cartons de tapisserie, il décora de peintures allégoriques les plafonds des salles du château. Plusieurs sculptures furent également exécutées sur ses dessins. Ces ainsi que les quatre lions qu'on voit encore au pied de l'escalier qui conduit à la grande terrasse des Grottes, est de l'invention du peintre. Du moins, Mlle de Scudéry l'affirme-t-elle. Ces lions ont le visage presque humain. On sait que l'art du XVIIIe siècle traitait très librement les animaux sauvages. Ce visage exprime la fierté en même temps que la douceur. Il tient entre ses griffes innocentes pour lui un écureuil poursuivi par une couleuvre. Encore Colbert !

L'œuvre de Levau a été gravée dans ce livre sous tous ses aspects et dans ses principaux détails. L'œuvre de Le Nôtre, qui dessina le parc et les jardins, y est également figurée dans les estampes d'Israël. Ce n'est donc point à moi de parler ici aux yeux et d'ajouter aux figures d'inutiles descriptions.

Il me suffira, pour remplir ma tâche, de rappeler les grandes journées de Vaux. Il y en eut peu, et la plus éclatante fut la dernière.

Après le mariage du roi et de l'infante à Saint-Jean-de-Luz [4], la Cour reprit le chemin de Paris. Elle s'arrêta à Fontainebleau et Foucquet la reçut à Vaux avec cette magnificence audacieuse qu'il préférait aux réalités même du pouvoir. On se promena dans les jardins où jouaient les eaux, et le souper fut admirablement servi. La gazette nous a conservé le souvenir des fruits et des fleurs qui ornaient la table, ainsi que des « conserves de toutes couleurs, fritures et pâtisseries qui y furent servies [5] ».

Un an après, le château de Vaux reçut la veuve de Charles Ier, Henriette de France, reine d'Angleterre. Elle était accompagnée de sa fille Henriette d'Angleterre et du duc d'Orléans son gendre. Henriette, ou, pour lui rendre son titre, Madame, dans tout l'éclat de sa jeunesse, avait le génie de la galanterie et des grandes affaires. Elle était pressée de vivre et elle brûlait en coquetteries et en intrigues une vie qui devait durer peu de temps. Une personne de ce caractère, placée si près du roi, était faite pour intéresser l'ambitieux Foucquet. Il la reçut avec un raffinement de magnicence. Il lui donna, après dîner, la comédie. C'est Molière lui-même, déjà estimé pour le naturel soutenu et la vérité du ton, qui fournit la pièce. Il la donna dans son entière nouveauté, avant que la ville, ni même la Cour, ne l'eussent goûtée. C'était l'*Ecole des Maris* [1].

Peu de temps après, le château de Vaux devait être témoin d'une fête plus éclatante encore, la dernière. Quand Foucquet y convia le roi, l'esprit d'imprudence et d'erreur était répandu sur lui. Tout ce qui l'entourait, hommes et choses, lui criait vainement : Aveugle ! Aveugle !

Le roi partit de Fontainebleau le 17 août 1661, et se rendit à Vaux dans un carrosse où avait pris place avec lui Monsieur, la comtesse d'Armagnac, la duchesse de Valentinois et la comtesse de Guiche. Le reine-mère y alla dans son carrosse et Madame en litière. La jeune reine, retenue à Fontainebleau par sa grossesse, n'était point de cette fête cruelle. Plus de six milles personnes étaient invitées. Le roi et la cour commencèrent par visiter le parc. On se récria sur les grandes eaux. « Il y eut, dit La Fontaine [2], grande contestation entre la Cascade, la Gerbe d'eau, la Fontaine de la couronne et les Animaux, à qui plairait d'avantage. » On visita aussi le château, et les peintures de Le Brun furent vivement admirées.

Le roi contenait mal sa colère contre un luxe qui lui semblait volé et qu'il devait imiter plus tard, à Versailles, avec l'application d'un bon élève. Il fut irrité dit-on [3], d'un tableau allégorique où Le Brun avait mis la figure reconnaissable de Mlle de La Vallière. Le fait est douteux. Mais il est certain que les courtisans, auxquels la malignité donnait de bons yeux, remarquaient sur tous les lambris la devise de Foucquet : *Quo non ascendam* ou *Quo non ascendet ?* accompagnant un écureuil (ou foucquet) grimpé dans un arbre. Louis XIV, si l'on en croit Choisy, eut la pensée d'arrêter l'insolent sur-le-champ, et c'est la reine-mère, longtemps amie de Foucquet, qui l'en empêcha. Mais cette impatience s'accorde mal avec la duplicité patiente dont le jeune roi faisait preuve en ces conjonctures. Presque en ce moment même, ne demandait-il pas une autre fête à son libéral sujet pour les relevailles de la jeune reine [4] ?

Après la promenade, on tira une loterie où tous les invités gagnèrent, les femmes des bijoux, les hommes des armes. Puis on servit une collation ordonnée par Watel et dont le prix fut évalué à cent vingt mille livres. « La délicatesse et la rareté des mets furent grandes, dit La Fontaine, mais la grâce avec laquelle M. le Surintendant et Mme la Surintendante firent les honneurs de leur maison le fut encore d'avantage. » L'office du château contenait

1. Cimbert et Danjou, *Archives curieuses de l'Histoire de France*, 2e série, t. VIII, p. 415 (Portraits de la Cour).
2. M. Eugène Grésy, loc. cit., p. 7.
3. On sait que les ateliers de tapisserie de Maincy, transportés à Paris, sur l'ordre du roi, après la disgrâce de Foucquet, devinrent les Gobelins (Lacordaire. Notice sur les Gobelins, 2e édit., 1885, p. 65). Cf. aussi *l'Histoire de la Tapisserie*, par J. Guiffrey.
4. 9 juin 1660.
5. Cf Loret, lettre du 24 juillet 1660.

1. Loret, lettre du 17 juillet 1661.
2. Lettre à Maucroy, 9e édit., citée t. III, p. 301.
3. Choisy, dans ses *Mémoires*. Edit. citée, p. 587.
4. Cf. Lafontaine, lettre précédemment citée.

alors pour le moins trente-six douzaines d'assiettes d'or massif et un service de même métal[1]. Après le souper, les invités se rendirent à l'allée des Sapins, où un théâtre avait été dressé.

Le goût des machines régnait alors. Celles de Vaux furent merveilleuses. Les trucs étaient de Torelli et les décors de Le Brun.

On vit des rocs s'ouvrir, des termes se mouvoir.

La scène représentait un rocher affreux dans une solitude désolée. Le rocher se changea soudain en coquille, et la coquille s'étant ouverte, il en sortit une nymphe. C'était la Béjart, qui récita un prologue de Pélisson. « Dans ce prologue, la Béjart, qui représente la nymphe de la fontaine où se passe cette action, commande aux divinités qui lui sont soumises de sortir des marbres qui les enferment et de contribuer de tout leur pouvoir au divertissement de Sa Majesté. Aussitôt les termes et les statues qui font partie de l'ornement du théâtre se meuvent, et il en sort, je ne sais comment, des faunes et des bacchantes qui font l'une des entrées du ballet. C'est une fort plaisante chose de voir accoucher un terme et danser l'enfant en venant au monde. »

Au ballet succéda la comédie, qui avait été conçue, faite et apprise en quinze jour : c'était les *Fâcheux*, de Molière. Cette comédie est elle-même, comme on sait, mêlée de danses et finit par un divertissement. « C'est du Térence, disait-on. » Sans doute, c'est du Térence à la diable. La nuit fut une de ces nuits enflammées, dont parle Racine dans la plus mondaine de ses tragédies. Un feu d'artifice jaillit en l'air. Ce fut une pluie d'étoiles. Puis, lors du départ du roi, la lanterne du dôme qui surmontait le château s'enflamma et vomit des gerbes de fusées et des bouquets de serpenteaux. On sait quel fut le triste lendemain de ce jour splendide.

Madame Foucquet, dont nous avons esquissé plus haut la biographie, était séparée de biens d'avec son mari avant l'arrêt du 19 décembre 1664. Elle put conserver une part considérable de sa fortune. « Le 19 mars 1673, elle racheta aux créanciers, pour un million deux cent cinquante mille livres, la vicomté de Melun, avec la terre de Vaux, et en fit donation à son fils, Louis-Nicolas Foucquet, par divers actes datés de 1683, 1688, 1703. Son fils étant mort sans postérité en 1705, elle vendit ce domaine le 27 août 1705, à Louis-Hector, duc de Villars, maréchal de France, qui le céda le 27 août 1764, à C. Gabriel de Choiseul, duc de Praslin, pair de France, pour un million six cent mille livres. » Le château resta dans la famille Choiseul-Praslin, jusqu'au 6 juillet 1875.

Par une heureuse destinée, il devint à cette époque la propriété de M. A. Sommier. On peut dire que de ce jour les arts et les lettres veillaient sur sa conservation, car M. Sommier joint à l'amour de l'art le goût le plus sûr, et Mme Sommier est la fille de M. de Barante, l'illustre historien. Mais c'était peu pour M. Sommier de conserver ce monument historique. Sa magnificence éclairée ne recula devant aucun sacrifice pour restaurer les cascades et ces grottes dont s'émerveillait jadis La Fontaine, et qui n'étaient plus que des ruines recouvertes de brouissailles où les vipères faisaient leurs nids et les lapins leurs terriers. Dans cette noble tâche, M. Sommier fut secondé heureusement par un savant architecte, M. Destailleurs.

1. Cf. Chéruel, loc. cit., qui cite (t. II, p. 223) les portefeuilles de Vallant, t. III, à la Bibliothèque nationale, manuscrit.

FAITS DIVERS

Le Kunstgewerbe Museum de Cologne. — Le *Courrier de l'art* publie dans un de ses derniers numéros la note suivante sur le Musée d'art industriel de Cologne. — Nous nous associons entièrement aux éloges décernés à M. Pabst. — Nous avons été à même de visiter en détail ce musée dont l'organisation est véritablement pratique et témoigne du souci très grand qu'a eu le directeur de faire avant tout une œuvre éminemment utile.

De fondation récente, cette très utile institution est provisoirement installée dans un local tout à fait insuffisant situé en face du Musée de peinture et de sculpture ou *Museum Walraf-Richartz*, mais, si peu convenable que soit ce local, il en a été tiré on ne peut plus intelligemment parti, et ce résultat est dû tout entier à l'excellent choix du directeur, M. Alfred Pabst. A la fois très instruit, homme de goût et très galant homme soucieux de tout progrès, le directeur du *Kunstgewerbe Museum* n'a pas tardé à se montrer irréfutablement *the right man in the right place*.

Les collections réunies par M. Pabst se composent des objets d'art et de haute curiosité autrefois exposés au rez-de-chaussée du *Museum Walraf-Richartz*, d'achats et de dons.

La classification a été faite avec les plus grands soins et très méthodiquement; de nombreux objets sont montés sur des planchettes qui glissent dans des rainures de manière à en rendre le déplacement aussi sûr que facile lorsqu'il s'agit de les prêter à titre de modèles aux artisans qui demandent à les emprunter pendant un certain temps.

C'est dire qu'à l'excellent exemple du *Gewerbe Museum* de Nuremberg, le *Kunstgswerbe Museum* de Cologne s'est, dès ses débuts, attaché à rendre les services les plus pratiques. L'œuvre a donc été immédiatement féconde et l'on ne pouvait mieux s'adresser qu'à M. Pabst pour lui faire produire d'aussi utiles résultats, pour la maintenir dans cette voie, la seule intelligente, et l'y rendre, chaque année, de plus en plus prospère.

Les crédits dont le directeur dispose sont naturellement encore assez restreints; il n'en a que plus de mérite de les employer aussi brillamment qu'il le fait; tous ses achats se recommandent par une indiscutable authenticité et par un goût des plus purs.

Si l'importance des collections est déjà grande, les dons des habitants, qui ont à cœur les constants progrès de cette institution municipale, y contribuent sérieusement. Les principaux donateurs sont M. le baron Albert von Oppenheim et MM. Bourgeois frères, les grands antiquaires de Cologne.

Exposition universelle de Chicago. — D'après le *Herald* de Chicago, les difficultés au milieu desquelles se débat le comité de l'Exposition sont si nombreuses, surtout depuis l'adoption insensée de la loi Mac.Kinley, qu'on craint qu'il ne soit obligé de renoncer à son entreprise.

Une lettre que nous recevons de Chicago reconnaît que ces difficultés ne sont que trop réelles; néanmoins, nous

nous refusons à croire que l'énergie et l'esprit d'entreprise, dont les Etats-Unis multiplient sans cesse les preuves, ne parviendront pas à triompher de tous les obstacles, si sérieux qu'ils soient, et que l'Exposition universelle, si pompeusement annoncée, demeurera à l'état de projet.

Les journaux américains annoncent — entre autres gigantesques projets qu'un monument colossal, qui dépassera en hauteur la tour Eiffel, y sera élevé à la mémoire de Christophe Colomb, à l'occasion de l'Exposition universelle et du quatrième centenaire de la découverte du Nouveau-Monde. Les plans de l'édifice sont l'œuvre d'un compatriote de l'illustre Génois. M. Alberto de Palassio a imaginé un piédestal monstre surmonté d'un globe. Le diamètre du globe sera égal à la hauteur de la tour Eiffel; la hauteur générale du monument sera de 1.400 pieds et l'équateur entourant le globe aura une circonférence de trois quarts d'un mille. Une grande statue de Christophe Colomb se dressera sur la base du monument; une bibliothèque renfermant des ouvrages destinés à célébrer la grande découverte et un observatoire compléteront la construction, dont le coût, en dehors du prix des ascenseurs et des autres machines, est évalué à vingt-cinq millions de francs.

Nous inserons cette communication en faisant toutes les réserves qu'un tel projet commande. Nous espérons qu'à l'occasion de l'Exposition, les Américains ne vont pas se borner à vouloir faire grand — et qu'ils voudront montrer qu'ils sont aussi gens de goût.

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 55-66. — Le château de Vaux-Praslin ! un vieux et grand souvenir des temps passés qu'un crime célèbre a fait revivre dans les annales de l'histoire.

Saluons en passant, amis lecteurs, et puisque aussi bien, pour aujourd'hui, nous sommes dehors de ce palais et devant sa cour d'honneur, causons, si vous le voulez-bien, de ses somptuosités qu'un nabab moderne, M. Sommier, fait revivre chaque jour avec une patience de bénédictin pour le très grand honneur de l'art français.

Et tout d'abord notons de suite cette impression première, que les portions les plus monumentales sont aussi les plus simples, et que la partie milieu, pour si riche qu'elle soit, est un peu mesquine près des grandes lignes de façades en aile : ici comme à Versaille, le phénomène optique est identique.

Dans le cas présent on peut accuser « l'écrasement » du motif central de ce fait que les ailes sont décorées d'un ordre ionique de deux étages, alors que la façade centrale l'est d'un ordre dorique coupé par refends en bossage qui le rapetissent encore. Sans doute, l'architecte a préparé cette transition en supprimant « l'ordonnance » dans le premier redan des ailes, mais malgré tout, son grand diable de pilastre, à deux hauteurs d'étage, a bien de la peine à se faire pardonner ses proportions gigantesques, surtout celui du milieu du fronton qui se présente là un peu contrairement à des règles classiques que l'effet produit ici justifie amplement. De plus enfin, l'entablement de cet ordre malencontreux trouve mal ses points de contact avec les corniches intérieures.

Supprimer ces pilastres et couper en deux les statues qui couronnent le fronton du portique d'entrée eut été un acte sage pour l'harmonie générale de ce bel édifice.

Couvrez de vos deux mains les deux ailes, et vous verrez comme immédiatement le reste de l'édifice grandit d'échelle.

Les toitures semblent aussi bien singulières, et le caractère de celles en aile ne paraît pas en complète harmonie de style avec les autres : le lanterneau de la salle en coupole est également disproportionné surtout par la lourdeur de ses détails. Et cependant tout cela a grande allure et peut-être qu'en réalité la perspective corrige ces disproportions qui choquent dans le géométral.

Voilà bien, en résumé, du reste, un type complet de l'habitation seigneuriale, qui a jeté « aux orties » la défroque des créneaux du manoir féodal et semble voir venir d'un air satisfait la civilisation et le progrès.

Pl. 57-58. — Et si vous en suivez les propriétaires dans les méandres du parc, vous verrez, en examinant attentivement les édifices dont il est décoré, que leur confiance dans la sécurité allait grandissante comme elle. Les sommes dépensées dans la construction de ces détails architectoniques qui ornent les jardins sont réellement considérables, alors que la finesse de leurs formes et de leur exécution les mettaient à la merci du premier « vandale » venu.

Et ils sont réellement charmants les motifs de ces petites cascatelles, rehaussés qu'ils sont par le fond de pierres brutes auxquels ils sont adossés. Cependant l'œil comprend mal leur ajustement dans la masse du mur sur lequel ils ont l'air « collés » ; on eût voulu se rendre compte de l'appareillage de ces motifs.

Pl. 59. — Cette porte de la The New-Yorck life-insurance C° est fort intéressante dans ses détails et ses proportions générales excellentes : le socle eût gagné cependant dans un développement plus considérable des profils auxquels on peut reprocher un peu de maigreur.

La menuiserie des portes est incompréhensible et doit sans doute répondre à des nécessités particulières : c'est fâcheux pour l'ensemble de l'édifice.

Pl. 60. — Extraite de la collection Spitzer, cette cheminée Renaissance est des plus intéressantes et on ne saurait trop admirer la science véritable de ses ajustements.

Il est difficile de mieux connaître la grammaire architecturale et d'en appliquer les règles avec plus d'esprit et de virtuosité. A remarquer notamment « l'arrangement » des petits pilastres si bien classiquement composés dans leur diversité, ainsi que le dispositif de la frise qui les relie.

Heureux collectionneurs ! que de joies intimes savourées dans la contemplation de ces petites merveilles, issues du cerveau humain à des époques déjà lointaines et que ces débris ont le don de faire revivre avec nous.

J. BOUSSARD,
Architecte de l'Administration des Postes.

L'Administrateur-Gérant : Samson COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

SOMMAIRE DU N° 11-12

LETTRE A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF

Monsieur le Rédacteur en chef du *Moniteur des Architectes*,

J'ai l'honneur de vous offrir un exemplaire de la *Statistique de l'Habitation à Paris*, que je viens de faire publier par la librairie Baudry.

J'ai pensé que mon travail était de nature à intéresser plus particulièrement les abonnés de votre journal et je vous serais très obligé si vous vouliez bien consacrer à mon volume une notice bibliographique.

La *Statistique de l'habitation à Paris* s'appuie sur les chiffres recueillis par l'Administration lors de la nouvelle évaluation des propriétés bâties; elle a pour but de fournir aux constructeurs et propriétaires des renseignements inédits et d'une exactitude absolue sur les besoins de la population parisienne dans chaque quartier.

On ignorait jusqu'ici le nombre et la valeur locative des habitations de chaque quartier, les constructeurs ne pouvaient par suite s'appuyer que sur des renseignements très vagues pour décider s'ils devaient distribuer leurs immeubles en grands, moyens ou petits logements.

Dans certains quartiers où les appartements de 1,200 à 1,500 fr. étaient en trop petit nombre, on a construit à tort des appartements de 3,000 à 4,000 fr. de loyer; dans d'autres quartiers où il aurait fallu des logements de 400 à 500 fr., on a fait trop d'appartements de 900 à 1,200 fr.

La *Statistique de l'habitation à Paris* établit pour chaque quartier, et par catégorie de valeur locative, le nombre des logements existant au 15 janvier 1890, le nombre de ceux qui étaient vacants et la proportion entre ces deux nombres.

Les graphiques qui font ressortir cette proportion indiquent de suite quels sont, dans chaque quartier, les locaux qui manquent et ceux qui sont déjà en trop grand nombre.

L'ouvrage se complète par des tableaux qui présentent, pour chaque valeur de catégorie locative, la comparaison des 80 quartiers de la ville et par un tableau d'ensemble où la proportion des locaux vacants dans chaque quartier a pour but d'indiquer ceux où doit se porter de préférence l'attention des constructeurs.

Quelques chiffres feront mieux ressortir l'utilité de cet ouvrage.

Il y a à Paris 810.000 logements, sur ce chiffre 37.447 sont vacants, soit 45 pour mille.

La proportion des logement vacants n'est que de 21 ‰ dans le quartier des Batignolles, de 22 dans l'Ecole militaire, de 26 aux Invalides et de 27 dans le quartier Rochechouart; on peut donc construire dans ces quartiers qui sont recherchés par la population; tandis qu'il faut se montrer plus prudent dans les quartiers de Charonne, Auteuil, Saint-Fargeau, la Santé, Sainte-Marguerite et la Gare, ou la proportion des locaux vacants atteint 77, 78, 79, 82, 88 et 96 ‰.

Le tableau spécial à chaque quartier indique ce que l'on doit y construire de préférence : aux Batignolles, les logements de moins de 500 fr. manquent, ils ne sont vacants que dans la proportion de 14 ‰; ceux de 1,300 à 1,400 fr. sont vacants dans la proportion de 104 ‰, et ceux de 1,400 à 1,500 fr. dans la proportion de 59 ‰, il ne faut donc pas en augmenter le nombre; les appartements de 2,000 fr. et au dessus sont au nombre de 213, un seul est vacant, on peut donc en construire.

Dans le quartier de l'Ecole militaire, il faut surtout des logements de moins de 300 fr., leur nombre est de 2293, il n'y en a que 21 de vacants, soit 9 ‰.

Le tableau spécial à chaque catégorie de valeur locative indique à ceux qui préfèrent la construction d'appartements d'un loyer donné que les appartements de 700 à 800 fr. manquent surtout dans les quartiers de l'Europe, de Rochechouart et de Clignancourt.

Les appartements de 800 à 900 fr. dans Saint-Lambert, la Sorbonne, Clignancourt et la Salpétrière.

Les appartements de 1,400 à 1,500 fr. dans les Bassins et les Ternes.

Les appartements de 2,000 à 2,500 fr. dans Saint-Ambroise, etc.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

P. SIMON,

Répartiteur de la Ville de Paris, 192, rue de Vaugirard.

Cette lettre que nous publions dans son entier, car elle nous paraît très intéressante pour nos lecteurs, accompagnait l'envoi du volume qu'elle explique : *Statistique de la Ville de Paris*. Nous félicitons l'auteur du grand sens pratique avec lequel est fait ce relevé.

BIBLIOGRAPHIE

LES ORIGINES DU STYLE OGIVAL (1100-1150)

Nous extrayons le chapitre suivant du nouvel ouvrage publié par la maison Quantin, *L'Art gothique*. Bien que l'auteur de cet ouvrage ne soit pas un architecte, à un point de vue purement architectural plusieurs de ses parties sont cependant de nature à intéresser nos lecteurs.

Après le grand effort du XIe siècle, il semble que les écoles romanes veuillent jouir de la tranquille possession des résultats acquis et se contenter des bénéfices de cette solution incomplète du problème de la voûte. Plus les écoles sont fortement constituées, comme celles de l'Ouest de la France, de l'Auvergne, de la Bourgogne, de la Normandie, ou des bords du Rhin, plus elles paraissent devoir rester immobiles dans des formules consacrées par le succès. Cette tranquillité n'est qu'apparente. La menace permanente de la poussée des voûtes est toujours là pour tenir en éveil l'attention des architectes.

C'est l'école de l'Ile de France, jusqu'alors la plus modeste et la plus timide, très en retard sur les autres, presque effacée, n'ayant à son actif aucun édifice capable de

rivaliser avec les œuvres que je viens de citer, c'est cette école qui reprend pour son compte le problème de la voûte adaptée au plan basilical. Nous touchons au moment où l'esprit de recherche des constructeurs de la région parisienne et de la basse Picardie va préparer l'avènement d'une des plus fécondes, d'une des plus ingénieuses découvertes de l'histoire des arts : celle de la *voûte d'arêtes appareillée sur nervures* ou *croisée d'ogives*.

Cette question des origines de l'art ogival était demeurée, jusqu'en ces derniers temps, un dédale plein d'obscurités, une énigme presque indéchiffrable. Lorsque M. Vitet écrivait, en 1844, sa belle Monographie de la cathédrale de Noyon, l'archéologie du Moyen-Age était encore plongée dans une nuit profonde. Les médiévistes n'avaient guère d'autre guide que leur instinct. Les uns se croyaient très hardis en faisant remonter les premiers bégayements de l'architecture gothique à la seconde moitié du XIIe siècle; d'autres, se fiant aux indicationss trompeuses d'édifices dénaturés par des remaniements successifs, les reportaient jusqu'au milieu du XIe siècle. On n'avait que des idées confuses, empiriques. On allait à tâtons sur une terre inconnue. Aucune tradition, aucun document positif, aucun fil pour jalonner la route. Autant de théories, autant d'erreurs à combattre, de forteresses à réduire. Les esprits les plus



PORTE FORTIFIÉE DE LA CATHÉDRALE D'ALBI [1]

1. Extrait de *l'Art gothique*.

libres, les plus clairvoyants, étaient opprimés par d'effroyables partis pris. Allemands et Anglais, par amour-propre national, avaient embrouillé les choses à plaisir; ils avaient échafaudé, sans preuves, des systèmes qui avaient force de loi. M. Vitet, qui était pourtant plein de bon vouloir et de sagacité, ne trouvait rien de mieux que la forme des arcs, pour caractériser le style de transition, c'est-à-dire le passage du plein cintre à l'arc brisé. Il a fallu la pénétration presque divinatoire de deux hommes de la plus haute valeur, Quicherat et Viollet-le-Duc, pour jeter quelque lumière dans ce chaos.

La connaissance historique du Moyen-Age a certainement fait de grands progrès depuis Viollet-le-Duc; mais celui-ci, quoi qu'il advienne et malgré qu'il se soit égaré en bien des points, conservera l'immense honneur d'avoir, le premier, fait apparaître certaines lois fondamentales qui ne sont plus contestées.

Aujourd'hui, grâce aux récents travaux de la jeune école archéologique, à la tête de laquelle se placent MM. Robert de Lasteyrie, Anthyme Saint-Paul, Eugène Lefèvre-Pontalis, il est permis d'aborder cette fuyante question d'un pas ferme et assuré. La méthode scientifique a eu raison des inconnues les plus rebelles. Je ne crois pas téméraire d'affirmer, après un long et attentif examen des monuments litigieux, que les doctrines peuvent être maintenant fixées sur des assises inébranlables.

C'est M. Anthyme Saint-Paul, un de nos archéologues les plus distingués, qui avait le mieux posé et circonscrit le problème, à un moment où régnaient encore les doctrines les plus aventureuses. Son *Mémoire sur l'origine du style ogival*, publié par le *Bulletin monumental* en 1875, est rempli d'aperçus excellents et ingénieux. M. Lefèvre-Pontalis qui, de son côté, a le rare privilège de joindre au fond solide du paléographe l'expérience pratique de l'architecte, a fait faire à la question un pas décisif. La thèse qu'il a soutenue à l'Ecole des Chartes sur les églises rurales du diocèse de Soissons, ses relevés graphiques, ses notices sur quelques monuments significatifs du bassin de l'Oise et de la région parisienne, ont serré le problème de plus près encore. Nous lui devons nombre d'observations d'une valeur irréfutable.

Mais, avant d'aller plus loin, il importe d'indiquer exactement les caractères essentiels qui permettent de distinguer un édifice ogival de tout autre; de définir, en un mot, ce qui doit être la base même de la discussion.

Ecartons d'abord la forme des arcs. Ce n'est pas l'arc brisé ou aigu, connu sous le nom d'ogive [1], qui caractérise à lui seul le style ogival. Il est évident qu'à l'époque où le gothique est parvenu à la pleine possession de ses formes, l'emploi de l'arc brisé suffit à en faire reconnaître les œuvres. Il n'en est pas de même pendant la période de transition. Jusqu'au dernier tiers du XIIe siècle, les arcs en plein cintre dominent dans la plupart des édifices; il y a même un grand nombre de documents, avant 1150, qui sont de structure indiscutablement gothique et où l'arc brisé n'apparaît pas encore. S'il y apparaît, c'est, comme nous le verrons, à l'état d'exception. D'autre part, on constate sa présence dans une infinité d'églises romanes françaises du XIe siècle, surtout dans le Midi et dans l'Ouest. Certains types, comme les églises à coupoles issues de Saint-Front de Périgueux, n'admettent que l'arc brisé.

Ce n'est pas non plus l'arc-boutant (seconde moitié du XIIe siècle), qui avait revêtu mille formes, passé par mille tâtonnements, avant de recevoir, assez tardivement d'ailleurs, une destination rationnelle et efficace; ce n'est pas non plus l'élancement des proportions, car il serait facile de citer des églises romanes (Conques, Cluny) qui sont aussi élancées que beaucoup d'églises ogivales de la première période; ce ne sont enfin ni les claires-voies de pierre, ni les absides polygonales, ni la forme et la disposition des moulures, ni la prédominance des vides sur les pleins, ni les flèches à jour, ni l'ornementation végétale, qui constituent l'architecture ogivale : tous ces caractères sont les conséquences naturelles de l'emploi de la voûte sur nervures.

L'*organe fondamental* de la structure gothique, le *principe régénérateur* absolu du système ogival, c'est la voûte d'arêtes appareillée sur une membrure indépendante, ou, pour parler plus clairement, la voûte sur nervures entre-croisées, celles que le Moyen-Age appelait *voûte sur croisée d'ogives*.

La *réunion*, dans une même construction, de ces trois éléments : *voûtes sur nervures*, *ogive*, *arc-boutant*, caractérise l'édifice gothique complet. Mais il résulte de ce que je viens de dire que *chaque construction où se montre d'une façon systématique ce genre de voûte, entièrement inédit dans l'art de bâtir, appartient par son essence à la famille gothique*. Il est le facteur unique de tous les progrès, de toutes les transformations. Tout en dérive avec une logique merveilleuse : la forme des baies, des arcs, des points d'appui. Sans la croisée d'ogives, l'architecture du Moyen-Age « n'aurait trouvé ni ses lois, ni contracté sa physionomie, ni atteint à l'originalité que nous lui voyons ».

EXPLICATION DES PLANCHES

Pl. 61. — Le tombeau de Philippe Pot est une des originalités les plus connues de la sculpture bourguignonne et son étrangeté a bien souvent inspiré la verve des artistes. Singulière, en effet, cette œuvre représentant ce haut et fier seigneur conduit en terre par huit moines enfroqués portant chacun un écusson où sont figurés les différents blasons du défunt : œuvre de sculpture intéressante.

Pl. 62. — Cette librairie a été construite sur un des débris du vieux couvent des dominicains de la R. Jean de Beauvais, et l'architecte s'est ingénié à donner à cette petite construction un aspect monacal qui rappelle et con-

1. On a beaucoup discuté sur la propriété du mot *ogive* appliqué à la désignation de l'ar aigu ou' *arc en tiers-point*. Quicherat, dans une excellente dissertation (*Revue archéologique*, 1850, p. 65 et s.), a démontré que ce terme n'avait jamais été employé, au Moyen-Age, à qualifier la forme brisée des arcs, qu'au contraire il avait toujours été réservé à la dénomination des *nervures* entre-croisées des voûtes. Pour les théoriciens et les glossateurs du Moyen-Age, l'*ogive* ou *augive* (d'*augere*, renforcer, augmenter) était un support et non une baie, c'est-à-dire la nervure qui porte, qui renforce la voûte d'une travée à l'autre, *en diagonale*; et cette nervure, comme je l'expliquerai, affecte la forme, non d'un arc brisé, mais d'un plein cintre. Le poète Nicolas de Bray dit de Philippe-Auguste qu'il avait été « le défenseur et l'ogive de la foi catholique ». C'est Millin qui le premier a détourné le mot de sa véritable acception. Depuis il a fait si bien fortune, qu'il paraît difficile de remonter le courant. Pour le public le terme fait image. Je continuerai donc, quoique à regret, à me servir du mot ogive pour désigner la forme de l'arc brisé toutes les fois que ce mot me semblera plus rapide et plus expressif.

serve le souvenir de cette maison religieuse. Nous disons « ingénié », car l'accumulation des arrangements gothiques est peut-être excessif et la tranquillité de l'aspect, ainsi que l'échelle de cette façade, se ressentent évidemment de cette préoccupation d'accumulation.

Pl. 63. — Nous avons déjà examiné cette architecture américaine et donné notre impression sur ses élégances et aussi ses étrangetés. Cette nouvelle porte est bien sœur de la première et malgré tout l'intérêt du détail pierre, le détail menuiserie nous surprend et pose à notre esprit une question insoluble.

Pl. 64. — Porte, travail italien (XVI[e] siècle). — Chaque vantail de ces portes, en bois de noyer, se compose de deux parties formant deux séries de panneaux; les uns, ceux de la face principale, sont pleins et les autres découpés à jour, laissent transparaître un fond d'étoffe, appliqué sur le revers.

Sur la face principale, trois caissons enveloppés par des moulures se coupent à angles droits et forment des bordures décorées d'entrelacs accompagnés de motifs figurant la tiare papale et les clefs de saint Pierre : dans le panneau du bas l'Annonciation; et au dessus saint Pierre et saint Paul debout.

Le revers est divisé en quatre caissons formés de panneaux rectangulaires à petits cadres et décorés de motifs ajourés formés d'entrelacs relevés de mascarons et de termes de femme. La menuiserie est tout en bois de noyer et la porte a les dimensions suivantes : Hauteur, 3,50. — Largeur, 1,80.

Pl. 65 et 67. — Bien souvent nous avons ici soutenu la thèse que nos habitations modernes avaient une origine essentiellement barbare et que les besoins de vie pratique et journalière n'y étaient étudiés et prévus en aucune façon. Parmi ceux-là, je n'en connais pas de plus constamment éludé que celui de mettre à l'abri le visiteur qui ouvre ou ferme la porte des vestibules et qu'aucun abri à demi-clos ne préserve des intempéries pendant le court espace de temps demandé par l'ouverture de la porte.

Les ferronniers ont cependant commencé à réagir contre cette coutume barbare et depuis quelques années les exemples de marquises vitrées se multiplient.

Tandis qu'en Angleterre l'entrée du cottage se trouve écrasée par le porche traditionnel, l'architecte français a conçu la marquise légère et gracieuse qui couronne le perron d'un diadème de cristal sans obscurcir l'entrée de l'habitation.

Dans ce genre de construction, l'habileté de l'entrepreneur aidant, on est arrivé à construire de petites merveilles, telle la marquise composée et exécutée par M. Baudirt, si connu des amateurs de belle ferronnerie.

La vérandah du château de Beauvoir, que nous reproduisons et qui est également l'œuvre de M. Baudrit, remplace le portique classique, non fermé, mais cependant relativement clos et répond bien au programme du besoin auquel il doit faire face. C'est en réalité un vestibule fermé sous lequel se peuvent placer des plantes vertes pour décorer cet espace dans lequel le visiteur a tout le temps de doubler ses chaussures, se vêtir, s'envelopper et prendre ses précautions contre l'air extérieur. C'est aussi une pièce où la transition entre l'air chaud de la maison et l'air froid de l'extérieur peut utilement s'établir pour le grand bien de la santé humaine.

Pl. 66. — Vous est-il arrivé quelquefois, pour complaire à une dame amie de la broderie, de composer une lettre ornée? Si oui, il ne sera pas utile de vous démontrer les difficultés de ce genre de composition : c'est simplement très, très difficile. Le hasard met à ma disposition un type de vieil alphabet ornemental dont l'étonnante science m'a émerveillé et je l'ai serré précieusement à votre intention. Je vous en donne aujourd'hui les deux premières lettres.

Pl. 68 à 72. — Gaspard de Coligny, grand amiral de France, un penseur émérite doublé d'un observateur sagace, assez pour avoir démêlé deux siècles trop tôt le culte simple et austère de la divinité, du culte italien, et à demi-païen dont les pompes solenelles ressemblent trop aux manifestations intéressées d'une secte religieuse vivant de la terreur superstitieuse des classes à l'esprit inculte ou faible. Et comme les contrastes de l'austérité de ce culte nouveau pouvaient jeter du discrédit sur le culte ancien, Gaspard de Coligny et ses coreligionnaires ont payé de leur vie cette atteinte morale aux droits séculaires d'un clergé jaloux de ses prébendes.

Parmi les taches sanglantes de notre histoire, la Saint-Barthélemy s'est élevée jusqu'à l'infamie et il fallait être roi ou italien pour égorger nuitamment, au son du tocsin, des Français endormis et sans armes. Qui racontera jamais par le menu les horreurs de cette nuit sinistre pour en faire un linceul au cléricalisme moderne dont les moyens, pour moins violents, n'en sont pas moins restés les mêmes?

Peu nous « chaud » de la querelle du protestantisme et du catholicisme, mais au dessus de ce vieux monde de préjugés la conscience humaine s'élève indignée pour venir saluer en Coligny ce type si admirablement gaulois de l'indépendance et de la liberté de conscience.

L'auteur de la statue, Crauk, a merveilleusement compris et interprété ce sentiment intime de révolte qui se révèle si discrètement dans son Coligny. Cette figure m'attire et jamais je n'ai pu passer devant elle sans m'y arrêter et me rappeler la honteuse scène historique qu'il semble si dignement stigmatiser du geste et du regard.

Notre confrère Scellier de Gisors a encadré ce groupe sculptural d'un édicule aux formes savantes, de cette belle époque de l'art à laquelle nous sommes redevables de tant de belles œuvres. Le style qui s'harmonise si bien avec la figure principale a été si bien reconstitué par notre confrère que nous avons considéré comme du plus haut intérêt d'en publier les détails.

J. BOUSSARD.
Architecte de l'Administration des Postes.

L'Administrateur-Gérant : SAMSON COHN.

Mâcon, imprimerie typographique et lithographique Protat frères.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME (NOUVELLE SÉRIE)

DU

MONITEUR DES ARCHITECTES

ANNÉE 1890

TABLE DES PLANCHES

CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME (NOUVELLE SÉRIE)

DU

MONITEUR DES ARCHITECTES

ANNÉE 1890

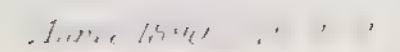
SUIVANT LEUR ORDRE DE PUBLICATION

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS



FONTAINE DES JARD

(E



S DU GRAND TRIANON

FET

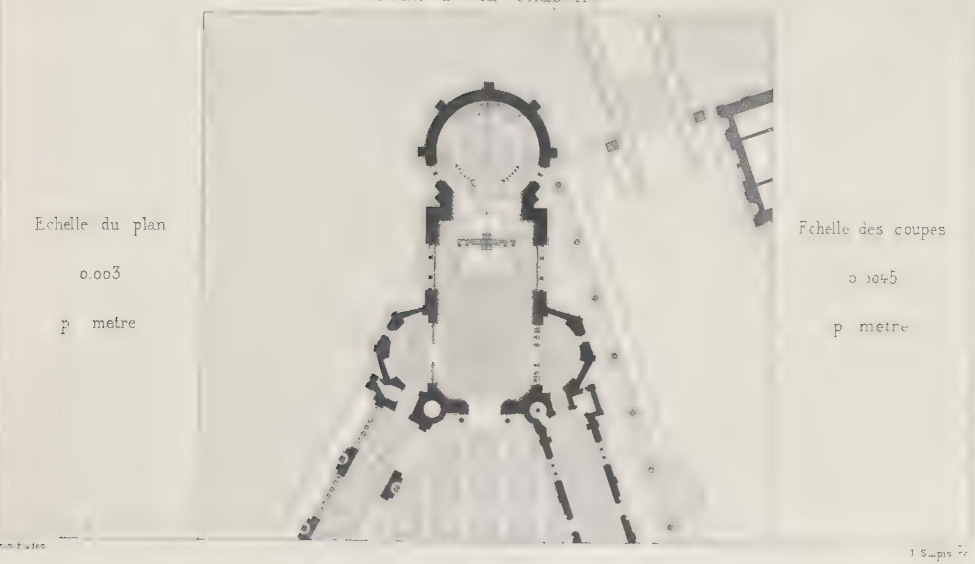












CHATEAU DE CHANTILLY CHAPELLE St LOUIS

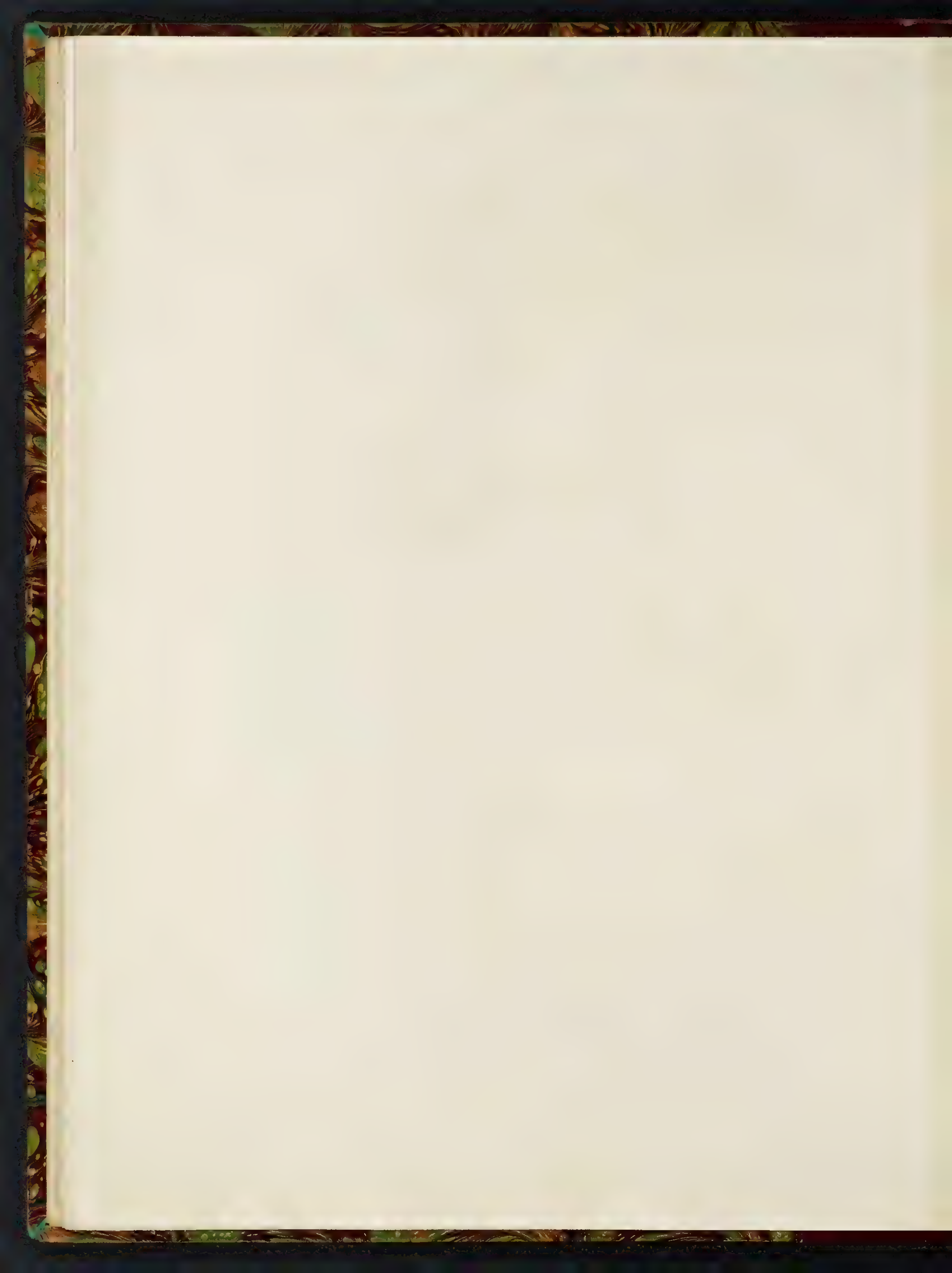
M. DAUMET ARCHITECTE MEMBRE DE L'INSTITUT

Coupe Longitudinale

Plan de …

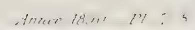
Echelle du plan 0.005 p metre

Echelle de la Coupe 0.004 p metre



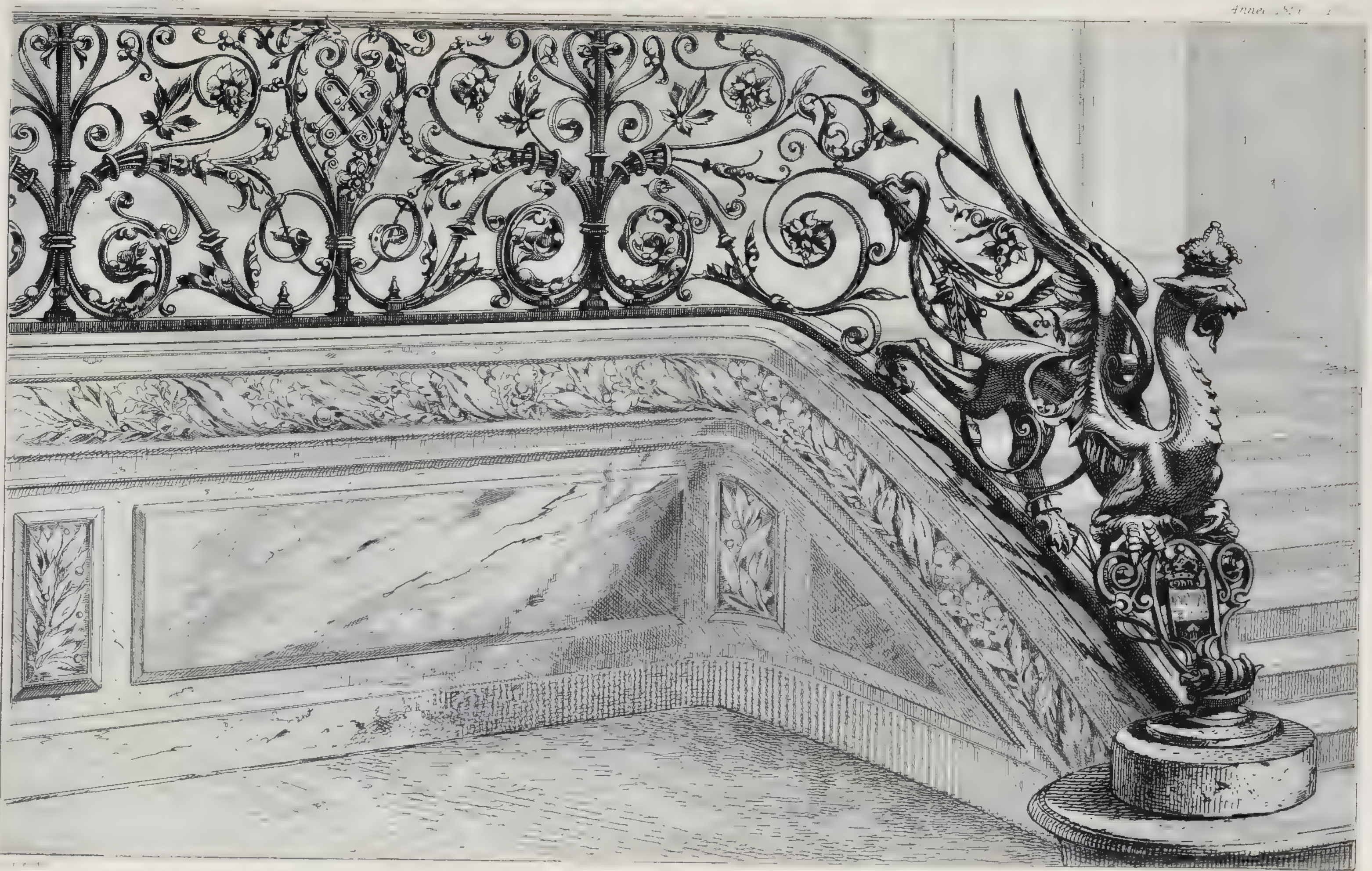


CABINET DE TRAVAIL



Krie er sc

Mr F SPITZER A PARIS



RAMPE D'ESCALIER
EXÉCUTÉE PAR M. BAUDRIT SERRURIER







ORNEMENTS D'APRÈS LUCAS DE LEYDE



Imp. [illegible]

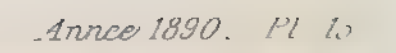
XVIIIE SIÈCLE. UN

AMEUBLEMENT MA



Kadar sc.

ERSELLE DE 1889
SINS DU BON MARCHE

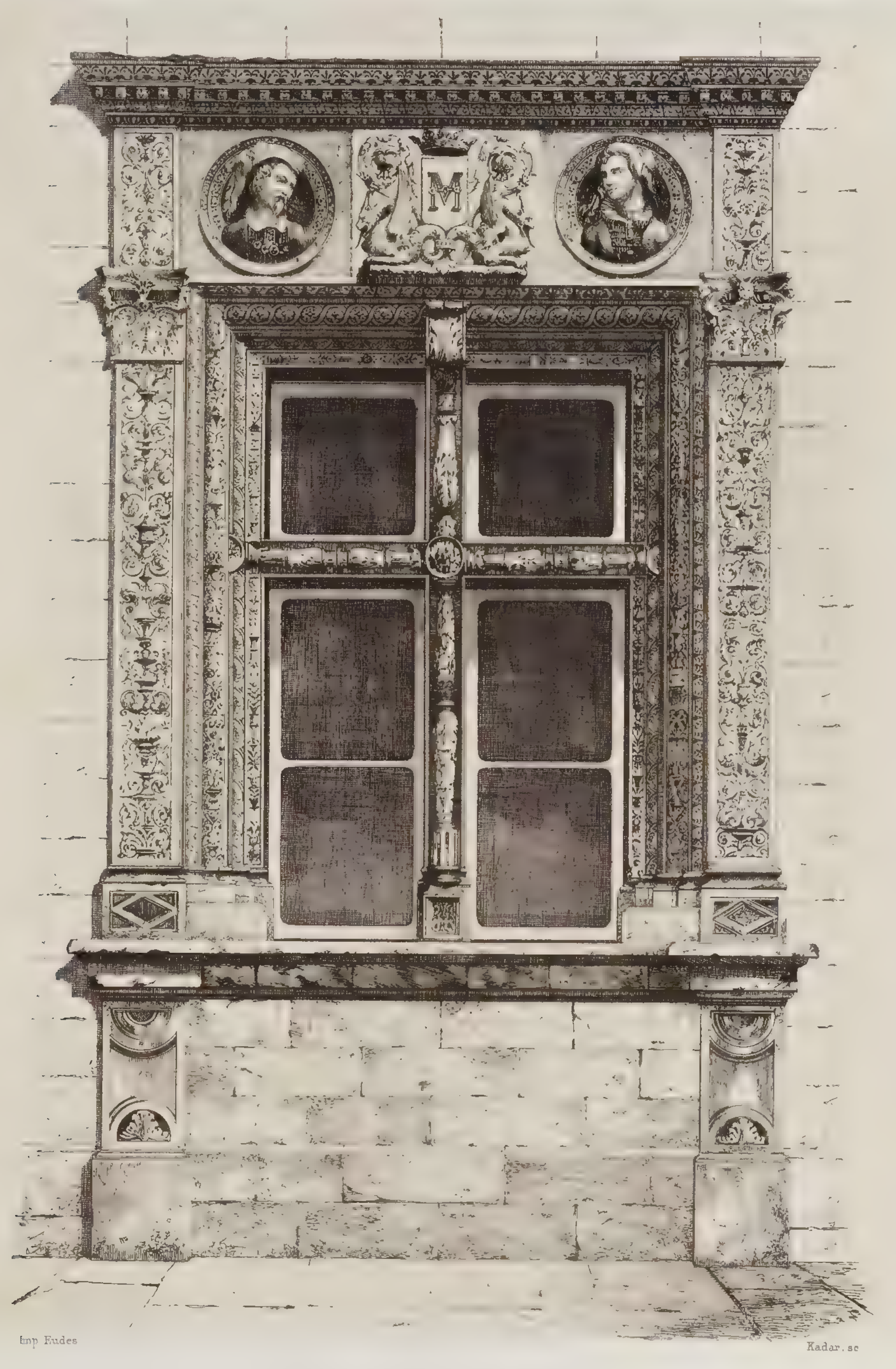


VILLA AUX ENVIRONS DE NEW YORK



Imp Eudes Krieger sc.

SALLE A MANGER
(Architecture Américaine)



Imp Eudes | Kadar. sc

FENETRE. STYLE RENAISSANCE.

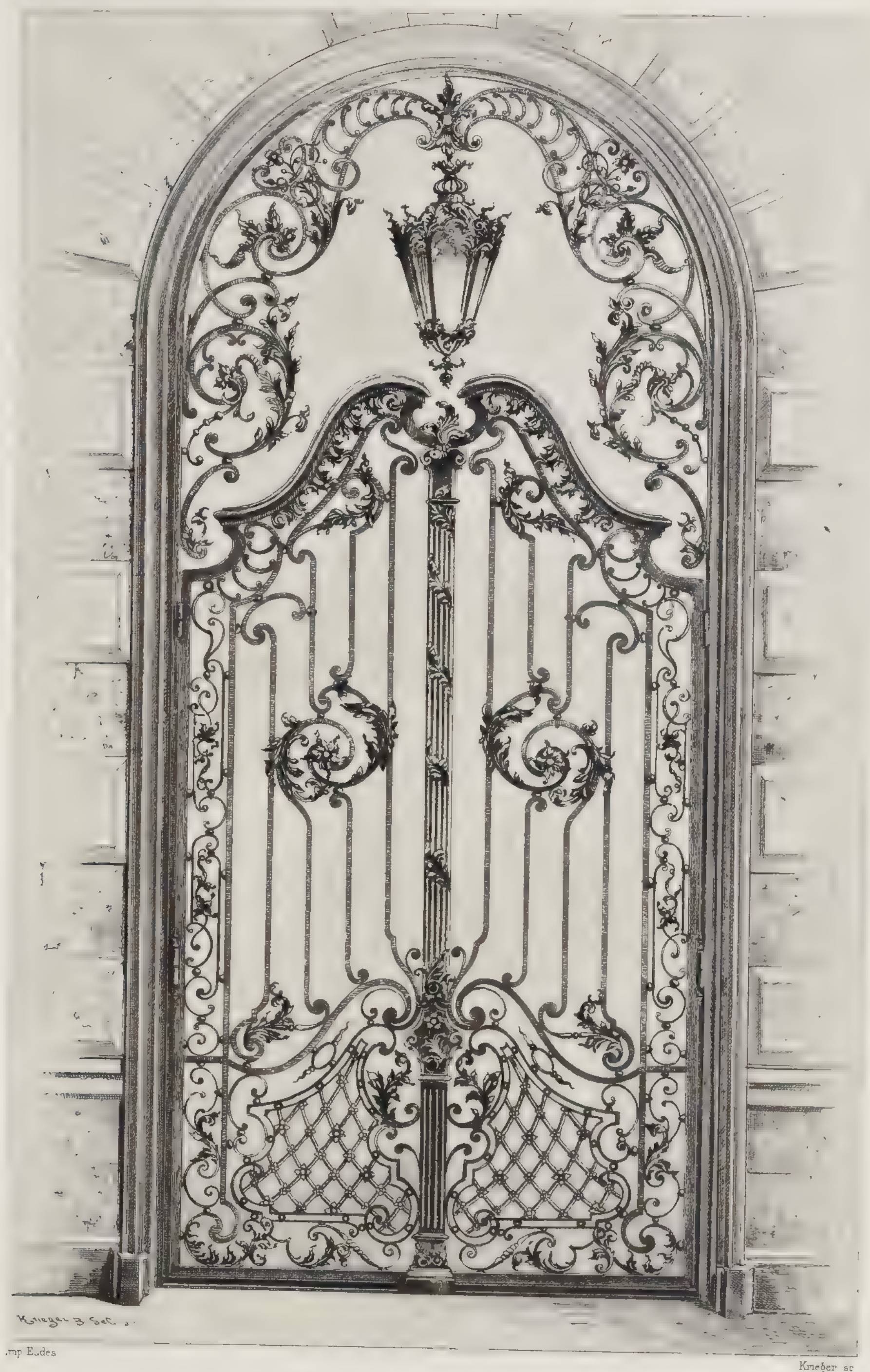
au Château de Pau



C. Garen. sc

TOUR DE L'HORLOGE

à Berne (Suisse)



Imp. Eudes Krieger sc.

GRILLE DE VESTIBULE

précédant l'escalier d'honneur d'un Hôtel Louis XV







ORNEMENTS D'APRES UN ANCIEN MAITRE

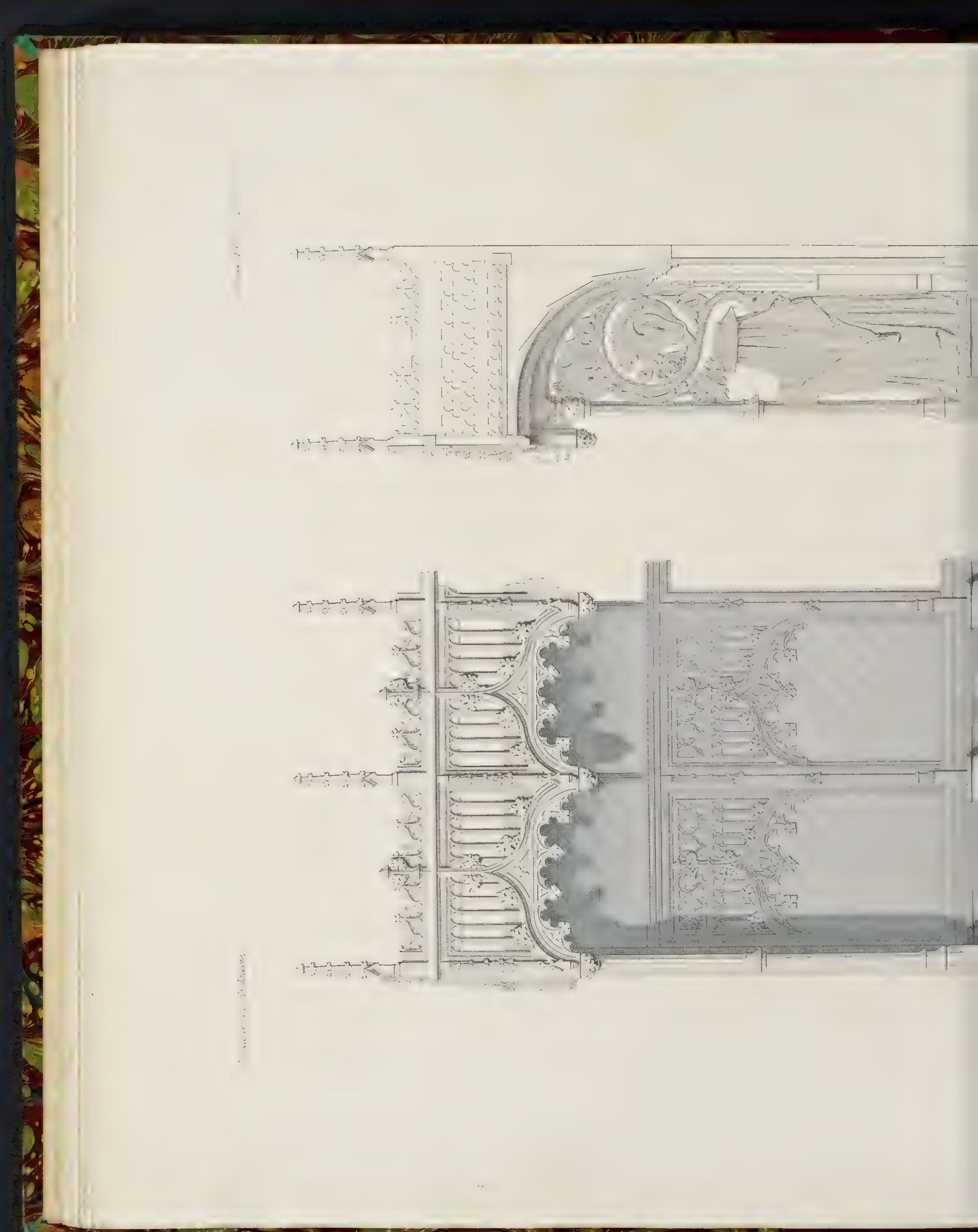


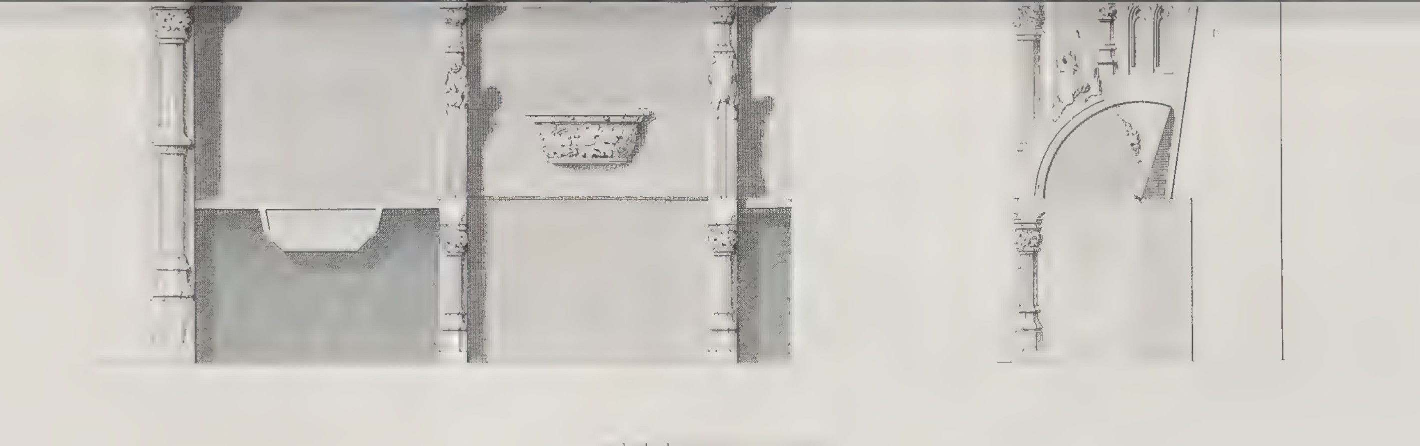


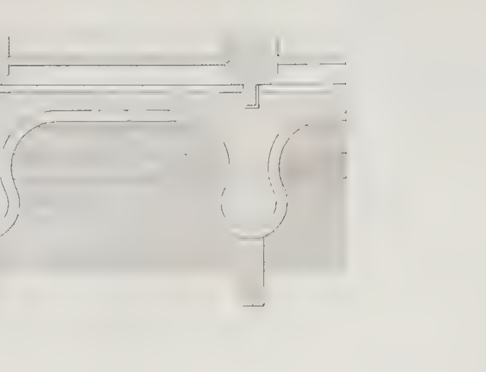
MONUMENT ÉLEVÉ À LAFAYETTE

Krieger

Krieger sc.







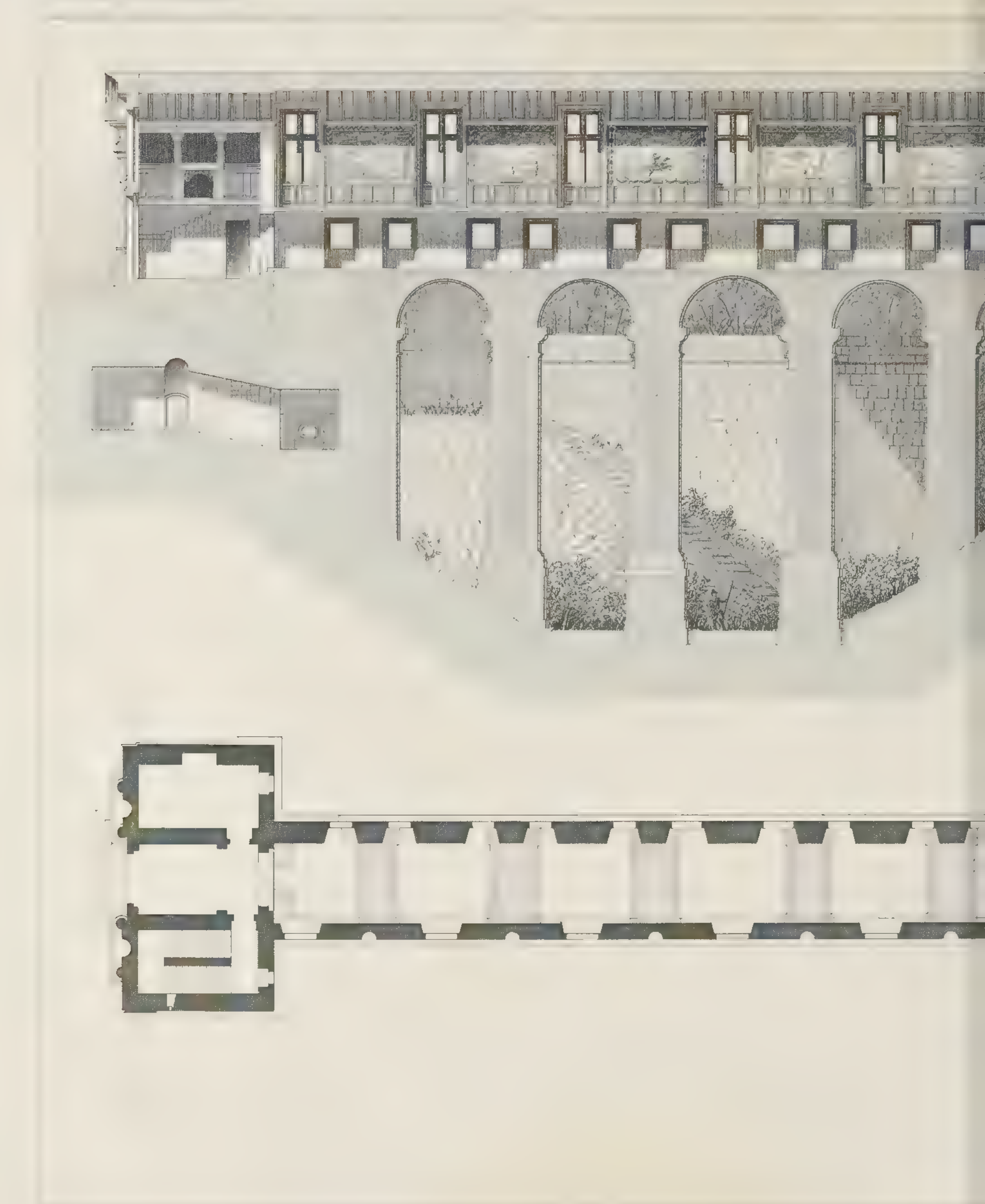


STALLES DE S^T MARTIN AUX BOIS




La Gare
St. Lazare





Imp. E..de

CHATEAU DE LA







GRILLE LOUIS XVI





HÔTEL DE VILLE DE COMPIÈGNE



PORTE
à Toulouse _ Hôtel Capiere













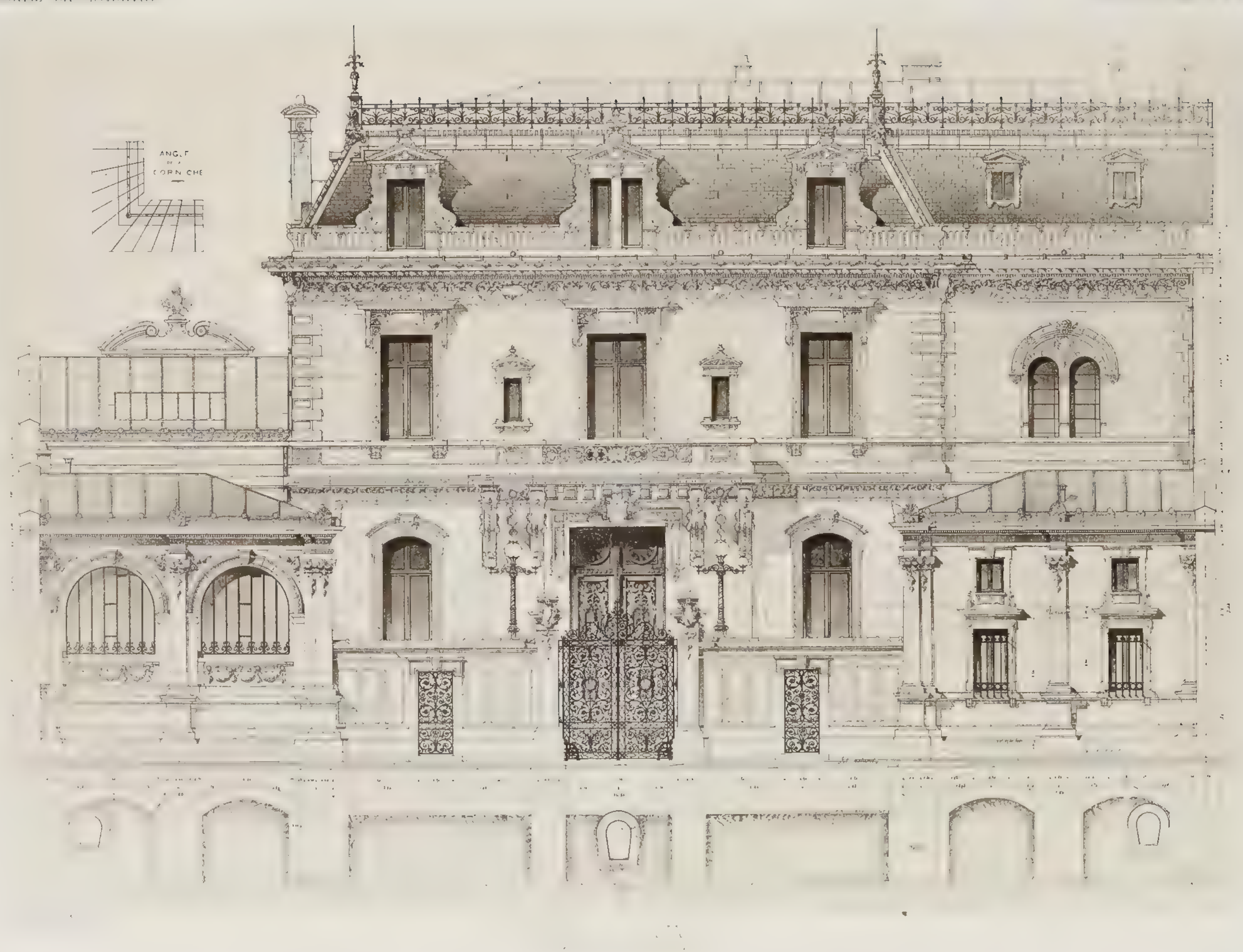




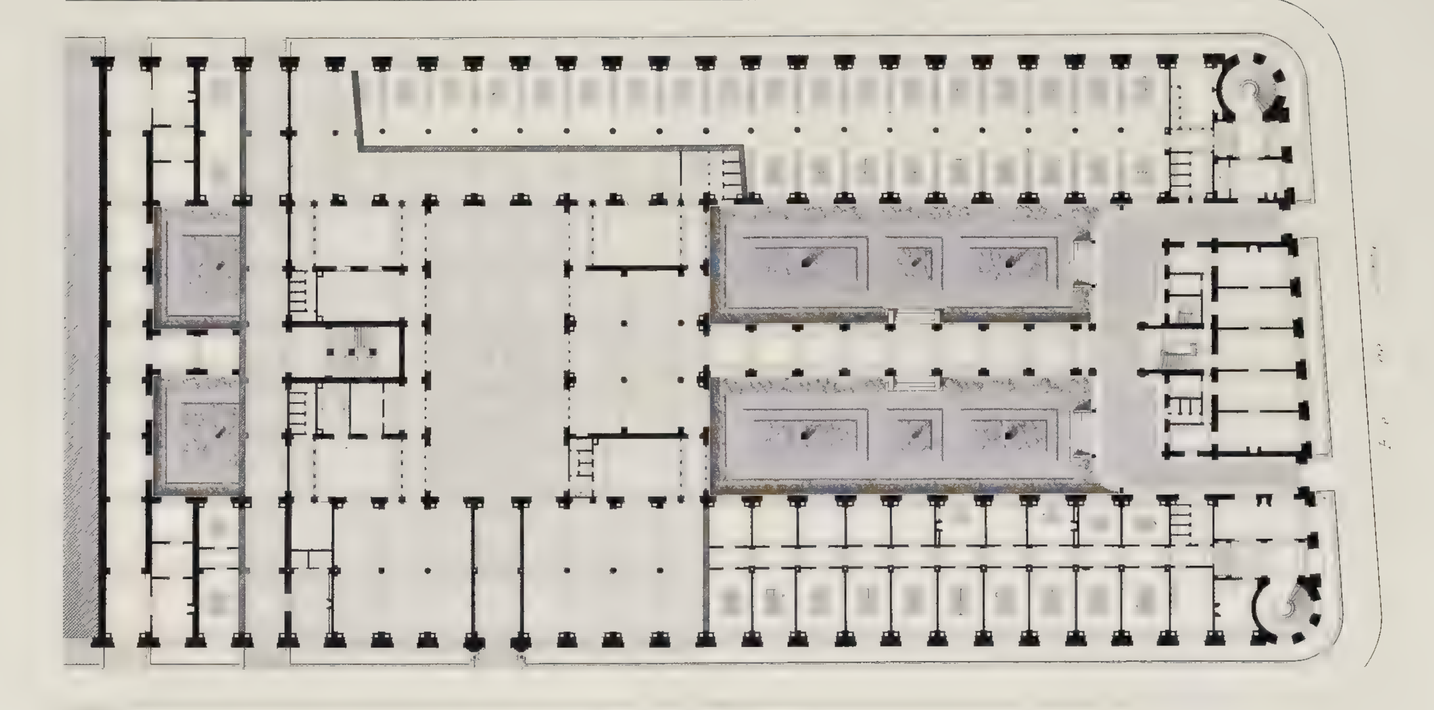





INSTITUT DE FRANCE
RF


ANGLE
DE LA
CORNICHE









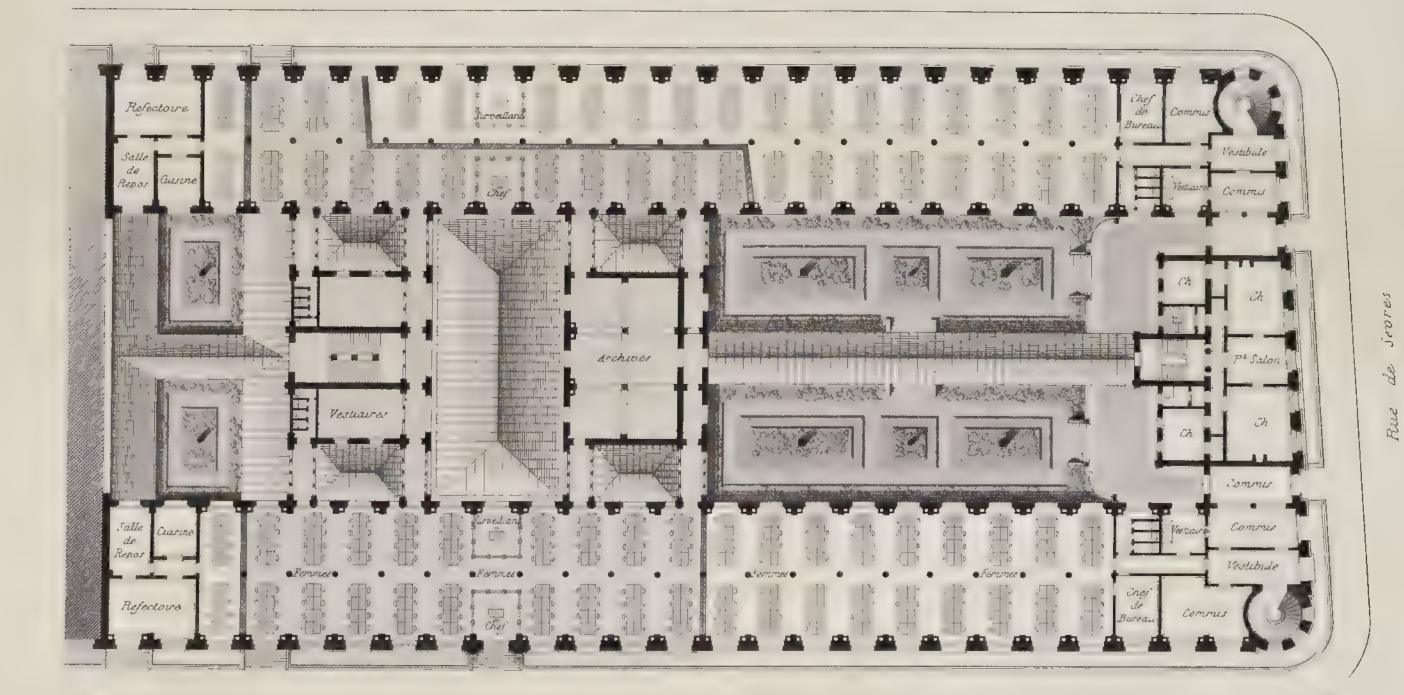


CAISSE NATIONALE D'EPARGNE POSTALE A PARIS



CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE POSTALE A PARIS — M. [illegible] ARCH.

Salle du public



CAISSE NATIONALE D'EPARGNE POSTALE A PARIS M. J. BOUSSARD ARCH. Echelle 0,0025

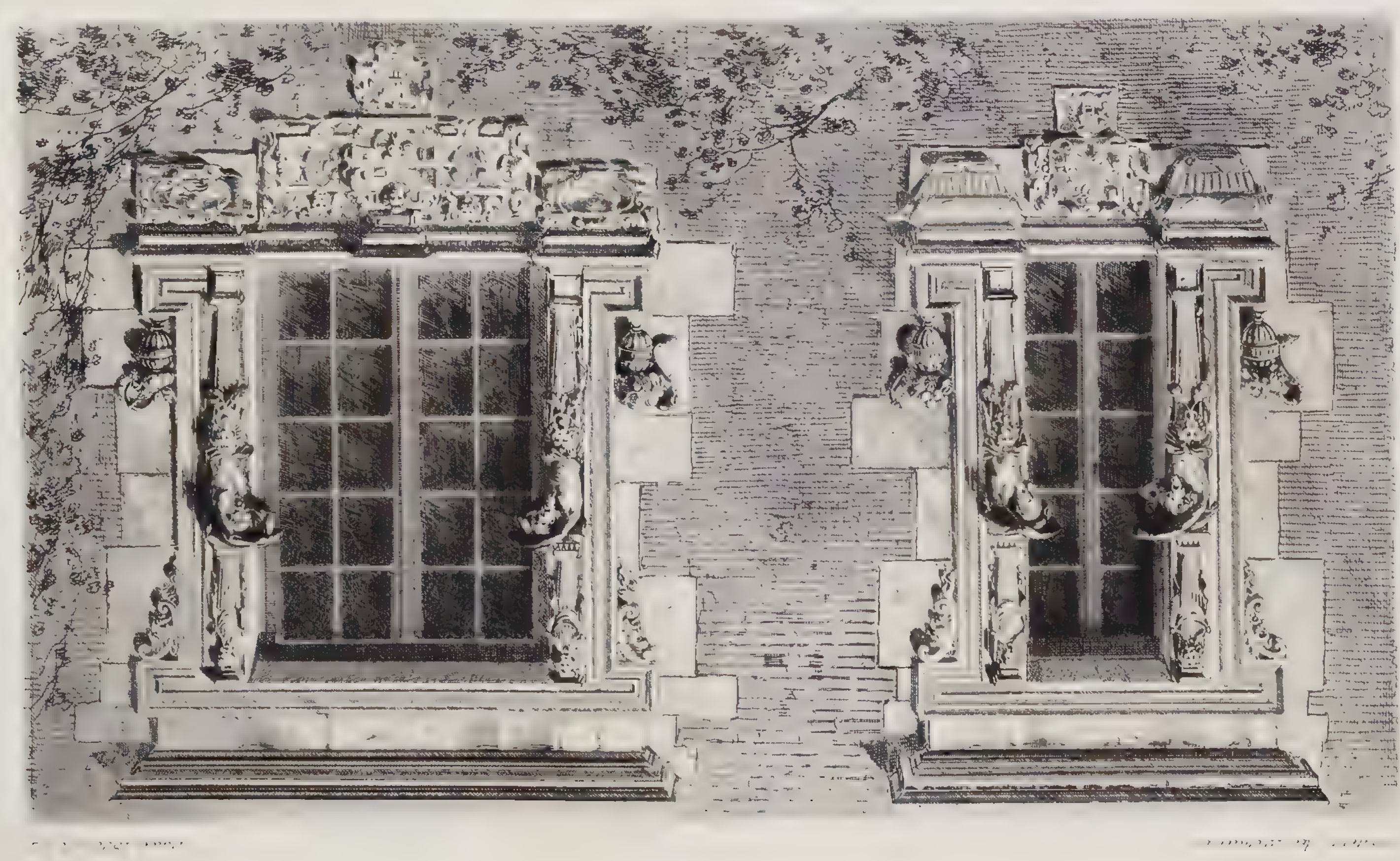
[illegible] ÉTAGE



CAISSE NATIONALE D'EPARGNE POSTALE A PARIS. M.J. BOUSSARD. ARCH

[illegible]


Krieger

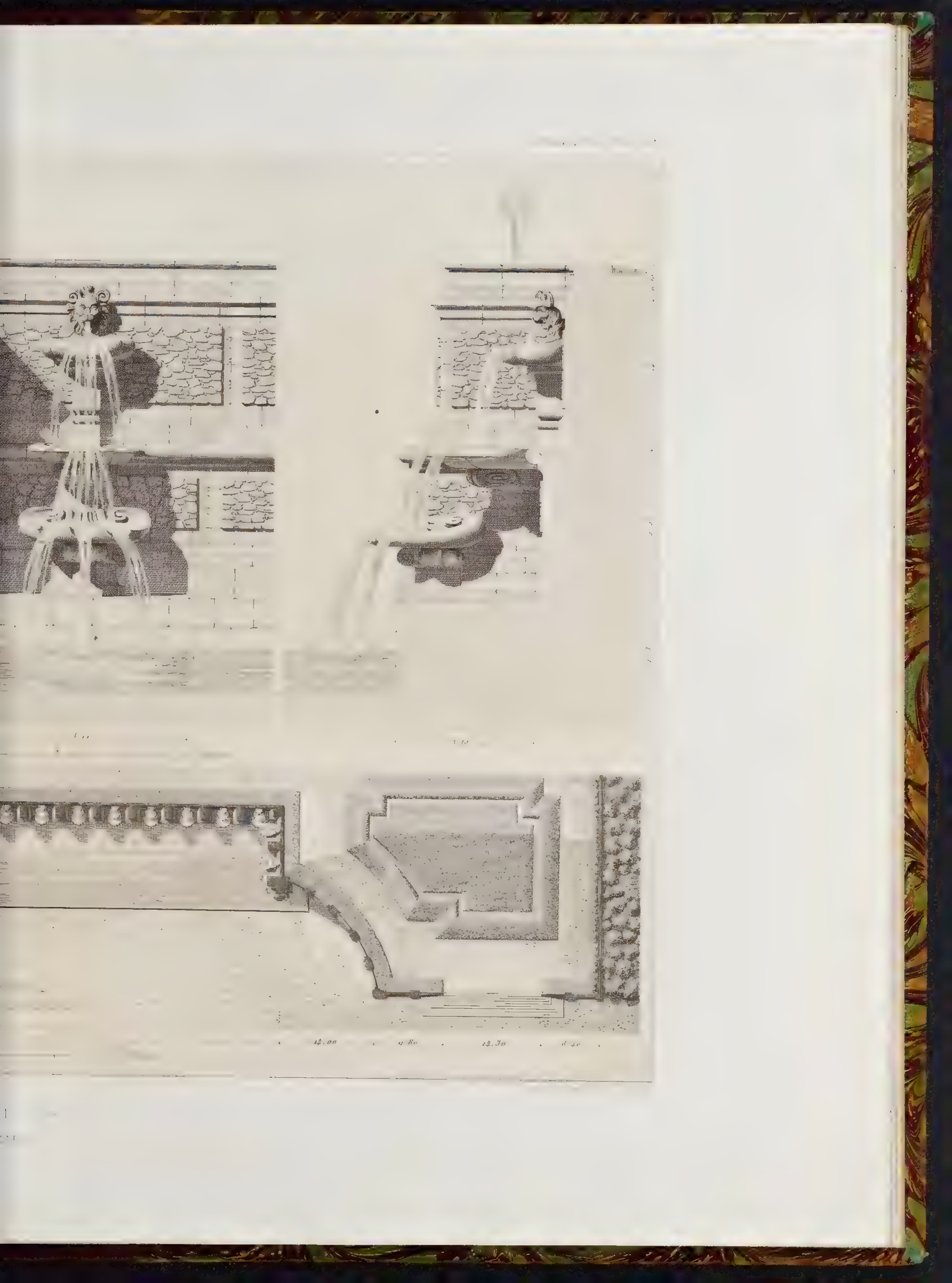


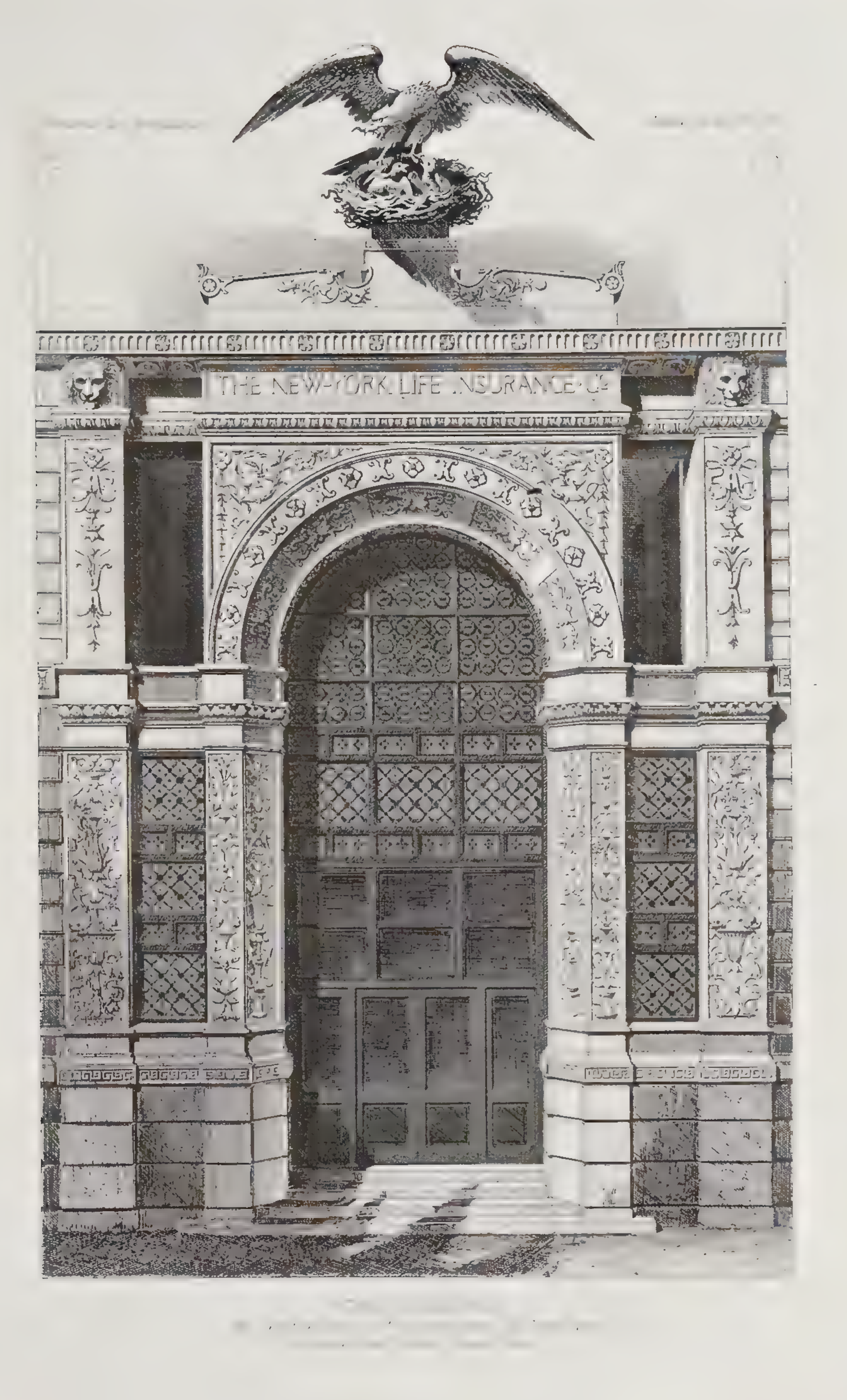
HÔTEL – [illegible]








14.00
14.30


THE NEW-YORK LIFE INSURANCE Co







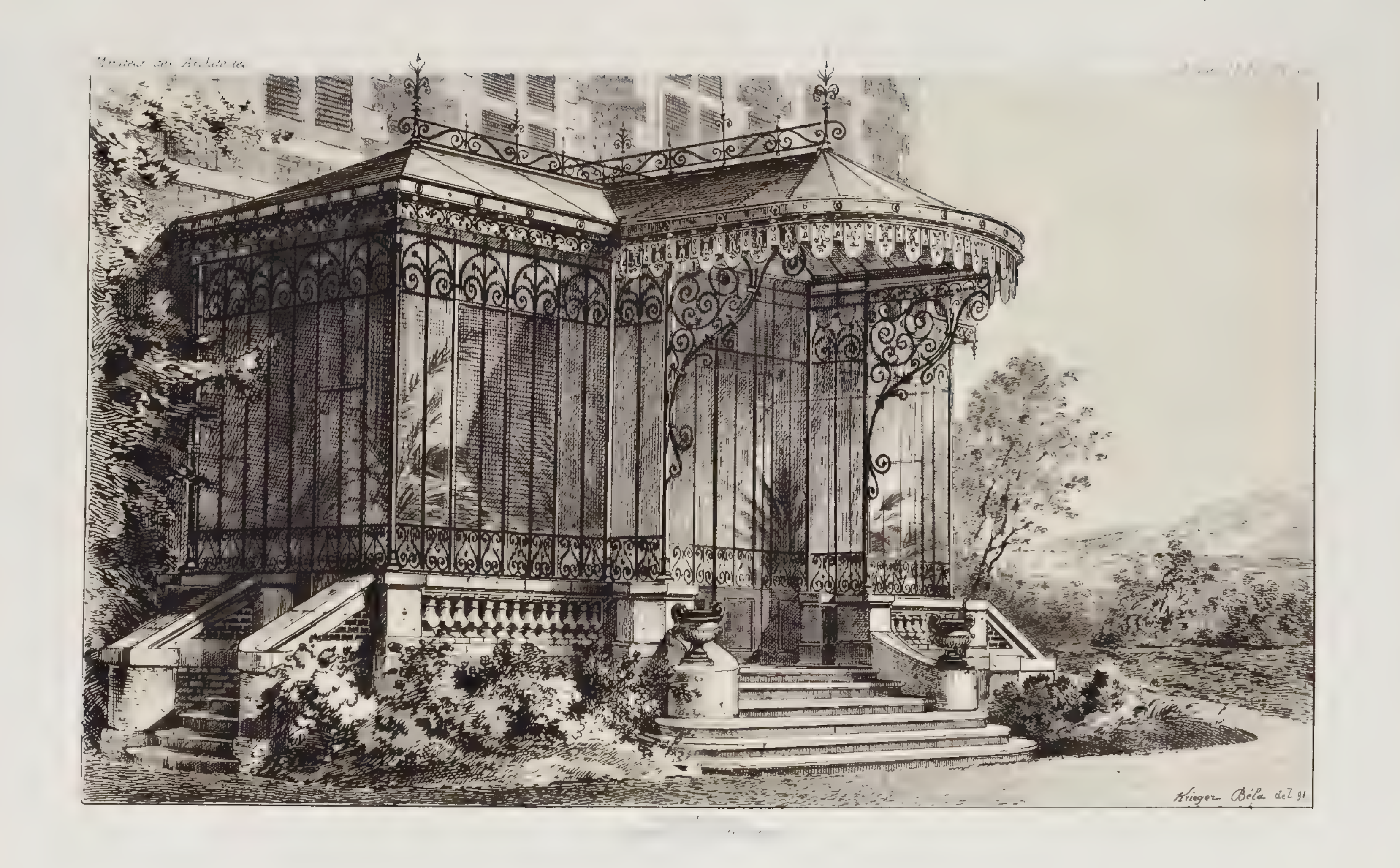
[illegible] l'Edifice de [illegible]
[illegible] Canada

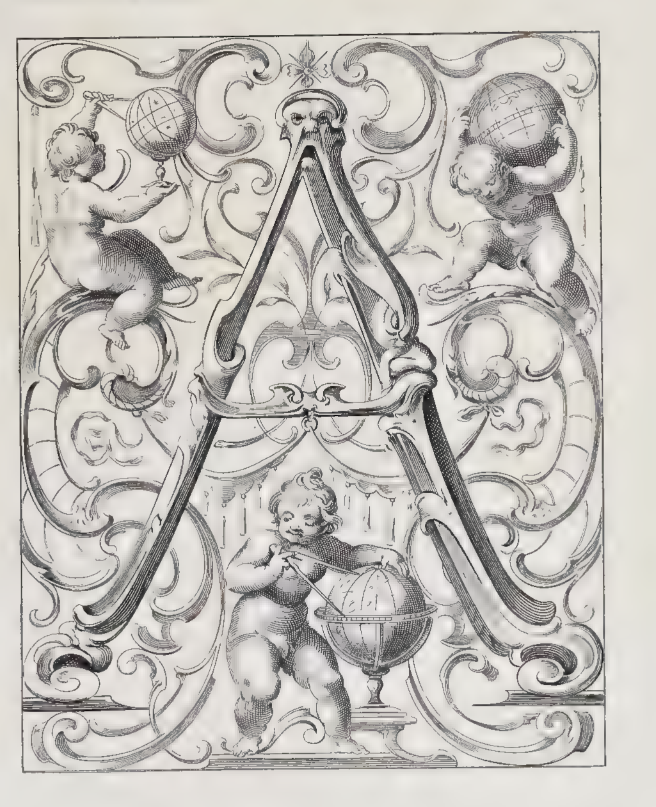




PORTES XVIe SIÈCLE

Hôtel Spitzer


Krieger Béla del. 91

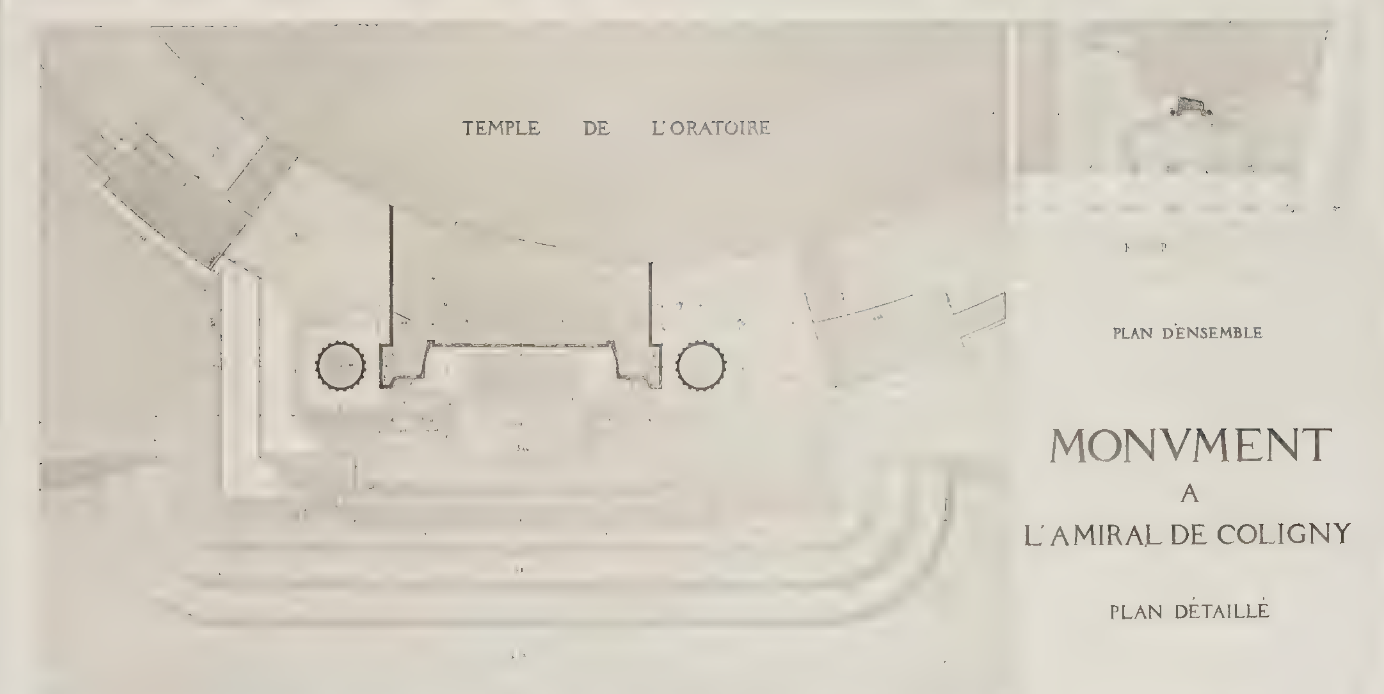




[illegible] KILIAN

Commencement du XVII[e] siècle




TEMPLE DE L'ORATOIRE
PLAN D'ENSEMBLE
MONVMENT
A
L'AMIRAL DE COLIGNY
PLAN DÉTAILLÉ



MONVMENT A L'AMIRAL DE COLIGNY

GASPAR

1517

MONVMENT
A
L'AMIRAL DE COLIGNY

PARTIE SVPERIEVRE
REDUCTION D APRES
LES DESSINS
DE L EXECVTION

M. G SCELLIER DE GISORS ARCHITECTE

FAÇADE
LATERALE

COVPE
TRANSVERSALE

MONVMENT A L'AMIRAL DE COLIGNY

PARTIE INFÉRIEVRE
RÉDUCTION D'APRES
LES DESSINS
DE L'EXÉCVTION

COVPE
SVR
L'AXE DE LA
VOLVTE

...J'OVBLIRAI BIE
NE TOVCHERON
ET D'OVLTRAGES
GLOIRE DE DIEV
AVOIR SEVRETE

MONVMENT A L'AMIRAL DE COLIGNY

M. G. SCELLIER DE GISORS ARCHITECTE

